
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00005736 4

HISTOIRE
DE LA PROVINCE
DE QUÉBEC

DU MÊME AUTEUR :

Aux Editions Albert Lévesque, Montréal.

Littérature Française Moderne.
La Vérendrye, découvreur canadien.
Artisans du miracle canadien.
Marie Barbier.

Aux Editions du Zodiaque, Montréal.

Chefs de File.
Mercier.
Mgr Laflèche et son temps.

A la Librairie Ernest Flammarion, Paris.

Sir Wilfrid Laurier.
Sainte-Anne-de-Beaupré.
Papineau.

A la Librairie Larousse, Paris.

Canada, album (en collaboration avec Paul Bertin).

Chez Bouasse Jeune et Cie, Paris.

Kateri Tekakwitha, illustré par Paul Coze.

Aux Editions Spes, Paris.

Marguerite Bourgeoys.

ROBERT RUMILLY

HISTOIRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

X

I. Tarte

Éditions Bernard Valiquette
1564, rue Saint-Denis Montréal

Printed in Canada.

À MADAME

MARIE-LOUISE LAURIER-BRODEUR,

en témoignage de respectueuse affection.

I

RÉSISTANCE À L'IMPÉRIALISME

Bourassa précise et répand sa doctrine — Calmes débuts du ministère Parent — Israël Tarte et le développement du port de Montréal — Visite du duc d'York (futur George V) — Bourassa et la jeunesse canadienne-française.

1901

A Londres, Edouard VII succédait à sa mère, ce qui n'entraînait pas de répercussions majeures au Canada.

A Québec comme à Ottawa, les libéraux contemplaient la perspective d'une longue série de jours heureux, avec une opposition réduite en nombre dans la capitale provinciale, appauvrie en chefs dans la capitale fédérale.

La session fédérale s'ouvrit le 6 février 1901. D'après la coutume de l'alternance d'un Anglais avec un Français, le siège présidentiel, aux Communes, revenait à un Français. Ce fut Louis-Philippe Brodeur, député de Rouville. Non pas un foudre d'éloquence, mais un orateur agréable, ami de Laurier, possédant du jugement, de la prudence et de la distinction. Les conservateurs se choisirent un chef. Sur les conseils du vieux Tupper, ils préférèrent R.-L. Borden, de Halifax, à Clarke Wallace, plus brillant mais trop fanatique. Pour se con-

cilier la province de Québec, ils désignèrent un premier lieutenant du chef de l'opposition parmi les députés de cette province. Bergeron privé de mandat, les "bleus" pouvaient hésiter entre Tom-Chase Casgrain et Frederick-Debartzch Monk. Deux tempéraments opposés. Casgrain, membre des cabinets de Boucherville et Taillon, avait failli devenir premier ministre à Québec ; mais les aspérités de son caractère éloigneraient des concours ; de lui-même, il proposa Monk. Fils d'un Anglais et d'une Canadienne française, mari d'une Canadienne française, professeur à l'Université Laval de Montréal, Monk pouvait fusionner, incarner les deux races en une seule personne. C'était un grand blond au front fuyant, légèrement voûté, paraissant un peu plus que ses quarante-cinq ans. On lui reconnaissait du talent, et surtout de la dignité.

Le nouvel élu de Bonaventure, Charles Marcil, appuya l'adresse. Charles Marcil — "Charlie" pour ses électeurs — est un gaillard bien planté, parlant les deux langues, qui restera député de Bonaventure pendant trente-huit ans sans interruption et deviendra le doyen de la Chambre. En Gaspésie, pendant sa campagne, il a souvent invoqué le "grand disparu" Honoré Mercier. Aux Communes, il prononce des phrases éloquentes et très applaudies sur la concorde, l'union des races — désormais assurées.

Cet optimisme officiel n'endort pas Bourassa. Le député de Labelle demande si, depuis le mois de juin dernier, le gouvernement canadien et le gouvernement anglais ont procédé à des échanges de vues sur la question sud-africaine. Le gouvernement canadien, répond Laurier, n'a pas été consulté et n'a pas donné d'opinion.

L'interpellation de Bourassa implique son in-

dépendance politique, au moins sur les questions qui lui tiennent à cœur. Et ce n'est pas une manifestation platonique, car il revient à la charge. Le gouvernement impérial recrute au Canada des jeunes hommes pour la fameuse gendarmerie de Baden-Powell, qui doit pacifier par la manière forte le Transvaal à peu près conquis. Bourassa demande :

1. Est-il vrai que certains officiers canadiens s'occupent ou vont s'occuper de lever des recrues pour la police de Baden-Powell ?
2. Quels sont leurs noms ?
3. Est-ce le gouvernement canadien qui les emploie à cette fin ?
4. Combien leur est-il alloué pour ce travail ?

A quoi le ministre de la Milice, F.-W. Borden, répond (18 février 1901) :

1. Oui.
2. Ce sont des officiers du quartier général, des commandants de district, des officiers de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest et quelques autres...
3. Non.
4. On ne le sait pas encore ; un officier en service a droit à la solde attachée à son grade.

De simples escarmouches, et sur la scène fédérale. Mais elles traduisaient et entretenaient l'état d'esprit anti-impérialiste de la population de Québec. A ce titre, elles nous intéressent fort. Les jeunes intellectuels canadiens-français : les anciens rédacteurs des *Débats,* les étudiants de Laval, et même les jeunes philosophes des collèges, admiraient Bourassa, se passaient le texte de ses interpellations et de ses discours.

L'ancien ministre Costigan, député du Nouveau-Brunswick, demanda la suppression des passages anticatholiques contenus dans le serment traditionnel prononcé par le roi d'Angleterre à son avènement. Bourassa l'appuya dans un beau et solide

discours. Le Roi, dit-il, couronne l'édifice constitutionnel, non seulement de l'Angleterre, mais du Canada. Il fait partie de notre constitution, de notre système exécutif, comme la Chambre et le Sénat. Il est donc normal que nous demandions la suppression, dans le serment royal, d'un passage injurieux pour nos sentiments les plus chers. D'ailleurs, le Roi ne prend sûrement aucun plaisir à prononcer, le jour de son avènement, des paroles blessantes pour un grand nombre de ses loyaux sujets.

Clarke Wallace répliqua : le Parlement impérial a seul qualité pour traiter une pareille question. Le *Star* de Montréal approuva le député ontarien. Mais la *Presse* de le réfuter : Si les choses impériales ne nous regardent pas, pourquoi avons-nous envoyé des soldats en Afrique ? Est-ce que, par hasard, les catholiques et les coloniaux "ne sont bons qu'à se faire tuer pour la défense du royaume, sans avoir, en même temps, le droit de demander justice ?"

Le député de Labelle poursuivit sa guérilla. Il déposa une importante motion, appuyée par Charles Angers :

"Tout en affirmant sans réserve le principe fondamental de l'autonomie canadienne, et en refusant de reconnaître que l'intervention du Canada dans l'Afrique australe ait pu lier ce pays à une participation future dans les guerres et la politique de la Grande-Bretagne ;

"Cette Chambre croit que la contribution du Canada en secours effectifs et en deniers publics à la guerre sud-africaine donne au peuple canadien le droit d'exprimer une opinion sur la question en conflit.

" . . . Cette Chambre exprime donc l'espoir et le désir que le gouvernement de Sa Majesté s'efforcera de conclure dans l'Afrique du Sud une paix honorable, assise sur la loi des nations, qui garantit l'indépen-

dance à tous les peuples civilisés, et sur les vraies traditions britanniques, qui respectent toutes les convictions nationales et religieuses et le principe de l'autonomie coloniale.

"Cette Chambre déclare de plus qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer de nouvelles troupes canadiennes dans l'Afrique australe et que l'enrôlement de recrues pour le corps de gendarmerie sud-africaine ne devrait pas être permis au Canada."

Indiquer à l'Angleterre le genre de paix qu'elle devait accorder aux Boers, voilà qui parut trop audacieux aux esprits modérés, aux citoyens "loyaux" — à ceux, disait dédaigneusement Bourassa, chez qui subsiste une trace d'esprit colonial. La majorité anglo-canadienne ressentirait comme une bravade cette sommation à l'Angleterre. La *Presse* recula, blâmant Bourassa, appelant son intervention "une suprême inconvenance" :

"L'avis de motion donné à la Chambre des communes par M. Henri Bourassa n'a pas besoin de commentaires. Une démarche aussi intempestive comporte une telle absence de tact que les mieux disposés en sa faveur déplorent cette erreur de jugement. On peut nourrir des sympathies pour les Boers sans être justifiable de recourir à une manifestation qui, par la manière dont elle est présentée, devient particulièrement odieuse à nos compatriotes anglais et nuisible au bon renom des Canadiens français, si jaloux de passer pour loyaux, sages et modérés en tout. Quand on sait jusqu'à quel point la majorité est devenue sensitive à ce sujet, notre devoir est de nous rappeler que nous nous devons des égards entre races, entre compagnons d'armes comme entre particuliers.

"M. Bourassa sait qu'il donne un coup d'épée dans l'eau, puisque le gouvernement anglais a déclaré officiellement, en pleine Chambre, qu'il n'accordera pas l'indépendance aux Boers. Le sachant, il n'a pas le droit, pour son simple amusement ou l'amour de la gloriole, de jeter un trouble profond dans nos relations sociales, politiques et nationales." [1]

---

1. *La Presse, 1er mars 1901.*

Ce changement de ton surprit plus d'un lecteur de la *Presse*. Les jeunes, surtout, ne l'entendaient pas de cette oreille-là ; et le grand journal reçut des lettres de protestation. La *Presse* fournit, les jours suivants, des explications embarrassées. Certes, comme un grand nombre de ses lecteurs, elle ne manque pas d'admiration et de sympathie pour les Boers. Mais ce sont là des opinions individuelles, que M. Bourassa veut, à tort, convertir en opinions officielles. Le député de Labelle risque de froisser la majorité anglaise du Canada et les autorités impériales :

"La motion Bourassa est un acte d'agression contre la politique anglaise du jour, adoptée par les Communes. Nous affichons notre désir contre celui du gouvernement impérial... Mais alors, où en sommes-nous ? Si nous avons le droit de froisser si vivement l'opinion anglaise parce que l'indépendance des Boers nous fait plaisir, ne donnons-nous pas aux autres le droit de demander, en vertu du même principe, l'abolition des privilèges accordés aux Canadiens français de Québec parce que la chose, aussi, leur ferait plaisir ? De grâce, ne jouons pas avec ces armes à deux tranchants. Nous sommes minorité dans la Confédération ; nous savons que l'immense majorité est non seulement prononcée, mais excessivement montée sur cette question délicate et brûlante, et nous allons de sang-froid, sans le moindre prétexte d'intérêt personnel, déchaîner contre nous une colère qui peut être cause d'un bouleversement universel..."

Des journaux ontariens justifièrent les craintes de la *Presse*. Averti de la popularité croissante de Bourassa parmi la jeunesse canadienne-française, le *News* de Toronto écrivit (6 mars) :

"...Chose assez curieuse, rien ne rend un homme plus populaire, dans la province de Québec, qu'une politique d'hostilité envers l'Angleterre. Mercier conserva l'affection et la confiance de ses compatriotes après que son gouvernement eût été reconnu pourri

jusqu'à la moëlle, uniquement à cause de ses antipathies anglaises. M. Tarte a remporté la province par une écrasante majorité aux dernières élections en flattant ce faible de ses compatriotes ; et M. Bourassa devient influent en suivant la même tactique. La question à éclaircir est de savoir si la majorité des Canadiens français reconnaissent la vieille France comme "l'éternelle mère de leur pensée". Si oui, il est évident qu'il ne peut y avoir d'unité ni de paix dans le Dominion avant que nous les forçions à adopter une attitude différente ou qu'eux-mêmes nous soumettent à la domination française."

Le grand et long conflit politico-religieux à peu près terminé depuis la mission de Mgr Merry del Val, l'encyclique *Affari vos*, et surtout depuis la mort de Mgr Laflèche, c'est le conflit latent des races qui devenait le trait permanent et majeur de la politique canadienne.

Les Communes discutèrent les résolutions Bourassa le 12 mars. Le public, prévenu, vint en foule. Bourassa, décidément, faisait recette. Le *Soleil* dut reconnaître :

"Personne n'a été désappointé. Nous avons eu une intéressante discussion.

"Le député de Labelle est un excentrique, mais il n'y a pas à nier qu'il parle bien. Il est agréable à entendre à cause de sa voix, de son geste, de sa diction correcte . . ."

Bourassa fut extrêmement clair, extrêmement net :

"Nous, Canadiens, avons payé l'impôt, les uns volontiers, les autres forcément, pour couvrir les frais de cette expédition. Nous avons donc le droit de nous prononcer sur le résultat et le règlement du conflit auquel on nous a rendus partie, et nous ne devons pas permettre au gouvernement britannique de présumer de notre opinion et d'en décider arbitrairement sans même la pressentir. Je l'ai déclaré en proposant ma

résolution anti-impérialiste, l'an dernier ; je l'ai répété naguère à l'appui de la proposition de l'honorable M. Costigan, demandant l'abolition de cette déclaration anti-catholique que l'on impose au roi le jour de son couronnement. Je crois que c'est notre droit et notre devoir, à nous députés d'un peuple britannique autonome, d'exprimer une opinion et d'offrir des suggestions sur tout ce qui peut atteindre les parties vitales de la puissance britannique pourvu que cette intervention n'affaiblisse en rien notre liberté d'action et notre autonomie absolue ...

"...Je ferai observer aux députés de cette Chambre que si le Canada ne veut pas être considéré par le gouvernement britannique comme un simple champ d'exploitation profitable, il est grand temps que nous sachions nous faire respecter non seulement sur les champs de bataille, mais aussi dans les conseils de Sa Majesté. Le moment est venu où nous devons dire à M. Chamberlain qu'ayant eu à loisir et sans réserve le sang de notre sang et la chair de notre chair, les larmes des mères canadiennes et la sueur des paysans et des ouvriers canadiens, pour s'enrichir, lui et son frère et toute sa tribu, dans le commerce d'armes et de munitions — il devrait au moins respecter la voix du peuple canadien...

"Je ne me crois pas tenu d'atténuer mes déclarations passées à ce sujet. Ma conduite a été ratifiée à double reprise et hautement approuvée par mes électeurs... La réaction est assez marquée pour raviver l'espérance de ceux qui redoutent pour notre jeune pays l'éducation brutale d'un régime militaire, le développement de l'esprit de conquête et de pillage et le lourd fardeau du militarisme impérial. En Angleterre même, la réaction est marquée..."

La province de Québec, en plébiscitant Laurier, n'a pas approuvé l'envoi des contingents : elle avait toute raison de penser que Tupper et le parti conservateur, dans la même situation, eussent fait pire. Elle a cru les tories plus dangereux que les libéraux :

"Il est un fait remarquable, d'une grande portée

nationale, dont nos voisins d'origine anglaise ne se rendent pas un compte exact, peut-être, mais sur lequel ils devraient ouvrir les yeux. Tandis qu'ils allaient errant des limites étroites du provincialisme, où nous étions tous confinés, jusqu'à l'impérialisme sans bornes, nous nous sommes étendus peu à peu sur le terrain solide de l'attachement au sol canadien. Nous pouvons être, à leurs yeux, moins britanniques qu'eux — mais nous sommes plus décidément, plus exclusivement canadiens, et qu'on me permette de le dire en toute bonne amitié, meilleurs canadiens qu'eux...

"...J'ai parlé de l'impérialisme militaire plus longuement que je ne désirais le faire. Mais je me sentais tenu de dire toute ma pensée, dès le début de ce parlement, sur cette question vitale des relations qui doivent exister entre la Grande-Bretagne et ses colonies. En dépit des efforts des politiciens effrayés qui cherchent à éluder cette question et à se convaincre qu'elle n'est pas en jeu, c'est le grand problème politique et national qui va se poser dès demain devant tout l'empire... J'ai cru devoir dire la vérité — non pas la vérité politique ni la vérité de parti, mais la vérité toute nue — sur l'opinion réelle des Canadiens français à ce sujet... Je ne l'ai pas fait dans le but de soulever des animosités de race.

"La haine du drapeau britannique ni l'indifférence à l'endroit du lien qui nous unit à la Grande-Bretagne ne m'ont pas davantage inspiré. Au contraire. J'apprécie hautement les avantages des institutions britanniques que nous avons faites nôtres — en dépit des autorités britanniques — et je crois que c'est un devoir impérieux pour tous de prévenir les dangers qui peuvent nous menacer à l'avenir. Si nous laissons le gouvernement et le peuple britanniques se former une idée fausse de ce qu'ils peuvent attendre du Canada — non seulement sous le coup d'une explosion d'enthousiasme mais lorsque l'esprit du peuple aura retrouvé son assiette ordinaire — le moment peut venir où l'Angleterre escomptera notre appui avec une marge plus grande que nous ne serions disposés à lui donner. Une erreur de ce genre serait la cause d'embarras sérieux, que je désire éviter.

"J'irai plus loin ; cette guerre et ses conséquences pour l'Angleterre et ses colonies m'ont fait faire une nouvelle et profonde étude de l'histoire, des institutions et du caractère de la Grande-Bretagne. Et plus j'ai fait l'analyse des parties vitales et des membres robustes de cet admirable corps politique, de ses nerfs d'acier et de son sang si riche, plus mon admiration pour l'Angleterre a grandi... Mais l'Angleterre que j'aime et que j'admire, c'est cette nation noble et industrieuse, aimant le progrès et la paix ; cette nation qui a tant fait pour le développement et le bien-être de l'humanité ; cette mère du vrai libéralisme... L'Angleterre que j'aime prêchait et pratiquait pour son compte le culte de la liberté, mais respectait en même temps les droits d'autrui..."

Pourquoi cette Angleterre ne ferait-elle pas, comme le souhaitent mes résolutions, une paix humaine, généreuse, chrétienne, avec les Boers ?... Parce que Chamberlain et Rhodes et Kitchener, et d'autres forcenés, veulent encore verser du sang, compléter leur victoire, écraser le petit peuple vaincu :

"Oui, Chamberlain est au pouvoir, et la guerre n'est pas encore terminée — mais la Reine Victoria est morte. Et la rumeur publique et la conscience publique et le sentiment public nous disent que ses jours ont été abrégés par cette guerre décevante et sans gloire. Jusqu'à l'heure de sa mort, deux pensées me tenaient joyeux au milieu des insultes et des calomnies. Je savais que mon seul mobile était l'amour du Canada ; je sentais aussi que je n'étais nullement responsable du sang versé sur les veldts de l'Afrique, ni des larmes répandues sous tant de toits canadiens. Maintenant une autre pensée remplit mon cœur de quiétude ; je ne suis pas complice des meurtriers de la Reine.

"Je crois sincèrement qu'en demandant à la Chambre d'appuyer cette proposition je donne au Parlement du Canada l'occasion de répondre à l'un des derniers et des plus sincères désirs de Sa Majesté. Je l'offre comme un tribut d'hommage, d'admiration et d'amour à sa mémoire. Ce tribut est modeste, si je le

compare aux éloges magnifiques ou pompeux qui sont tombés des lèvres des rois et des hommes d'Etat ; mais il est libre et sincère ; il n'a pas été payé et il n'attend aucun prix ni honneur ; il est pur de toute exploitation du nom de cette femme si noble et si vénérable.

"C'est le vœu d'un vrai Canadien et d'un fidèle sujet britannique."

La péroraison hardie, étonnante même, avait atteint une grandeur tragique. D'après la correspondance parlementaire de Sauvalle à la *Presse*, le discours de Bourassa était peut-être trop travaillé ; mais le feu de l'orateur — avec Bourassa, ce n'est pas image, hyperbole ou lieu commun — le feu du regard, de la voix, des gestes, donnaient l'illusion du spontané, de l'improvisation.

Laurier se leva tout de suite, et donna le pendant de sa réplique de l'année précédente à Bourassa. Il s'efforça de mettre Bourassa en contradiction avec lui-même : Pendant environ deux ans, mon jeune ami a combattu ce qu'il appelait l'impérialisme ; et voilà qu'il nous demande d'envoyer des avis à l'Angleterre sur la façon dont elle doit faire la paix ; voilà qu'il nous demande, en somme, de participer aux conseils de l'Angleterre, et, par suite, de resserrer nos liens avec elle ; je ne m'attendais pas à cette inconséquence de la part d'un homme aussi logique, aussi acharné que mon jeune ami.

Quant aux calamités que la guerre inflige aujourd'hui aux Boers, c'est de leur faute. Ce sont eux qui ont commencé, ce sont eux qui n'ont pas respecté les lois de la guerre. Cependant l'avenir qui les attend sous le drapeau britannique est loin d'être sombre. S'ils perdent l'indépendance, ils gagneront la liberté :

"Lorsque le drapeau britannique flottera sur le Sud-Africain, ces contrées posséderont ce que l'on possède ailleurs depuis les soixante dernières années à l'ombre de ce drapeau : liberté pour tous, égalité pour tous, justice pour tous et droits civils pour les Anglais et les Hollandais.

"Pour ces raisons, je dois demander à la Chambre de rejeter cette motion."

Sans accomplir un effort comparable à celui de son adversaire, Laurier souleva des applaudissements sur tous les bancs. Partisans et membres de l'opposition le félicitèrent. John Charlton, Samuel Hughes et Robert Borden combattirent à leur tour les propositions Bourassa. Celles-ci furent rejetées par 144 votes, libéraux et conservateurs confondus, contre trois : Angers, Bourassa, Monet.

Le vote acquis, la Chambre debout entonna le God Save the King, tandis que les trois mousquetaires gagnaient les couloirs.

Cependant le discours de Bourassa retentit dans la province de Québec. D'année en année, de discours en discours, Bourassa élaborait, précisait une doctrine passionnément commentée à Laval de Québec, à Laval de Montréal et dans tous les cercles de jeunes gens. Cette doctrine semblait se présenter ainsi : Nous estimons les institutions britanniques et ne demandons pas la rupture du lien d'allégeance. Mais nous voulons affirmer de plus en plus notre autonomie. Nous ne voulons plus être obligés de participer, en hommes ou en argent, aux guerres de l'Angleterre. Notre patrie n'est ni la France ni l'Angleterre, mais le Canada. Nous sommes Canadiens, nous sommes une variété particulière de Canadiens, les Canadiens français, tenant à notre langue, à notre religion, à nos traditions. Nous ne pouvons pas nous fondre avec nos compatriotes anglais, mais nous allier à eux, nous unir

à eux dans l'amour d'une patrie commune, et sur la base d'un absolu respect mutuel.

Appuyées sur une étude constante et solide du droit, de l'histoire, de la politique internationale, proclamées d'un ton fougueux, tranchant, souvent acerbe, ces idées pouvaient manquer d'opportunité dans un pays britannique, où la majorité restait attachée à l'Angleterre. Elles ne manquaient pas de fierté. Elles se répandirent parmi la jeunesse canadienne-française, qui leur ajoutait la pointe d'anglophobie dont Bourassa se défendait. Et à cette époque c'est l'aspect majeur de l'histoire des idées dans la province — de l'histoire des idées qui prépare l'histoire tout court.

* * *

La politique provinciale était calme. La 10e législature ouvrit sa première session le 14 février 1901. Sir Napoléon Casault, juge en chef, remplaça pour la circonstance le lieutenant-gouverneur Jetté, malade. La présidence de la Chambre, qui alternait, à Ottawa, de législature en législature, entre un Anglais et un Français, alternait, à Québec, entre un député du district de Québec et un député du district de Montréal. Cette fois elle revenait à un Montréalais — et d'ailleurs Québec était gavé. Un candidat, H.-B. Rainville, possède des atouts précieux sous un gouvernement libéral doublé d'un gouvernement "d'affaires". Il a participé à la demi-révolte de la "vieille garde" lorsque Laurier, sur le conseil de Tarte, pensait renouveler le mandat de Chapleau à Spencer-Wood. Il a secondé Préfontaine, à l'Hôtel de Ville de Montréal, dans plusieurs combinaisons politico-financières. George-Washington Stephens ayant quitté la vie publique et Herbert-B. Ames ne siégeant pas à la Législative, la candidature de Rainville ne suscite pas d'oppo-

sition dangereuse. Battu par Lebeuf à l'échevinage, Rainville reçoit, en compensation, la présidence de la Chambre. La charte de la Montreal Light, Heat and Power sera bien défendue, le cas échéant.

Le discours du Trône exprima les regrets de la province pour la mort toute récente de la reine Victoria. Il annonça peu de nouveautés, à part la suppression de l'un de ces deux ministères : *Terres, Forêts et Pêcheries*, ou *Colonisation et Mines*. Puis le premier ministre, appuyé par le chef de l'opposition, proposa une adresse de respect et de dévouement au roi Edouard VII.

Un bill rapidement expédié modifia les délais pour les contestations d'élections — avec effet rétroactif. On voulait empêcher l'invalidation de Jean Prévost, vainqueur d'Alphonse Nantel par une très faible majorité dans le comté de Terrebonne. Nantel demanda vainement le désaveu fédéral de cette décision autocratique. Il adressait sa requête à Laurier, protecteur de Parent ! [1]

Le cabinet provincial tenait particulièrement à écarter Nantel, qui se posait en spécialiste et en défenseur de la colonisation. En effet, la mesure la plus discutée fut la suppression d'un ministère. Et le portefeuille sacrifié serait — on l'avait compris tout de suite — celui de la Colonisation. L'œuvre ingrate de la colonisation concerne, par définition, des régions encore inhabitées et, partant, sans influence électorale. Les gouvernants sont presque toujours des citadins. Enfin, les trésoriers provinciaux, étant presque toujours des Anglo-Canadiens, comprennent mal l'importance de la vie rurale pour l'avenir du Canada français, s'y

1. *Correspondance de sir Wilfrid Laurier, aux Archives publiques du Canada, dossier 352.*

intéressent peu, et lésinent sur les budgets de l'agriculture et de la colonisation. Donc, suppression du ministère de la colonisation, parent pauvre. L'abbé Dugas protesta, envoya des lettres ouvertes aux journaux. Lomer Gouin, actif, replet, n'en présenta pas moins la mesure à la Chambre — avec rondeur et fermeté à la fois.

Il donna ses arguments : Le ministre de la Colonisation n'a guère à contrôler que les dépenses pour ponts et chemins de colonisation, qui relèvent normalement des Travaux publics. Ce dernier ministère est lui-même moins occupé qu'à l'époque où l'on votait chaque année des subsides aux chemins de fer. Le service des arpentages et des mines relève plutôt du ministère des Terres, dont on l'a détaché pour épaissir le portefeuille de la Colonisation. Le gouvernement croit donc servir l'intérêt public en supprimant le commissariat de la Colonisation et des Mines, et en partageant ses attributions entre les ministères dont elles relèvent normalement. Cela ne changera rien au personnel du gouvernement, puisque le portefeuille de M. Robidoux n'a pas été attribué ; M. Turgeon, qui l'a pris par intérim, le gardera.

Flynn défendit sa création. Pour reconnaître l'importance de la colonisation, et pour la stimuler, j'ai créé ce département, et l'ai confié à l'un des ministres les plus en vue et les plus doués, M. Chapais. À son tour, M. Marchand l'a confié à l'un de ses meilleurs collaborateurs, M. Turgeon. Mais le gouvernement Parent ne cherche qu'à détruire notre œuvre.

Louis-Philippe Pelletier appuya Flynn, son chef. Quelques prêtres-colonisateurs, à la suite de l'abbé Dugas, combattirent aussi la mesure du gouvernement, dans laquelle ils voyaient un aveu d'impuis-

sance, une menace d'abandon pour l'œuvre de la colonisation.Les prêtres sont les chefs naturels, et les seuls chefs, des paroisses de colonisation, qui ne comptent pas d'avocats, de notaires, ni de médecins. Mais ils ne siègent pas à la Chambre. Nantel, sans mandat, se trouvait hors de jeu. Une opposition de sept membres ne pouvait guère : les mines rejoignirent les terres et les pêcheries dans le portefeuille de Parent ; la colonisation rejoignit les travaux publics dans le portefeuille de Lomer Gouin. Le résultat politique était un surcroît d'importance et d'influence pour Lomer Gouin, l'étoile montante.

C'est encore lui qui présenta la loi la plus importante de la session : la "Loi de conciliation" pour le règlement des conflits du travail. Nous avons vu le crédit attaché, dans des milieux étendus, à l'arbitrage de Mgr Bégin. Pour la première fois au Canada, un archevêque réglait un conflit du travail. Mgr Bégin faisait modifier les statuts de trois "fraternités" ouvrières, et leur donnait un aumônier. Les syndicats "internationaux", prévoyant dès lors la formation — la concurrence —- de syndicats confessionnels, sollicitèrent vainement l'intervention fédérale. Plusieurs chefs de ces syndicats côtoyaient l'anticléricalisme. Deux ou trois d'entre eux, à Montréal, fréquentaient la loge L'Emancipation ou sympathisaient avec elle. La loge et ses amis, qui cherchaient désespérément à réduire les influences religieuses dans le domaine de l'instruction publique, voulurent empêcher ce nouvel "empiétement". Le meilleur moyen serait une initiative de l'Etat provincial, assumant lui-même le rôle d'arbitre et dessaisissant, ipso facto. Sa Grandeur l'Archevêque. Parent, pris de court pendant la période électorale, avait accueilli avec joie, et même souhaité, l'intervention épiscopale qui le dispensait de dépar-

tager les ouvriers électeurs et les patrons souscripteurs. Les élections faites — et comment ! — le cabinet provincial pouvait créer un organisme ou établir un système permanent. Lomer Gouin, député de Montréal et ministre, s'en chargea.

Ami des amis de l'Emancipation, et discrètement surveillé par Mgr Bruchési, le ministre se sent tenu à des précautions du côté épiscopal. Elu d'une population plutôt ouvrière, mais bien vu, aidé même par les industriels, le député se sent tenu à des précautions du côté patronal. Le gouvernement libéral recule devant l'arbitrage obligatoire, réforme jugée, à cette époque, hardie, voire radicale. Sa loi s'inspire de la législation ontarienne, et plus encore de la décision récente de Mgr Bégin. Les ouvriers nommeront un conseil de conciliation de quatre membres, les patrons en feront autant. Si les conseils de conciliation ne rétablissent pas la paix, les parties s'adresseront à un conseil d'arbitrage de trois membres, nommés par le gouvernement, le premier sur la recommandation des ouvriers, le second sur la recommandation des patrons, et le troisième sur la recommandation des deux premiers ou, faute d'accord, choisi par le gouvernement parmi les personnes impartiales. Le conseil d'arbitrage tiendra des séances publiques et prononcera ses arrêts à la majorité des voix. Mais ces arrêts ne seront obligatoires que si les parties s'engagent à l'avance à les respecter ; en ce cas, elles seront liées par la loi sur l'arbitrage.

Le projet de Lomer Gouin rendait hommage à l'archevêque de Québec, en calquant sa décision ; mais il écartait son intervention, dans l'avenir. Le bill trahit l'hésitation que l'on ressentait encore, en 1901, devant les questions sociales. Une loi sans obligation ni sanction est une loi mort-née. Louis-

Philippe Pelletier prédit la stérilité d'un arbitrage auquel une des parties, tantôt les patrons, tantôt les ouvriers, refusera toujours l'obéissance. Il n'avait pas tort ; des grèves se produisirent après ce vote comme avant, et dans l'industrie même de la chaussure, malgré la décision de Mgr Bégin. Dans le port de Québec, des débardeurs en grève exercèrent des brimades contre les non-grévistes. Au double titre de premier ministre et de maire, Parent intervint lui-même, et ramena le calme.

Les autres lois de la session concernaient des intérêts restreints. Deux ou trois n'en soulevèrent pas moins des débats animés, à la Chambre et surtout au dehors.

A commencer par la loi constituant en corporation la Montreal Light, Heat and Power Company. La charte accordait à cette compagnie la permission d'utiliser les rues pour la pose de ses fils et conduits. La législature provinciale livrait Montréal au trust réalisé par les Forget et par Herbert Holt. Le conseil municipal de la grande ville protesta. Il lui appartenait d'accorder ou de refuser le droit d'éventrer les rues. Montréal tenait à son autonomie par rapport au gouvernement provincial comme celui-ci tenait à la sienne par rapport à l'Etat fédéral. Elle y tenait davantage à mesure qu'elle croissait en population et en richesse — plus vite que le reste de la province. L'Etat provincial a violé nos franchises municipales ! crièrent les échevins les plus résolus — ceux du parti de la réforme. Ces échevins combattaient à la fois un principe — l'ingérence provinciale — et des personnes — entre autres, leur ancien collègue Rainville.

Les Forget, initiateurs du merger, ne comptaient pas seulement sur Rainville, président de la Chambre et administrateur du merger. Comme agents de

change, ils avaient pris tant d'importance, à Montréal, que leurs spéculations, à la hausse ou à la baisse, influençaient la Bourse. L.-J. Forget passait pour une sorte de génie financier. Il présidait le Bureau des gouverneurs de l'Université Laval de Montréal, et s'occupait, depuis la requête de Mgr Fabre, des intérêts matériels de cette institution. Il comptait parmi ses clients Thomas Shaughnessy, Wilfrid Laurier, Lomer Gouin, Horace Archambault, Honoré Gervais, vingt autres personnages influents. Réfléchi, presque taciturne, il préparait ses coups sans mettre personne dans ses confidences. Mais une petite cour entourait son neveu Rodolphe, beaucoup plus expansif — une petite cour de flatteurs qui lui soutiraient des tuyaux de Bourse, épiaient ses spéculations pour les imiter. Les Forget contrôlaient le *Journal* conservateur, dont le comptable présentait au sénateur, chaque semaine, une évaluation de déficit — couverte par chèque, sans sourciller. Nos financiers suscitaient naturellement jalousies et inimitiés. F.-L. Béique ressentait pour ces spéculateurs une méfiance, pour ne pas dire une antipathie, renforcée depuis le merger de la Montreal Light, Heat and Power. La *Presse* n'aimait pas les commanditaires du *Journal,* fondé pour lui reprendre la clientèle conservatrice ; mais elle n'aimait pas non plus le "parti de la réforme" ; elle attendit encore pour déclarer une guerre sans merci au *Journal* et aux intérêts Forget. La législature constitua la Montreal Light, Heat and Power Company, avec onze administrateurs : James Ross, Herbert-S. Holt, Montague Allan, Hector Mackenzie, Louis-Joseph Forget, Rodolphe Forget, F.-C. Henshaw, J.-R. Wilson, George Caverhill, James Wilson, Henri-Benjamin Rainville, tous montréa-

lais.[1] James Ross, premier nommé dans cette liste, était intime de L.-J. Forget, et son associé dans la plupart de ses entreprises. Il avait beaucoup contribué à l'alliance Holt-Forget. La Montreal Light, Heat and Power était donc l'œuvre et l'instrument du trio L.-J. Forget-James Ross-Herbert Holt. La Compagnie, présidée par Herbert Holt, absorba presque aussitôt la Saint-Lawrence Light and Power Company, et prit forme de trust.

Tancrède de Grosbois, député de Shefford, provoqua une autre alerte, sur un terrain mouvant. C'était un "libéral du temps de Mercier", tombé dans la débâcle de 1892 et revenu sur la vague de 1897. Et ceci vaut une parenthèse. Mercier avait formé et maintenu un gouvernement "national", en écartant les radicaux encombrants. Le bloc ne s'était ressoudé qu'aux heures tragiques de la chute. Mais les partis, comme les peuples, n'ont pas de mémoire. En 1901, les merciéristes étaient les libéraux avancés, les anciens collaborateurs de la *Patrie* et de *L'Union libérale*. Par un quasi-paradoxe, "un libéral du temps de Mercier" signifiait, non pas seulement un ancien des temps héroïques, un vieux de la vieille, mais aussi un rouge écarlate, un radical. Donc, Tancrède de Grosbois, "libéral du temps de Mercier", proposait l'instruction obligatoire. Son bill, d'apparence anodine, obligeait les parents, sous peine d'amende, à envoyer leurs enfants à l'école de leur confession religieuse, pendant au moins seize semaines par an.

Derrière Tancrède de Grosbois agissaient évidemment les radicaux, inconsolés de l'échec des projets Robidoux. L'apaisement des grands conflits politico-religieux n'avait pas supprimé l'existence du

1. *Chapitre 66 des Statuts de 1901.*

groupe anticlérical, peu nombreux par rapport à la population de la province, mais détenant des postes d'influence, dans la presse, dans la politique, dans les syndicats ouvriers, dans les conseils municipaux. A Montréal se réunissaient les membres de l'Emancipation. A Saint-Hyacinthe subsistait le groupe d'esprits forts dont la tradition remonte aux Dessaulles et à Papineau. La jolie cité maskoutaine, riche en couvents et en institutions florissantes, restait curieusement partagée entre l'influence religieuse et l'influence radicale. Mgr Moreau, vieux, simple et charitable, tenait le rôle de vénérable doyen de l'épiscopat, naguère tenu par Mgr Laflèche. "Une vertu sort de lui", disait le peuple ; et l'on touchait sa soutane ou son manteau. Mais des frondeurs, dont plusieurs occupaient des postes en vue dans la ville, se réunissaient chez Raphaël Fontaine. L'ancien rédacteur de *L'Union,* qui avait fait sensation, jadis, en approuvant l'expulsion des Jésuites de France, [1] se vantait maintenant d'exiger son incinération, par clause testamentaire. Nommé juge à Sorel, en janvier 1901, il y groupa d'autres esprits forts. Cependant Montréal abritait le principal foyer radical. L'idée de l'obligation scolaire venait de la loge L'Emancipation, et aussi de quelques milieux avancés, suspects à l'Archevêché. C'était encore un moyen, pour l'Etat, de renforcer son contrôle sur l'instruction publique. Une instruction obligatoire deviendrait presque fatalement gratuite — et neutre. Mgr Bruchési veillait trop bien pour qu'un député de Montréal osât se charger du bill. Tancrède de Grosbois, député de Shefford, comptait une bonne proportion d'électeurs anglais auprès des-

1. *Histoire de la Province de Québec, Vol. III.*

quels son allure "émancipée" et, le cas échéant, la mauvaise humeur de son curé, lui seraient plutôt un atout.

Mais Robidoux avait quitté la politique. Jetté, et non plus Chapleau, occupait Spencer-Wood. Parent s'intéressait aux affaires plus qu'aux idées, et son gouvernement ne recommencerait pas l'expérience du gouvernement Marchand. Turgeon repoussa le principe libéral de l'enseignement obligatoire au nom du principe encore plus libéral de la liberté individuelle. Flynn prit la même position, mais en vertu d'un autre principe : les droits des parents en matière d'instruction. "Le gouvernement doit aider l'Education, mais non pas usurper la place des parents". Les ministres firent repousser, sans peine, le bill de Grosbois. On n'entendrait plus parler d'instruction obligatoire, au Parlement de Québec, avant onze ans. En compensation, une loi autorisa la Compagnie du cimetière Mont-Royal à installer un four crématoire. La loi passa vite à la Chambre, presque aussi vite au Conseil législatif. Les conseillers ultramontains esquissèrent une vive résistance, mais le vote anglais et le vote libéral emportèrent la décision, avant toute intervention de l'épiscopat.

Enfin la législature modifia les lois de chasse, pour la préservation de certaines espèces. Rien de tout cela ne passionna la Chambre. Le député de Lotbinière, Napoléon Lemay, élu comme conservateur mais en promettant "fair play" au gouvernement, se refusait à la critique systématique. Pour peu que deux ou trois de ses membres fussent absents, l'opposition tombait à presque rien. Quelques libéraux, de tempérament chevaleresque, regrettaient les fastes de jadis, les grands tournois oratoires. Parent ne partageait certes pas ce regret.

Desservi par son mauvais organe et par son défaut d'instruction, le premier ministre prenait la parole le plus rarement possible. Secondé par Gouin comme lui-même avait secondé Marchand, il menait rondement les affaires, sans viser à l'éloquence ni au sentiment. Au besoin, on assommait l'opposition par un vote brutal. La session — la plus courte depuis 1867 — fut prorogée le 28 mars. La vente annuelle des "limites à bois", effectuée un peu plus tard, produisit $400,000, chiffre sans précédent.

La *Presse* apprécia ce sobre travail avec bienveillance :

"La session qui vient de se terminer à Québec porte le cachet d'un grand esprit pratique. Le rêve de ceux qui veulent introduire dans nos institutions provinciales le principe pur et simple des affaires est réalisé. Le gouvernement n'a pas visé à l'éclat ni aux innovations séduisantes : il s'est contenté d'administrer sobrement, sûrement, le patrimoine. Le premier ministre a répondu à l'attente, en ce sens qu'il a introduit dans la gouverne des affaires publiques cet esprit méthodique qui a transformé Québec depuis qu'il en est le maire..."

Cependant des lois d'intérêt local soulevèrent de petites tempêtes, après la session. L'affaire du four crématoire fut la plus grave, parce qu'elle comportait un aspect religieux, et parce qu'elle doublait une "affaire Delpit", alors retentissante.

Deux Canadiens français catholiques, Edouard Delpit et Marie-Berthe-Aurore-Jeanne Côté, ont contracté mariage à Montréal, en 1893, devant le Révérend William-S. Barnes, pasteur protestant. Au bout de six ou sept ans, Delpit, excédé de sa femme, conçoit des scrupules. Il s'avise qu'un mariage entre catholiques n'est pas valide s'il n'est célébré dans leur paroisse, par le curé. Les autorités ecclésiastiques partagent cet avis : en droit canoni-

que, le mariage de deux catholiques célébré par un pasteur protestant est un mariage clandestin. Le 12 juillet 1900, Mgr Marois, grand vicaire du diocèse de Québec et juge délégué aux causes matrimoniales, s'appuyant sur une décision du Concile de Trente, déclare nul le mariage Delpit. L'évêque intéressé, Mgr Bruchési, l'approuve hautement. Les parties, libres de tout lien matrimonial, peuvent contracter de nouveaux mariages.

Mais Mme Delpit veut rester mariée. Elle repousse les prétentions de son mari, engage deux bons avocats, Eugène Lafleur et Ephrem Taillefer, et s'adresse aux tribunaux. Taillefer est un tribun, qu'une mort prématurée empêchera de donner sa mesure. Lafleur a quarante-six ans et passe déjà pour un maître. C'est un petit homme à la tête rentrée dans les épaules, dont la manière calme, objective, donne une impression de science, de logique et d'honnêteté intellectuelle — plus persuasive que des éclats de voix. Ses arguments, anneaux d'une chaîne imbrisable, s'ordonnent d'après leur force, en suivant une gradation ascendante. Dans cette affaire, ses convictions soutiennent encore son talent, car Lafleur est huguenot, fils d'un pasteur d'origine suisse romande. Bien secondé par Taillefer, il conteste la juridiction ecclésiastique sur les causes matrimoniales dans la province de Québec. Le clergé catholique s'en émeut. Mais le clergé protestant s'en émeut aussi, considérant comme une usurpation de pouvoirs la prétention de l'Eglise catholique d'invalider le mariage célébré par un pasteur. Bref, l'opinion tout entière se passionne. Lafleur et Taillefer se heurtent à deux autres maîtres du Barreau montréalais, F.-J. Bisaillon, l'un des sages du parti conservateur, et Gustave Lamothe, l'un des avocats qui ont le plus approfondi

l'étude du droit. Devant le juge Archibald, l'affaire est discutée à fond.

D'après Mgr Marois, Mgr Bégin, Mgr Bruchési — d'après l'Eglise — le mariage est une institution divine, un sacrement avec lequel le contrat naturel se confond. L'Eglise a seule le droit de réglementer le mariage des catholiques. Les causes matrimoniales ne relèvent que des tribunaux ecclésiastiques. L'Etat ne peut, ni établir des cas d'invalidation, ni fournir des dispenses dans les cas d'invalidation établis par l'Eglise. D'après Lamothe et Bisaillon, la loi de la province de Québec se borne à sanctionner les mariages célébrés selon les règles de la confession à laquelle appartiennent les époux. Ainsi ont jugé, en 1880 et 1881, dans une cause Laramée-Evans, le juge Papineau et le juge Jetté.

Le juge anglais de la Cour Supérieure adoptera-t-il, à son tour, cette thèse ? Ce protestant sans étroitesse a débouté *Canada-Revue* poursuivant Mgr Fabre, ce qui ne présage pas un jugement de parti pris dans l'affaire Delpit-Côté. Devant l'intérêt éveillé par la cause, il s'estime tenu d'exposer, aussi clairement que possible, les opinions opposées. Il cite Mgr Bruchési. Il cite le juge Papineau et surtout le juge Jetté, si réputé, et qui a longuement motivé sa décision de 1881 :

"*1. Que le seul fonctionnaire compétent à célébrer le mariage de deux catholiques est le propre curé des parties ; que la licence accordée par le représentant du gouvernement civil n'est d'aucune valeur pour dispenser des publications de bans requises pour les catholiques, et qu'en conséquence le mariage célébré, dans l'espèce, par un ministre protestant, et en vertu d'une simple licence, est un mariage nul et abusivement contracté.*

"*2. Qu'avant de prononcer sur la validité de tel mariage, la Cour Supérieure doit référer la cause à*

l'ordinaire du Diocèse, pour qu'il prononce préalablement la nullité du mariage et sa dissolution, s'il y a lieu, sauf à adjuger ensuite par la Cour Supérieure quant aux effets civils du mariage."

Qu'en pense le juge Archibald ?

Le juge Archibald pense que, pour ratifier les prétentions ecclésiastiques, il faudrait "mettre de côté la jurisprudence française unanime, ignorer les lois de l'Angleterre, oublier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, abolir le Code de notre province, qui édicte des dispositions couvrant tout le sujet et en confie l'administration aux tribunaux".[1] Il avoue que, sans l'autorité du juge Jetté, il n'aurait pas hésité une minute "à considérer la prétention de l'autorité ecclésiastique comme une grave attaque contre notre système de gouvernement libre et responsable, en vertu duquel chaque électeur a voix à la confection et à l'exécution des lois".

En conséquence, le 30 mars 1901, le juge Archibald donne gain de cause à l'épouse obstinée. Il rappelle qu'il n'existe pas d'"Église établie" au Canada, et dit :

"Le mariage est un lien civil, dont l'obligation est rendue plus forte par les sentiments religieux, qui ne sont qu'accessoires au contrat. Si le lien civil n'est pas valide, l'obligation religieuse tombe nécessairement."

Le juge prenait le contre-pied de la thèse catholique. Et cette décision suivit de quelques jours l'autorisation d'installer un four crématoire au cimetière Mont-Royal ! A l'exemple du juge Fontaine, les esprits forts de l'Emancipation se vantaient d'exiger leur incinération, par clause testa-

---

1. Rapports judiciaires de Québec, 20 Cour Supérieure, p. 338.

mentaire. Mgr Bruchési protesta vigoureusement, par lettre pastorale du 2 avril, consacrée aux deux affaires. Il rappela ces principes :

1° En vertu des décisions du Concile de Trente, l'Eglise ne reconnaît pas les mariages clandestins.

2° L'Eglise se réserve la réglementation du mariage entre catholiques. La validation par un tribunal n'empêche pas l'Eglise de considérer comme nul un mariage célébré en dépit des règles canoniques. D'une manière générale, les sentences des tribunaux civils contraires au dogme et à la discipline de l'Eglise sont nulles pour les catholiques.

L'ouverture d'un four crématoire, autorisée presque par surprise, sans consultation de l'autorité religieuse, n'est pas moins inadmissible. On invoque la tolérance, la liberté des cultes ? Le four, dit-on, ne servira qu'aux protestants et aux libres penseurs ? Mauvaises raisons pour justifier un mauvais coup :

"C'est un triomphe pour les très rares partisans que l'incinération peut compter en notre pays. Pour nous, le vote donné par la majorité de nos législateurs a été une réelle surprise, et nous en éprouvons un vif regret...

"Nous ne craignons pas de l'affirmer : l'introduction de la pratique de la crémation dans notre ville chrétienne de Montréal est regrettable. Etait-elle justifiée par la tolérance de croyances opposées aux nôtres ou par le respect de la liberté des cultes ? Assurément non, puisqu'elle ne fait partie du rituel d'aucune Eglise, et puisqu'elle n'a été sollicitée par aucune dénomination religieuse, mais par une simple compagnie civile. S'imposait-elle par le prétendu respect de la liberté individuelle ? Mais qui ne voit où nous mènerait un tel principe ? La liberté individuelle, ainsi comprise, est mère du communisme, du socialisme et de l'anarchie..."

La *Presse* publia, le 8 avril, un long article approuvant l'archevêque de Montréal. La plupart des

journaux français l'imitèrent. Ils se joignirent aux chefs religieux demandant la reconnaissance légale — ou plutôt la confirmation de leur autorité en matière matrimoniale et en matière scolaire.

En se plaignant de l'ouverture d'un four crématoire, décidée sans consultation de l'épiscopat, Mgr Bruchési semblait bien invoquer un principe ultramontain : obligation, pour l'Etat provincial, de prendre et de suivre les directives épiscopales, dans les questions présentant un aspect religieux. Au temps de Mgr Laflèche et des castors, les deux affaires eussent été loin. De fait, le dossier de la cause Delpit-Côté, transmis à Rome, attire l'attention du Saint-Siège, et ne sera pas étranger à la préparation du décret *Ne temere*, qui reprendra et renforcera, en 1907, la décision du Concile de Trente. Déjà plus retentissante que la cause Laramée-Evans, la cause Delpit-Côté prépare une série de procès analogues, qui retentiront dans tout le pays. (C'est en partie pourquoi nous l'avons relatée un peu en détail.) Pour l'heure, nous sommes au printemps de 1901. Mgr Bruchési n'adopte pas les méthodes de Mgr Laflèche ; et le Parlement provincial est en vacances. Le gouvernement de Québec se sent solidaire des archevêques dans l'affaire Delpit-Côté, qui menace la juridiction provinciale presque autant que la juridiction ecclésiastique. Et Lomer Gouin se charge d'affirmer à Mgr Bruchési que l'influence des francs-maçons de Montréal et des esprits forts de Saint-Hyacinthe n'est pour rien dans l'ouverture du four crématoire. Mais les protestants y tiennent, au point qu'on risque, en leur résistant, une petite guerre religieuse. Ne vaut-il pas mieux concéder le four crématoire et repousser la menace, autrement grave, de l'instruction obligatoire ? Loin de parler à tort et à travers, Lomer Gouin se faisait

du silence une arme. Il désespérait les journalistes. Mais il pouvait, d'homme à homme aussi bien qu'en public, exprimer ses idées avec une conviction contagieuse — comme son beau-père Mercier. D'ailleurs il s'entendra toujours bien avec Mgr Bruchési. L'archevêque accepte les raisons du jeune ministre. Le cabinet Parent n'essuiera point une grosse tempête.

La *Presse* restait favorable aux deux gouvernements libéraux ; elle fit un chaleureux éloge de Lomer Gouin, à l'occasion d'un banquet organisé par Honoré Gervais en l'honneur du ministre. *L'Evénement* maintenait aussi sa ligne de conduite, ce qui rendait assez délicats les rapports des frères Demers avec Thomas Chapais. Par contrat signé en 1896, le *Courrier du Canada* s'imprimait à *L'Evénement*, dont il partageait les bureaux. Il lui empruntait même de ses nouvelles et de ses articles, de sorte qu'on avait pris l'habitude de considérer *L'Evénement* et le *Courrier du Canada* comme des frères jumeaux, s'adressant, le premier à la clientèle populaire, le second à la clientèle bourgeoise. Les frères Demers évoluant vers la neutralité bienveillante à l'égard des gouvernements libéraux — dispensateurs de contrats d'impression — Chapais restait rigoureusement fidèle à ses idées, à son parti. L'inévitable se produit le 11 avril 1901 : Chapais publie le dernier numéro du *Courrier du Canada*.

Le gendre d'Hector Langevin dirigeait ce journal depuis 1884 — depuis dix-sept ans. Il avait traversé huit élections générales, l'affaire Riel, le régime Mercier, l'affaire des Biens des Jésuites et l'agitation equalrightiste, le "Coup d'Etat" d'Angers, l'affaire des écoles manitobaines. Il avait exercé une influence sérieuse. Peut-être était-il resté trop intellectuel, trop

doctrinaire et trop fidèle à ses principes pour toucher un vaste public. Le *Courrier du Canada* disparut après le *Journal de Québec*, le *Canadien* et la *Minerve*. "Avec lui disparaît le dernier lien entre le vieux et le nouveau journalisme", dit la *Presse* — en laissant entendre que Chapais ne s'est pas adapté à l'ambiance moderne. Cette adaptation consiste, pour la *Presse*, la *Patrie* et le *Soleil*, à multiplier photos et faits divers, à friser la démagogie, à exploiter le goût public pour les récits de drames, de crimes et de scandales. Toujours sur le qui-vive, un bon reporter de la *Presse* paie de toutes les audaces, franchit tous les barrages, et rapporte la nouvelle d'un "beau meurtre" vingt minutes avant son confrère du *Star* — juste à temps pour l'édition du soir. Et c'est encore un des gros soucis de Mgr Bruchési. La *Presse* n'a pas tort : les organes et les manières du journalisme d'information sont désormais fixés, dans la province, pour une longue période. On annonça une collaboration régulière de Chapais à *L'Evénement*, mais portant sur des questions sociales, historiques et littéraires plutôt que politiques. Les conservateurs ne tenaient plus en main qu'un seul quotidien de langue française — le *Journal*, peu redoutable — et quelques hebdomadaires, dont le *Trifluvien* et le *Courrier de Saint-Hyacinthe*. De plus en plus, les "bleus" s'enfonçaient dans "les froides régions de l'opposition".

* * *

La session provinciale terminée, celle d'Ottawa se poursuivit encore pendant deux mois. On y discuta la question des transports, intéressant si vivement la ville de Montréal et la province de Québec.

Israël Tarte, ministre des Travaux publics, avait

mis au point son projet, son plan d'ensemble. Et son projet vaut d'être reconstitué. [1]

Les récoltes de l'Ouest deviennent considérables. L'Ouest canadien expédie déjà quarante millions de boisseaux de grain, dont cinq millions seulement passent par la voie canadienne — par Montréal — et le reste par les Etats-Unis. C'est illogique, puisque le trajet de Fort-William à Liverpool compte 4,286 milles par la voie américaine, et 3,834 milles seulement par la voie canadienne. Montréal, port fluvial et port maritime, est admirablement placé pour recevoir, au coût minimum, les matières premières du pays et celles de l'étranger. Mais les Américains possèdent un outillage et une direction qui nous manquent. Il nous faut un réseau de canaux, dont la pièce maîtresse sera le canal de la Baie Georgienne, reliant les Grands Lacs au Saint-Laurent par la rivière Ottawa. Un comité du Sénat l'a recommandé. Des ingénieurs compétents procèdent aux études préliminaires. Un syndicat privé, formé dès 1894, et partiellement absorbé par des intérêts anglais, détient une charte. Il n'inspire pas confiance à Tarte, qui veut une entreprise *canadienne,* et si possible *nationale.* Le syndicat fait renouveler sa charte, tous les trois ans, sans obtenir les concessions désirées. Il faut aussi engager les compagnies de chemins de fer et les compagnies de navigation à prendre la voie canadienne, de préférence à la voie américaine. Non point pour des

---

1. Nous avons reconstitué le projet de Tarte — en utilisant ses chiffres, ses données — à l'aide de documents tels que les rapports du ministère des Travaux publics, et la correspondance du ministre avec la Commission du port, et avec le concours d'un haut fonctionnaire qui fut l'un des secrétaires d'Israël Tarte pendant son passage au ministère.

raisons sentimentales — Tarte croit et répète que le commerce n'a pas de patrie —, mais dans leur intérêt même. Il faut leur offrir un outillage, des facilités, des taux, plus avantageux. Une cale sèche, des quais, des voies de garage, de vastes entrepôts, et surtout des élévateurs à Montréal. Un chantier ultra-moderne à Sorel, où l'on fabrique déjà les dragues les plus puissantes du continent. Un autre port bien outillé aux Trois-Rivières. Et un autre à Québec, doublé par le bassin de radoub récemment inauguré à Lévis. Un chenal de 30 pieds de profondeur, de 400 à 450 pieds de largeur, bien balisé partout. De meilleurs taux d'assurance. De meilleurs taux de quayage. Tarte n'ose pas encore le dire trop haut, car il y a des routines à ménager ; mais il rêve de Montréal port national et port franc. Port national, c'est-à-dire entretenu, non plus par la Commission du port, plus ou moins aidée, garantie, subventionnée par l'Etat fédéral, mais par l'Etat lui-même. Port franc, c'est-à-dire où tous les navires de toutes les nations pourront entrer, sortir, accoster sans payer un sou. C'est ce qui a fait la fortune de Hambourg — Tarte s'est documenté, pendant son voyage en Europe. Si Montréal devenait le premier, le seul port franc d'Amérique, quel avantage sur Portland, sur Boston, sur New-York ! Tarte, ce Protée, si combatif et si combattu, mais si intelligent et si patriote, s'est forgé, au début de ce siècle, une vision grandiose. Il la précise, en visitant le port de Montréal dans la vedette du ministère : De l'Océan Atlantique aux pieds des Rocheuses — car les canaux ne s'arrêteront pas aux Grands Lacs, mais, par la Rivière Rouge, pénétreront dans l'Ouest — de l'Océan Atlantique aux

pieds des Rocheuses, sur une voie toute canadienne, un incessant va-et-vient, une double file ininterrompue de navires, chargés jusqu'à la ligne de flottaison. Sur ce parcours, un grand port franc : Montréal. Une interminable succession de bassins, de jetées, de quais peuplés d'élévateurs. Tous les pavillons du monde s'y donnent rendez-vous. Toutes les richesses du monde y débordent des cales. Les navires s'y ravitaillent en charbon, apporté des Etats-Unis par les chemins de fer, et en denrées de toute sorte. Excités, fécondés par la simple proximité de la ville, les rails s'engendrent les uns les autres ; à chaque aiguille, une nouvelle portée. Gloire de Montréal ! Le train de Chicago entre en gare, un porteur nègre à casquette rouge sur chaque marchepied. Le train de Vancouver dévore les voies du Pacifique. Le train de New-York aborde le pont Victoria. Tandis qu'un paquebot de Liverpool croise un cargo norvégien. Un second pont enjambe le Saint-Laurent, de Montréal à Longueuil ; les maraîchers l'empruntent pour venir vendre leurs légumes aux commissaires des transatlantiques. Nous l'appellerons le pont Jacques-Cartier, ou Maisonneuve, ou Tarte. Orgueil, noble orgueil, de régler ces mouvements. Un touriste, au sommet du Mont Royal, les embrasserait-il à la fois dans le champ de ses jumelles ? Moins bien que Tarte, de sa vedette ; car le port, tout en longueur, est masqué par la série des entrepôts, des tas de charbon, des élévateurs, d'où les courroies, voire les galeries convoyeuses, desservent des mouillages éloignés. Un léger crêpe de fumée, qui n'est pas sans poésie, voile le tout. Les Montréalais oublient un peu trop ce port qu'ils ne voient pas. Ils ne sont plus assez

"harbour-conscious", diraient les Anglais. Ils oublient que leur ville doit son développement au port, et certains s'imaginent que le port doit son développement à la ville. Quelle erreur ! Sans le port — sans les rapides de Lachine et le transbordement forcé — l'emplacement, dépourvu de charbon, de minerai, ne vaudrait pas grand'chose. Le port offre d'immenses avantages aux industries qui importent une matière première pondéreuse : métallurgie, minoterie, raffineries de pétrole, raffineries de sucre. Des usines s'établissent et s'établiront ici pour recevoir plus commodément leur matière première. Les cheminées d'usines, les structures métalliques, les citernes, prolongent en profondeur la ligne des entrepôts, des tas de charbon, des élévateurs. Des treuils grincent, des palans cliquettent, des ponts roulants s'ébranlent lourdement. Gloire de Montréal ! L'Angélus tinte à Notre-Dame de Bonsecours. Tarte se découvre, et poursuit. A proximité — à Sorel — le grand chantier maritime de l'Est canadien, où l'on construit, radoube, remet à neuf, tous les modèles. Des milliers d'ouvriers s'y affairent, militairement conduits par Georges Desbarats. Quatre, cinq, six grandes coques s'alignent, sur des échafaudages parallèles, prêtes à reprendre le flot. Combien de gallons de peinture, pour badigeonner une carène? Un régiment de dragues râcle sans arrêt. Des sémaphores lèvent et abaissent leurs bras. Des feux s'allument. Des phares fauchent la nuit commençante. Et le va-et-vient continue : paquebots, cargos, chalutiers, charbonniers, pétroliers, remorqueurs, brise-glace. Parfaitement, des brise-glace, puisqu'on trouvera bien le moyen de rendre le fleuve navigable l'hiver. L'idée, lancée par Tarte,

adoptée par Laurier,[1] court dans le domaine public. Chacun y va de son invention, de ses conseils, de ses objections. La *Presse* nolise un bateau spécial pour faire des expériences. La Compagnie du chemin de fer du Lac-Saint-Jean, encouragée et subventionnée par le ministre, envoie René Dupont en Finlande, où la navigation d'hiver est réalisée, paraît-il, avec un régime fluvial comparable à celui de la province de Québec.

A son bureau, Tarte trace des plans, annote des épures, d'un crayon impératif. A cette heure, il se sent né pour créer, plus que pour ourdir, combattre ou démolir. Mais il n'ignore pas qu'entre son projet et l'application s'interposent rivalités et routines. Québec, où commencent les travaux du pont, veut encore devenir, plutôt que Montréal, le port national. Les électeurs, les commerçants, les commissaires du port, harcèlent leurs députés — et surtout leurs ministres, Laurier, Fitzpatrick et Dobell. Les ennemis du gouvernement réclament plus qu'on ne peut obtenir, afin d'engranger des motifs de plainte. Les "rouges" de Québec grognent de nouveau contre Tarte, champion du port de Montréal. Le député fédéral de Bellechasse, Onésiphore Talbot — le major Talbot, athlétique et mauvais coucheur — insiste sur la nécessité d'amé-

---

1. Lettre de Laurier au principal Grant, du 27 février 1899 : "La chose à laquelle j'ai maintenant attaché mon cœur est la navigation d'hiver sur le Saint-Laurent jusqu'à Québec. C'est un sujet que j'ai dans l'esprit depuis des années, et je l'étudie constamment. Je suis maintenant très près d'être absolument convaincu que c'est parfaitement possible..." (O. D. Skelton : Life and letters of Sir Wilfrid Laurier. II. p. 133).

liorer le bas du fleuve, entre Québec et le Golfe. Plus sensationnelle, l'intervention du solliciteur général Fitzpatrick, député du comté de Québec. Associés au barreau, Fitzpatrick et Parent se soutiennent, et leur influence auprès de Laurier se compare à celle de Tarte. Or le solliciteur général se sépare ouvertement, sur cette question, de son collègue le ministre des Travaux publics, député de Montréal. Dans son discours du 18 avril, aux Communes, il décrit en pessimiste l'avenir du port de Montréal, ouvert à la navigation pendant cinq mois de l'année seulement. Il se prononce plutôt pour le développement du port de Québec "qui pourrait être rendu accessible en toutes saisons". Il énumère les avantages de Québec, et demande : "Peut-on comparer à ces avantages ceux qu'offre le port de Montréal, fermé à la navigation durant cinq mois de l'année, et où l'on ne trouve jamais plus de 27 pieds d'eau ?" Tarte conteste les chiffres de Fitzpatrick. Le solliciteur général et le ministre des Travaux publics échangent des mots aigres-doux. Auprès de Laurier, Parent plaide pour Québec et Préfontaine pour Montréal.

La querelle se transporta dans la presse. Les journaux de Québec attaquèrent. *L'Evénement* :

> *"Est-ce que le commerce du pays perdrait à se servir de Québec comme port national sur la route du Saint-Laurent, de préférence à Montréal ? Non, assurément, car par là même, il éviterait bien des retards et des dépenses inutiles... Le port de Québec, à cause des incomparables avantages naturels qu'il possède, ne coûterait en frais d'équipement et d'entretien qu'une bagatelle."*

Et le *Soleil* :

> *"A quoi sert de dépenser des millions pour améliorer un port qui sera toujours bien inférieur à ceux*

des Etats-Unis, quand Québec est incontestablement supérieur à tous les ports de l'Amérique, et capable de contenir les plus gros vaisseaux que le génie humain pourra lancer sur les mers..."

La *Presse* et la *Patrie* répliquèrent au *Soleil* et à *L'Evénement.* La *Presse* attribua l'attitude de Québec au travail sournois d'un groupe de Toronto, excitant les deux villes de la province l'une contre l'autre pour profiter de leur brouille. De fait, les journaux ontariens manifestaient à la ville de Québec un intérêt surprenant. Dans son journal, le *World,* le député MacLean — Billy MacLean, élève de George Brown et l'un des esprits les plus curieux de Toronto —, plaignait Québec d'être "étouffée" par Montréal — d'une manière d'autant plus stupide, affirmait-il, qu'il est impossible de transformer Montréal en port de mer. Un autre député ontarien, William-H. Bennett, discutait les crédits demandés pour le chantier de Sorel. Tarte défendit le chantier de Sorel et ses "ouvriers d'élite", avec une pointe d'accent cocardier : "Les dragues construites à Sorel par des ouvriers canadiens expérimentés sont les meilleures d'Amérique". Et d'ajouter : "Elles sont supérieures aux dragues importées d'Angleterre."

Tarte s'appuyait sur le sentiment national. Il appuyait son plan d'ensemble sur l'opinion, très montée contre le consortium des chemins de fer américains qui cherchait à détourner le trafic de la Colombie-Britannique et du Nord-Ouest. On attribuait à ce consortium le projet d'acquérir les grands réseaux canadiens, et l'opinion canadienne s'insurgeait contre cette domination économique. Bourassa dit, aux Communes, qu'il serait criminel de laisser les Américains s'emparer de nos chemins de fer ; et ce fut sans doute la seule fois de sa

carrière où Clarke Wallace l'applaudit. Montréal, siège des puissances financières qui contrôlaient la croissance économique de l'Ouest canadien, s'enthousiasmait pour le plan de Tarte. Il fallait bien que Québec se résignât à la suprématie maritime et commerciale de sa rivale. Le Parlement vota un prêt d'un million à la Commission du port de Montréal, pour le perfectionnement de l'outillage et la construction d'élévateurs, et un crédit de cent mille dollars pour la construction d'un quai en eau profonde à Sorel. A la demande de Tarte, le prêt à la Commission du port de Montréal était subordonné à l'approbation des plans par le ministre des Travaux publics.

Car Israël Tarte tient à contrôler et coordonner les travaux. Il est fort heureusement d'accord avec son collègue Louis Davies, ministre de la Marine. Il est résolu, non plus à un effort graduel, mais à un effort considérable, décisif. Il convoque en conférence les représentants du Pacifique-Canadien, du Grand-Tronc, des compagnies de navigation et d'exportation de Montréal, précise avec eux son plan, assigne à chacun son rôle. Nous défendrons les réseaux contre les convoitises américaines, mais nous attendons de vous, Messieurs du Pacifique, et de vous surtout, Messieurs du Grand-Tronc, un effort et au besoin des sacrifices.

Après la transaction du Drummond, le Grand-Tronc avait élargi et même complètement transformé le pont Victoria. L'ancien pont tubulaire, sorte de long tunnel de seize pieds de largeur, est devenu un pont ouvert, beaucoup plus haut, et de 65 pieds de largeur, avec deux voies pour les voitures et deux pour les piétons. Le Grand-Tronc vient aussi de construire un vaste édifice pour loger ses bureaux, rue McGill. Cependant le Grand-

Tronc dépense des sommes encore plus fortes pour outiller le port américain de Portland, dont il fait son port principal. Il prétexte que Montréal, port intérieur, restera longtemps inaccessible aux océaniques, d'un tonnage toujours accru.

Or Tarte a décidé : 1° Que les océaniques remonteront jusqu'à Montréal ; 2° Que Montréal supplantera Portland. Il insiste sur les obligations du Grand-Tronc envers la ville et envers l'Etat. Le terrain de la rue McGill, sur lequel la Compagnie vient d'édifier ses bureaux, a été donné par la ville, en considération de la somme dépensée, du travail fourni à l'industrie locale, et de la plus-value procurée aux terrains voisins. Pour la reconstruction du pont Victoria, l'Etat fédéral a donné $500,000. Enfin l'Etat, propriétaire de l'Intercolonial, paie au Grand-Tronc $40,000 par an pour l'usage de la gare Bonaventure et $37,000 pour l'usage de la ligne de Sainte-Rosalie à Saint-Lambert. [1] Le Grand-Tronc doit tenir compte de tout cela. Tarte est cependant le premier à reconnaître que l'Etat et la ville ne doivent pas lésiner sur leur part. Il l'écrit dans une longue lettre à Henry Miles, président du Board of Trade de Montréal. [2]

Et en avant les travaux ! Des quais et jetées de pierre remplacent les quais et jetées de bois, menacés chaque année par la débâcle. Il faut prélever des emplacements sur le fleuve, surmonter des difficultés spéciales, dues au climat et au caractère fluvial du port. Ce développement s'opère vers l'Est, par nécessité géographique, parce que les rapides for-

---

1. *Réponse à une question de Monk aux Communes ; 18 février 1901.*

2. *Lettre du 30 janvier 1901, lue à la séance du Board of Trade du 13 février ; publiée par la Presse du 14.*

ment cran d'arrêt à l'Ouest. Des élévateurs vont se construire. Mais il faut passer par la Commission du port de Montréal, où siègent, avec des membres nommés par le gouvernement fédéral, un représentant du Board of Trade, un représentant des compagnies de navigation et un représentant de la ville. Le président de la Commission du port, Robert Mackay, également président et commanditaire du *Herald*, et deux fois candidat sans espoir dans la division Saint-Antoine de Montréal, vient d'être nommé sénateur. C'est un homme d'affaires heureux, sans grande instruction, mais riche, et mêlé à vingt entreprises importantes. Laurier a confiance en lui. Mackay s'entend bien avec Tarte, et ne nuira pas au gouvernement. Mais il n'est pas seul à la Commission. Son collègue le représentant de la ville n'est autre que le maire Préfontaine, ennemi juré de Tarte. Et les représentants des grands corps commerciaux, tout en admirant Tarte, restent jaloux de leurs prérogatives. La condition du prêt fédéral — contrôle du ministère des Travaux publics — déplaît à la Commission. Et aussi le projet de Montréal port franc, susceptible de tarir les revenus de la Commission. Et plus encore le projet de Montréal port national, c'est-à-dire administré par l'Etat, susceptible de rejeter la Commission dans le néant. Après le voyage d'étude aux Etats-Unis, la Commission a commandé les élévateurs au syndicat W.-J. Conners. Mais celui-ci n'entame pas les travaux. On le soupçonne d'endormir Montréal, de retarder la construction des élévateurs pour servir les intérêts américains. On annule son contrat. Un autre capitaliste américain, A.-B. Wolvin, le "roi du grain", de Duluth, garantit le transport du blé de l'Ouest en Europe par la voie des Grands Lacs et du Saint-Laurent, avec une flotte à son pavillon,

pourvu que les commissaires du port fassent construire deux élévateurs, loués à son syndicat. Mais Conners et Wolvin sont compères. Tarte s'en aperçoit et démasque cette nouvelle tentative américaine pour berner et retarder Montréal. Il refuse son autorisation, engage les commissaires à négocier de préférence avec des entrepreneurs canadiens, et continue de les stimuler pour les autres travaux. [1]

Après les Américains Conners et Wolvin, un entrepreneur montréalais, J.-A. Jamieson, offrit de construire un élévateur à Montréal. La Commission du port approuva ses plans, au coût approximatif d'un demi-million — la moitié du prêt fédéral. Mais ce prêt restait subordonné au visa du ministre. Or les experts consultés par Tarte jugèrent les plans de Jamieson bâclés, incomplets, inacceptables. Tarte refusa son approbation. En même temps, il accueillit une rumeur d'après laquelle Jamieson aurait soudoyé des membres de la Commission du port.

Protestations des commissaires ! Préfontaine proteste plus fort que les autres. La *Patrie* soutient naturellement Tarte. Interviouvé par des journalistes, Préfontaine déclare qu'il ne dispose d'aucun organe pour se défendre, "n'ayant pas eu le talent d'en escamoter avec l'argent des autres". Cependant la *Gazette* prend parti pour le maire, ou plutôt contre Tarte. La *Presse* a déjà, dans le passé, combattu la Commission et demandé la nationalisation du port de Montréal. Dansereau, pris entre son amitié personnelle pour Préfontaine et la ligne de conduite adoptée par le journal, incline cette fois du côté de Tarte.

---

1. *Lettre de Tarte au sénateur Mackay, président de la Commission du port, publiée par la* Presse *du 10 septembre 1901.*

Or, le ministre affirme que l'élévateur serait construit depuis longtemps, si les commissaires l'avaient écouté. Des hommes d'affaires le croient. Le greffier de la Législative, Louis-Georges Desjardins — ancien collaborateur de Tarte au *Canadien* — mis au courant des projets de Tarte par un de ses frères, fonctionnaire fédéral, envoie au ministre des félicitations enthousiastes. Malgré tout son esprit public, Desjardins est un Québécois — hors de cause. Son homonyme l'ancien sénateur Alphonse Desjardins, animé du même esprit public, et montréalais, prononce l'éloge de Tarte et de ses projets, à la Chambre de commerce. Alphonse Desjardins demande, lui aussi, la suppression de la Commission du port. Il reprend les arguments de la *Presse* : Montréal est un port national ; son entretien et son développement incombent au gouvernement fédéral, seul en mesure d'assumer des frais aussi considérables ; le ministre des Travaux publics n'a nul besoin de l'intermédiaire — ou de l'entrave — d'une commission. Alphonse Desjardins et J.-X. Perrault font voter une motion, transmise au gouvernement fédéral.

L'incident fut très violent. L'ingénieur en chef de la Commission du port, John Kennedy, employé au service technique depuis un quart de siècle, avait ses projets personnels ; il avait même contribué à l'élaboration d'un plan d'ensemble. Par amour-propre ou par conviction, il contesta les conclusions des experts consultés par Tarte. Préfontaine lança un défi à Tarte : Démissionnons tous les deux, pour nous affronter dans une division quelconque de Montréal ! Les rouges qui supportaient Tarte à grand peine repartirent en guerre contre lui. Le 7 octobre, au Club Laurier, ils proposèrent une motion de blâme à l'égard de la *Patrie ;* d'au-

tres membres du club protestèrent, et le club traversa des scènes de tumulte comme, jadis, le Club National, quand Lebeuf attaquait Mercier. La *Patrie* esquissa une campagne contre Préfontaine, qui s'apprêtait à briguer un troisième mandat à la mairie de Montréal. Les deux tendances du parti libéral parurent encore une fois sur le point de s'entre-déchirer. Le *Journal* se réjouit à l'idée d'un "schisme" parmi ses adversaires.

Alors intervint le génie de la conciliation, ou plutôt la Conciliation même, incarnée sous le nom de Laurier. Le *Soleil* fit appel à la concorde, demandant aux libéraux de laisser à cette chicane — née d'une divergence sur les meilleurs moyens d'améliorer le port de Montréal — son caractère local. Mais la question des élévateurs restait à régler. Cette période, dans le nouveau développement du port de Montréal, rappelle les tâtonnements de la construction du "chemin de fer du Nord", en plusieurs tronçons, par à-coups, parmi les contreordres, les disputes, voire les scandales. Sous les hésitations, les détails, les querelles, le but à atteindre se perd de vue, réapparaît. Le port de Montréal s'est développé régulièrement, plutôt que par étapes tranchées. Ses progrès ont suivi l'accroissement des échanges internationaux, et les statistiques de la Commission du port sont parallèles aux statistiques fédérales du commerce extérieur. Les Montréalais se sont appliqués à répondre à chaque besoin nouveau. Encore est-il juste de citer John Young et Israël Tarte, soutenus par l'opinion montréalaise. A demi aveuglée, la volonté collective n'en est pas moins là.

Le *Journal* se réjouit à l'idée d'un schisme parmi ses adversaires ; mais les deux tendances conservatrices, celle des anciens castors et celle des anciens

amis de Chapleau, n'étaient pas plus unies. Les chefs du parti bleu ne pardonnaient pas à la *Presse* sa "trahison" de la veille des élections. Le sénateur Forget et ses amis affermèrent le *Journal* aux éditeurs Poirier et Bessette, avec mission de muer ce quotidien du matin en quotidien du soir, pour concurrencer la *Presse.* Le *Journal* alignait une bonne équipe de rédacteurs, avec Joseph Royal, Jean Dumont, Arthur Beauchesne, Omer Héroux, Omer Chaput (et, un moment, Olivar Asselin, qui le quitta pour devenir secrétaire de Lomer Gouin). Mais la *Presse* pouvait se défendre, avec des gaillards comme le boss Dansereau, Jules Helbronner, Marc Sauvalle, J.-A. Rodier. Les deux journaux se livrèrent des polémiques enragées ; la *Presse,* forte de sa situation acquise, resta maîtresse du terrain.

Situation et querelles analogues à Québec. On y construisait enfin le pont — la gigantesque entreprise si longtemps réclamée ; le premier caisson pneumatique fut lancé le 20 juin. Pour le reste, la vieille capitale devrait se contenter de satisfactions plus modestes. L'opinion de Québec se fixa sur l'une d'elles : la création d'un parc national sur le site historique des plaines d'Abraham. On pria le gouvernement fédéral d'acheter le terrain aux dames Ursulines (qui le tenaient elles-mêmes du premier concessionnaire, Abraham Martin), d'y dessiner un parc et de le confier à la ville. En sa qualité de maire de Québec, Parent prit l'affaire en mains. Il prépara un projet, adopté sans hésitation par ses concitoyens : une communauté québécoise recevrait une somme rondelette, et le terrain resterait à la ville !

Mais Dobell. homme d'affaires réputé, député de Québec-Ouest et ministre sans portefeuille dans le cabinet fédéral, censura la transaction conduite

en dehors de lui. Il trouva le prix d'achat trop élevé. et mit des bâtons dans les roues. Les citoyens de Québec, excités par le *Soleil* (pas fâché d'attaquer en la personne de Dobell un rallié, un de ces anciens bleus toujours suspects aux vrais rouges), protestèrent, tinrent des assemblées, envoyèrent des délégations à Laurier. L'affaire des plaines d'Abraham prit à leurs yeux une importance énorme. Parent conduisit lui-même à Ottawa une impressionnante délégation québécoise. Fitzpatrick l'appuya. Laurier reçut avec son affabilité coutumière "ses bons amis de Québec". Le 19 mai, le ministre des Finances inscrivit dans le budget supplémentaire un crédit de $80,000 pour l'achat des plaines d'Abraham. La création de ce parc rejoignit, dans la série des grandes réussites de Parent à Québec, l'achat du terrain destiné à l'Ecole Normale et la construction de l'Hôtel de Ville sans frais supplémentaires.

Les Communes autorisèrent aussi le gouvernement à subventionner de $50,000 à $100,000 une compagnie franco-canadienne de navigation qui, en remplissant certaines conditions, assurerait au moins dix-huit voyages aller et retour par an entre la France et le Canada. Depuis longtemps on souhaitait une liaison maritime directe entre les deux pays ; et le projet souriait à Tarte. En 1900, un homme d'affaires entreprenant, Anatole Poindron, avait fondé une compagnie. Un bateau, le "Mont-Blanc", inaugura le service. Au banquet donné à bord, à Montréal, de grands espoirs s'exprimèrent. Mais si Montréal était la tête de ligne, l'initiative n'intéressait plus Québec. D'autres difficultés surgirent. Retenu en quarantaine à la Grosse-Ile, à son départ, le "Mont-Blanc" ne revint pas. La subvention fédérale ne suffit pas à aplanir les obsta-

cles. Tous les rêves des Montréalais ne peuvent se réaliser !

* * *

Ces efforts d'expansion économique, entraînant des rivalités, rencontrant des obstacles, comme tous les efforts des hommes, ne constituaient pas le seul aspect de la vie de la province. Dans l'ensemble, le Canada cherchait à échapper, par l'outillage et le développement de son système de voies d'eau et de fer, à la tutelle économique américaine. A l'intérieur de cette rivalité canado-américaine jouait la rivalité des provinces de Québec et d'Ontario. Et à l'intérieur de celle-ci jouait la rivalité de Québec et de Montréal. On pourrait même aller plus loin, car à Montréal une vive rivalité entre l'est et l'ouest suscitait force querelles au conseil municipal et à la Chambre de commerce.

La sourde hostilité des provinces de Québec et d'Ontario était peut-être la plus grave, parce que fondée sur l'opposition des races. Les efforts de Laurier et l'optimisme de Charles Marcil appuyant l'adresse ne supprimaient pas les incidents. Ceux-ci surgissaient sous les prétextes les plus divers : l'île d'Anticosti, le recensement de 1901, l'Université d'Ottawa.

En 1897, un millionnaire français, le chocolatier Henri Menier, avait acheté à une compagnie anglaise la propriété de l'île d'Anticosti. Le "whip" conservateur George Taylor prit la tête d'un mouvement de protestation contre cette mainmise d'un citoyen français sur une île "stratégique" commandant l'entrée du Saint-Laurent. Tarte envoya promener George Taylor. Puis le gouverneur Commettant, régisseur de l'île pour le compte d'Henri Menier, entra en conflit avec des colons de race anglaise, qui méconnaissaient les droits du propriétaire. Ces

colons résistèrent aux sommations, se firent expulser, en appelèrent aux tribunaux. Le tribunal de la Malbaie les débouta. George Taylor et le *Witness* demandèrent l'expropriation de Menier.

Le recensement de 1901 fournit aussi l'occasion d'incidents renouvelés. Des journaux canadiens-français dirent à leurs lecteurs, des curés répétèrent à leurs ouailles, de bien s'inscrire sur les listes de recensement, pour donner une juste idée de la force de la province. Des Ontariens s'avisèrent que la province de Québec, en cherchant à ne rien perdre de son importance numérique, voulait réduire la représentation ontarienne au Parlement — basée sur le rapport des populations. Le *News* et le *Mail and Empire*, contrôlés par le gros fabricant de papier Charles Riordon, qui possédait cependant des intérêts dans la province de Québec, partirent en campagne. Le *Hamilton Spectator* fut trop heureux de les appuyer. Là encore, l'hostilité se déchaîna.

Dans la ville même d'Ottawa, un sérieux conflit divisait les catholiques de langue anglaise et de langue française. Un Oblat d'origine irlandaise, le P. Michael Fallon, curé de la paroisse Saint-Patrice, manifestait ouvertement sa francophobie. Ancien élève et ancien professeur de l'Université d'Ottawa, le P. Fallon rêvait d'un contrôle irlandais sur cette institution. Forte et assez brillante personnalité, il se multipliait à l'extérieur, donnait des conférences, publiait même un petit journal, *The Union* — sans la permission de l'Ordinaire. Mgr Duhamel obtint le déplacement du P. Fallon, envoyé aux Etats-Unis (juin 1901). Mais les Irlandais d'Ottawa reprirent la campagne du héros exilé. Sur l'initiative de l'avocat Charles Murphy, ils adressèrent au Supérieur général des Oblats et au délégué apostolique un mémoire énumérant les raisons de réorganiser

l'Université d'Ottawa sous le contrôle des Oblats irlandais. La province d'Ontario, disaient-ils, ne compte qu'une seule université catholique, celle d'Ottawa. Les Canadiens français sont amplement pourvus, par les deux maisons de l'Université Laval, celle de Québec et celle de Montréal. Les catholiques de langue anglaise sont placés "dans le pénible dilemme d'envoyer des élèves à une université qui ne leur inspire pas de confiance ou d'encourir la censure ecclésiastique en envoyant leurs enfants dans des institutions protestantes". Le mémoire portait un petit nombre de signatures, mais l'une d'elles comptait : celle du sénateur R.-W. Scott, secrétaire d'État dans le cabinet Laurier. Les Canadiens français d'Ottawa furent très mécontents. Mgr Duhamel les calme en prenant lui-même l'affaire en mains. Il prépare un mémoire à l'adresse du Saint-Siège. [1] Mgr Duhamel écrit : "Le grand malheur des Irlandais est d'être trop souvent exploités par certains de leurs nationaux qui, pour arriver à leurs fins, pour obtenir des positions honorables et lucratives, soulèvent souvent jusqu'au fanatisme leur patriotisme bien naturel, et les portent à des excès qui tournent au désavantage de la société civile et de la société chrétienne." Cette affaire aura des suites, et nous retrouverons le P. Fallon, changé de titre, mais non pas de dispositions.

L'île d'Anticosti, le recensement, voire l'Université d'Ottawa, suscitaient des conflits passagers. La question de l'impérialisme entretenait une divergence permanente. Reçu à l'Université d'Aberdeen, lord Strathcona, haut commissaire du Canada, y prononça un discours d'un impérialisme à tous crins.

---

1. Le mémoire de Mgr Duhamel a été adressé au cardinal Ledochowski, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le 20 avril 1902.

Et le vieux Goldwin Smith, très informé des choses d'Angleterre, prévit, dans le *Toronto Sun,* la conscription militaire au Canada :

"Si le Canada doit prendre part aux guerres et aux aventures impériales, il devra payer sa contribution.

"La Ligue de l'Empire-Uni et la Ligue Navale insistent déjà auprès de l'Angleterre... Leurs prières seront bientôt secondées par les demandes du peuple anglais. Si la conscription est adoptée en Angleterre, le Canada sera appelé à l'adopter aussi. On exigera au moins de lui qu'il se charge de défendre sa frontière de quatre mille milles, et, dans le cas d'une guerre avec la Russie, de défendre la Colombie-Britannique contre les attaques de ce côté..."

Le *Soleil* tenta de dissiper les craintes en représentant l'impérialisme comme une théorie encore vague, professée, en Angleterre même, par un très petit nombre de personnes, et qu'il ne fallait pas dresser en épouvantail. L'essence même du régime constitutionnel anglais n'est-elle pas d'avancer avec une sage lenteur ? "La destinée des peuples", conclut Pacaud, "est un mystère comme celle des individus" ; et encore : "Nous sommes entraînés par une main cachée, plus puissante que toutes nos volontés réunies."

C'était bien nébuleux et bien fataliste sous la plume de Pacaud, habituellement si précis et si volontaire. Bourassa ne s'en contenterait pas. Le 23 mai, au cours d'une discussion sur le budget, le député de Labelle protesta une fois de plus contre le recrutement de membres de la gendarmerie sud-africaine (Baden-Powell) au Canada. Il reprocha au cabinet Laurier de ramener le pays à des temps révolus, en subissant l'influence du gouverneur général. Papineau, fondateur du libéralisme québécois, n'eût pas désavoué son petit-fils. George Brown, fondateur du libéralisme ontarien, l'eût

peut-être approuvé. En 1901, Goldwin Smith, à peu près seul, soutenait la doctrine libérale, exempte de tout opportunisme. Sa propriété, "la Grange", formait un îlot de pur libéralisme à Toronto. Mais de toute la province de Québec arrivaient à Bourassa des lettres d'approbation, dictées moins par des raisons doctrinales que par un instinct national. L'immense popularité de Laurier, le calme de la session provinciale, n'empêchaient pas les frémissements du patriotisme, toujours latent parmi les Canadiens français. Les jeunes réclamaient Bourassa comme orateur principal, à la prochaine célébration de la Saint-Jean-Baptiste. Ce n'était pas possible, car Bourassa, les poches bourrées de lettres d'introduction fournies par Goldwin Smith, s'embarquait pour son premier voyage en Europe. Mais, le 24 juin, Montréal et Québec se pavoisèrent de drapeaux tricolores. Et Tarte se fit applaudir, pour de beaux mouvements oratoires :

"Mânes de Wolfe et de Montcalm, tombés tous deux le même jour au champ d'honneur, mânes de Lévis, dont le dernier combat sur les bords du Saint-Laurent fut une suprême victoire ; mânes de Montmorency-Laval, qui fut le fondateur de ce vigoureux système d'éducation dont nous récoltons aujourd'hui les résultats ; mânes des martyrs de 1837-38, victimes patriotiques dont le sang a fait germer nos libertés politiques ; mânes de Lafontaine et de Baldwin, champions de nos droits constitutionnels ; mânes de Cartier ; mânes de Chapleau ; mânes de Mercier, vous planez en ce moment sur nos têtes ; vous êtes les témoins du spectacle de tout un peuple réuni ici pour se souvenir.

"Quand vous repartirez, ce soir, pour retourner vers ces régions de l'au delà qu'on appelle le ciel, emportez avec vous l'hymne de reconnaissance, la prière de ce peuple qui est venu s'agenouiller ce matin devant l'autel du Tout-Puissant, pour le remercier et lui demander sa protection pour l'avenir."

Tarte parlait au parc Lafontaine, en présence de Laurier. Le soir, le parc fut merveilleusement illuminé aux frais de la *Presse*.

Ainsi cette époque de 1901, heureuse pour les libéraux au pouvoir, est caractérisée par l'essor économique — symbolisé par la construction du pont à Québec, le projet de l'élévateur à Montréal — et, dans le domaine intellectuel, parmi la jeunesse surtout, par le frémissement anti-impérialiste, précurseur du mouvement nationaliste.

Le 1er juillet, anniversaire de la Confédération, lord Strathcona et plusieurs ministres canadiens donnèrent un banquet, à Londres. Ils invitèrent Chamberlain, qui leur proposa la fédération impériale. Ce passage de son discours, transmis par câble au Canada, réveilla les craintes de la province de Québec. L'Angleterre venait justement de refuser une préférence tarifaire aux colonies. L'Angleterre veut tout avoir et ne rien donner, écrivit la *Presse*. Et le grand journal canadien-français repoussa l'appel de Chamberlain. Le Canada, dit-il, remplit une mission de progrès, non de destruction. Nous avons besoin d'hommes, puisque nous attirons des immigrants : ce n'est pas pour envoyer nos fils en Afrique, au service des entreprises aventureuses de Chamberlain ; gardons toutes nos énergies pour notre développement économique.

A ce moment, Guillaume-Alphonse Nantel, gardant l'espoir de reconquérir un jour son comté de Terrebonne, lança un nouveau journal à Saint-Jérôme. Son frère Bruno Nantel, gros avocat et propriétaire foncier de Saint-Jérôme, fournit l'argent. Le journal fut la *Nation*, hebdomadaire, avec ce programme en trois points :

1° — Lutte constitutionnelle pour l'indépendance.

2° — Lutte active contre l'impérialisme.
3° — Lutte contre les gouvernements Laurier et Parent.

C'était déjà le programme de la future Ligue nationaliste. Nantel combattait le gouvernement Laurier parce qu'il avait participé à la guerre du Transvaal, et le gouvernement Parent parce qu'il négligeait l'œuvre essentielle de la colonisation. L'archevêché de Québec achetait la *Semaine religieuse* au combatif abbé Gosselin, et la confiait à l'abbé Huard, ancien supérieur du Séminaire de Chicoutimi. Mais le *Trifluvien* accusait encore Laurier d'impérialisme. Le *Soleil* du 7 août réfuta cette "fausse accusation", et termina ainsi son article :

> *"Tout ce que j'ai à dire maintenant, amis lecteurs, c'est que le soleil luira encore longtemps sur le Canada avant qu'il ne soit portion intégrale de l'Empire britannique. Nous sommes libres et nous resterons libres."*

Ces discussions parurent malencontreuses, car on attendait au Canada, pour septembre, la visite du duc d'York (le futur George V). Ce n'était pas le moment de s'aigrir contre l'Angleterre ! Laurier. qui voyagea cet été dans le bas du fleuve et en Gaspésie, en compagnie de Rodolphe Lemieux, de Laurent-Olivier David et d'Arthur Dansereau, pria le rédacteur en chef de la *Presse* de disposer l'opinion à la venue du prince. Pendant un mois ou deux, on évita le sujet de l'impérialisme. Parent à Québec, Préfontaine à Montréal, entamèrent de grands préparatifs. Fréchette, de plus en plus loyaliste avec l'âge, écrivit un poème de bienvenue.

Magistralement organisées, les fêtes attirèrent à Québec un grand nombre d'étrangers. Quatre frégates anglaises précédèrent le yacht princier. Lord

Strathcona rentra exprès d'Angleterre. Le gouverneur et lady Minto, sir Wilfrid et lady Laurier, vinrent à Québec. Le duc et la duchesse d'York et leur suite débarquèrent le 16 septembre dans la vieille capitale, où lord Minto, Laurier et Parent les reçurent. Leur première visite fut pour l'Université Laval, où Mgr Bégin les attendait avec son clergé. L'archevêque présenta une adresse :

"L'histoire de ce pays montre jusqu'à l'évidence qu'à l'Eglise catholique revient l'honneur d'avoir créé entre le trône d'Angleterre et le peuple canadien-français les liens les plus solides, que ni les malheurs ni les séductions n'ont pu rompre...

"L'Eglise catholique revendique à bon droit l'honneur d'avoir fait naître et d'entretenir ces sentiments de loyauté."

Tout Québec fut sur pied pour admirer et acclamer le prince. L'enthousiasme régna dans la ville ; on s'écrasait dans les rues, sur la terrasse ; les pick-pockets firent des affaires d'or. Le soir, toutes les maisons particulières, même les plus humbles, illuminèrent, comme les édifices publics et les vaisseaux dans le port. Une bombe éclata prématurément, sur un bateau où se trouvaient plusieurs ministres du cabinet fédéral. Tarte, légèrement blessé, ne posa point au héros. Parent remercia la population québécoise d'avoir si bien répondu à son appel, et si bien accueilli le prince.

La réception ne fut pas moins chaude et grandiose à Montréal, le 18 septembre. Mgr Bruchési reçut leurs altesses à l'Université. Puis le duc d'York visita le couvent de Villa-Maria, où la Congrégation de Notre-Dame occupe une ancienne résidence des gouverneurs généraux. Laurier confia son embarras à Mgr Bruchési : "Le prince m'a prié de préparer sa réponse à l'adresse des religieuses. Vous

trouverez mieux que moi les paroles qu'il faut mettre sur les lèvres de Son Altesse, dans un couvent. Voulez-vous rédiger un projet de réponse, que je soumettrai au prince ?" Avec sa facilité habituelle, Mgr Bruchési rédigea un texte, en français et en anglais. Laurier le transmit. Le duc d'York jugea superflu de le recopier. Au couvent de la Congrégation, il sortit de sa poche les petites feuilles de papier à lettres à en-tête de l'archevêché, et lut sa réponse, dont tous admirèrent l'à-propos, la délicatesse. L'hospitalité de Montréal valut celle de Québec. Une multitude joyeuse obstrua les rues. Montréal rutila, le soir, sous les illuminations et les feux d'artifice. Les hôtes royaux descendirent chez lord Strathcona, qui possédait, rue Dorchester, une des maisons les plus belles et les plus richement meublées de la ville. Le 20, ils partirent pour Ottawa, Toronto et l'Ouest.

A l'occasion de cette visite, Jetté, lieutenant-gouverneur, et Thomas Shaughnessy, président du Pacifique-Canadien, furent "sirés", c'est-à-dire qu'ils reçurent une décoration comportant le titre de sir. L'honneur conféré au président du Pacifique-Canadien, sur la proposition du gouvernement fédéral, scellait la réconciliation du parti libéral et de la puissante compagnie. Laurier voulut aussi faire "sirer" Israël Tarte, tant il appréciait ses services, sa fertilité d'invention. Mais Tarte, avec une juste notion du raisonnable et de l'excessif, objecta qu'il n'avait pas la fortune nécessaire pour faire honneur à ce titre [1]. Une décoration moindre, celle de Compagnon de Saint-Michel et Saint-Georges, ne donnant pas droit au titre de sir,

---

1. *Révélé par Tarte et reconnu par Laurier à la séance des Communes du 16 juillet 1903.*

fut offerte aux maires de Québec, de Montréal et de Toronto, ainsi qu'à l'abbé Olivier Mathieu, recteur de Laval, et à quelques personnalités ontariennes. Parent et Préfontaine s'étaient multipliés pour assurer la réussite des fêtes. Parent était premier ministre de la province, Préfontaine, l'un des députés les plus en vue, probablement un futur ministre. Tous deux refusèrent la décoration jugée insuffisante. D'autres maladresses avaient marqué diverses cérémonies, en particulier le dîner d'Etat, à la citadelle de Québec. Un aide de camp entiché de noblesse omit d'inviter Rainville, Orateur de la Législative, et Archambault, Orateur du Conseil législatif — qui représentaient, à ses yeux, le tiers-état. Enfin les Canadiens français se jugèrent mal partagés dans l'ordre des préséances, la répartition des honneurs, les marques d'attention du prince.

De tels froissements sont presque inévitables, en pareille occurrence. On attribua les gaffes, non au prince — assez terne et, sans doute, bien intentionné — mais à son aide de camp. Et les deux villes canadiennes-françaises, Québec et Montréal, n'en avaient pas moins reçu chaleureusement le futur George V. Dans cet enthousiasme, comment faire la part de l'attachement à la couronne britannique et celle de l'ambiance créée par les fêtes, les uniformes, les défilés, le bruit, les illuminations, les feux d'artifice, en un mot par la contagion du plaisir ? En même temps que les frégates anglaises, un aviso français, le "D'Estrées" était venu à Québec pour prendre part aux fêtes. Son équipage était composé de Bretons. Quand leurs cols bleus et leurs bérets à pompon rouge apparurent dans les rues de Québec, on n'entendit plus qu'un cri : "Voilà les Français !" Et tout le monde de quitter la pompe officielle pour accourir. On salua, on acclama les marins anglais

et les aides de camp à bicorne. Mais on entraîna les marins bretons dans les maisons, pour boire le cidre en famille.

* * *

Sur les fêtes comme sur les querelles planait toujours la confuse inquiétude née de la guerre du Transvaal. L'Angleterre eût agréé un troisième contingent canadien.

Bourassa poursuivait son premier voyage en Europe. Son titre de député canadien et les lettres d'introduction de Goldwin Smith lui ouvrirent toutes les portes. Bourassa visita l'Irlande, privée de richesse et de liberté. A Londres, il vit des chefs réformistes, entre autres Henry Labouchère, l'ennemi des lords, qui lui avait écrit pour le féliciter de sa résistance à l'impérialisme, et même des chefs ouvriers, tel John Burns, apôtre et ascète, fondateur de syndicats et organisateur de grèves, mais ennemi des violences inutiles. Bourassa se renseigna, se documenta, travailla d'arrache-pied. Il admira certains aspects du parlementarisme anglais, l'existence d'une véritable et puissante opinion publique, la latitude accordée aux députés, plus libres de voter contre leur parti que les députés canadiens. Mais il observa aussi l'habileté avec laquelle les grands chefs anglais manœuvraient les "parvenus" des colonies. Les appels au Conseil Privé attirent à Londres une foule de politiciens, d'avocats, de financiers et d'industriels des colonies. Les aristocrates et les grands bourgeois qui dirigent l'Angleterre les reçoivent à leur table, dans leurs clubs, les flattent et les influencent à peu de frais. Bourassa observe, d'un esprit aigu ; et les observations d'un Bourassa orientent des chapitres d'histoire. Bourassa devait passer en France. Un comité pro-boer installé à Paris lui demanda une conférence. Il s'agissait évi-

demment d'attaquer l'Angleterre. Bourassa répondit qu'il réservait pour l'Angleterre et pour le Canada, terre d'Empire, ses attaques contre la politique britannique. Il n'irait pas en France critiquer les Anglais. [1] En France et en Belgique, il visita les bureaux canadiens d'immigration. Il y trouva force brochures vantant les attraits de l'Ouest, et nulle propagande pour la province de Québec. Le 22 août 1901, après deux mois bien remplis, Henri Bourassa prit à Liverpool le bateau du retour. Le 20 octobre, il donna une conférence à Montréal sur les relations de la Grande-Bretagne et du Canada.

Le Théâtre National fut bondé. Les étudiants vinrent nombreux, avec leur drapeau. Bourassa parla près de deux heures. Il se défend de toute hostilité envers l'Angleterre, où il a rencontré des esprits larges, et dont il admire les institutions. Il se défend même de tout séparatisme, le Canada n'étant pas mûr pour l'indépendance. Mais il veut encore moins de l'impérialisme, dont il analyse la naissance, les buts, les moyens d'action, les dangers. Il reproche aux chefs naturels des Canadiens français d'abandonner leur fierté, les revendications légitimes de leur peuple, pour une invitation, une décoration, un titre de sir. L'impérialisme de lord Strathcona, haut commissaire canadien à Londres, s'explique de la même manière : "Aux yeux de l'ancien président du chemin de fer du Pacifique, le gouvernement qui lui a ouvert les portes de la Chambre des pairs est évidemment le plus désirable qui soit au monde." Les libertés du peuple soldent ces honneurs. Sur ce point, comme sur plusieurs autres, Bourassa reprend un grief souvent exprimé par

1. *Renseignement fourni directement par M. Henri Bourassa.*

Tarte. Puis il reproche à Laurier sa docilité aux directives du gouverneur général, envoyé de Londres. C'est ce que la foule était venue entendre. Dans le discours de Bourassa, les étudiants négligèrent l'éloge des institutions anglaises, du caractère anglais. Ils ne retinrent que la thèse anti-impérialiste. Ils l'applaudirent à tout rompre. Entraîné par ces applaudissements et par sa propre fougue, l'orateur alla plus loin qu'il n'avait prémédité, prit un tour anglophobe qui n'était pas dans son esprit — et que son ton sarcastique aggravait. Il se dit prêt à conduire un mouvement de résistance opiniâtre à l'impérialisme.

Cette conférence eut un grand retentissement, alimenta toutes les conversations. Les étudiants envisagèrent la rupture avec les Anglo-Canadiens, la fondation d'un parti canadien-français. Bourassa n'inscrivait pas cette rupture, cette fondation, dans sa doctrine. Il n'envisageait toujours pas la question impérialiste à un point de vue de race ou de religion. Ses idées s'accordaient à celles d'un libéral anglais tel que Goldwin Smith. Et il avait encore expressément parlé, dans sa conférence, de la patrie commune aux Canadiens d'origine anglaise et française. Mais l'adhésion de la jeunesse flattait ce député de trente-trois ans ; et il ne désavouait pas ses enthousiastes partisans. A l'Université Laval, de Québec, le recteur Mathieu s'efforçait de freiner. L'abbé Mathieu, de commerce agréable, imprimait à son rectorat un cachet de sociabilité. Porté vers les relations personnelles plutôt que vers l'étude, il exerçait une grande influence, faite d'autorité et de charité. Nombre de ses anciens élèves, restés ses pénitents, venaient de Montréal, d'Ottawa, de plus loin encore, à sa chambre ou à son confessionnal. Admirateur et ami de M. Laurier, le recteur Ma-

thieu partageait son goût de la conciliation. Mais il constatait la vogue irrésistible des idées bourassistes parmi les jeunes emballés, au premier rang desquels se distinguait Armand Lavergne, président des étudiants en droit. Le recteur Mathieu avertit Laurier.

Or, Laurier affectionnait les jeunes. Il fondait des espoirs sur les fils de ses amis — entre tous, sur le fils de ses amis Lavergne. Laurier n'oubliait pas, n'oublierait jamais, les années d'Arthabaska, les plus belles de sa vie, au temps de son association avec Joseph Lavergne. Il n'oubliait surtout pas la jolie, brillante et dépensière Mme Lavergne, âme de leur petite société, et restée, après lady Laurier, sa plus sûre conseillère et sa meilleure amie. Il lui écrivait très souvent, sans omettre un incident de famille, un souvenir, un anniversaire. Sans enfants, Laurier reportait son affection sur Armand Lavergne. Et certes, Armand Lavergne, à vingt ans, justifiait cette affection, ces espoirs. C'était un beau jeune homme souple. ardent, à la tête expressive et bouclée. Il visait haut, mais il faut viser haut, dans sa jeunesse, pour ne pas atteindre trop bas, à l'âge mûr. Et c'est Bourassa, non pas Laurier, qui recueillait ses applaudissements frénétiques. Laurier voulut profiter d'un passage à Québec pour inviter Armand, lui parler, l'influencer. Mais il recula prudemment, devant l'exaltation du jeune homme. Laurier écrivit à sa vieille amie :

"...Je suis allé à Québec, il y a une semaine ou deux. J'ai fait dire à votre garçon de venir me voir, ce qu'il a fait, et j'ai eu une agréable entrevue avec lui. C'est un garçon brillant, bien informé sur presque tous les sujets, et remarquablement doué. J'ai été surpris du développement intellectuel qu'il a déjà atteint. Sur certaines choses, ses idées sont très arrêtées. Il est prêt, si une occasion s'en présente,

à jeter toute la population anglaise dans le Saint-Laurent. Je ne m'alarme pas trop de ces desseins féroces. Le temps les adoucira, mais cette anglophobie devient plus fâcheuse quand il refuse systématiquement de parler ou d'étudier l'anglais. L'occasion d'étudier ne se représentera pas, et il sera un jour le premier à déplorer ses vues étroites, si vous ne modifiez pas ses idées, et ne lui faites pas entreprendre l'étude de la littérature anglaise. Je n'ai pas jugé sage de discuter ce sujet avec lui. Il était dans un esprit agressif, et tous mes arguments auraient soulevé une fureur croissante, tant son âme est oppressée des maux infligés à son pays par cette race, qui, dit-il, n'avait et n'a rien à y faire. J'ai pensé aussi bien, sur le moment, de laisser éclater cette grande indignation. J'ai pensé préférable d'attirer votre attention sur ce point. afin que vous puissiez user de persuasion pour lui montrer l'erreur où il s'engage. Il peut facilement atteindre le sommet de sa profession. Mais il ne peut le faire pleinement que s'il arrive à passer indifféremment d'une langue à l'autre, et à les parler avec autant de facilité et de précision..." [1]

Laurier entretenait des raisons particulières de surveiller l'opinion d'Armand Lavergne, animateur de l'effervescence nationaliste parmi les étudiants québécois. Mais le premier ministre prenait le même soin à connaître — et à corriger, s'il le pouvait, l'opinion d'autres personnes, et de toute la province. Il inspirait tous les articles importants de Dansereau.[2] Et la *Presse,* c'est-à-dire Dansereau, critiqua vivement Bourassa :

---

1. Lettre du 29 novembre 1901. Cette lettre figure avec d'autres, dans des archives privées. Comme beaucoup de lettres de Laurier à Mme Lavergne, elle est rédigée en anglais, et nous l'avons traduite.

2. Un certain nombre de lettres adressées par Laurier à Dansereau sont conservées dans les archives privées de M. J.-Lucien Dansereau.

"Nous ne pensions pas que la passion de la notoriété le ferait tomber dans la vulgarité. Son talent et le rôle qu'il entend jouer n'avaient pas besoin de ces dénonciations qu'on laisse aux minorités en peine. Les titres et les décorations sont à la base de toute société bien organisée, puisque celle-ci repose sur la hiérarchie... M. Bourassa regrettera ces excès de langage, qui sont un enseignement néfaste et délétère, parce qu'ils renferment la négation de l'ordre et du bon sens."

La *Gazette* attaque Bourassa, défendu par le *Journal*. Une polémique s'ensuit entre les deux feuilles conservatrices, l'anglaise et la française. D'après la *Gazette*, les conservateurs canadiens-français, éblouis par le succès de l'appel aux préjugés de race lancé par Laurier et surtout par Tarte, veulent emboîter le pas "au Méphistophélès qui remplit les fonctions de chef d'état-major de M. Laurier".

Cependant Bourassa n'avait toujours pas rompu avec Laurier et le parti libéral. Le *Soleil* commença par ne rien dire. Mais tout le monde parlant de la conférence et des idées de Bourassa — en les déformant parfois, en les outrant — il fallut bien répondre à la curiosité générale. Selon la tactique déjà suivie, le *Soleil* affecta de voir en Bourassa un casseur de vitres plus bruyant que dangereux (30 octobre) :

"On nous demande ce que nous pensons de la dernière échauffourée de M. Bourassa. Mon Dieu ! à qui pourrions-nous bien le comparer, sinon à ces casseurs de vitres de signaux d'incendie qui s'amusent toutes les nuits à réveiller les gens paisibles pour les voir accourir à la fenêtre en bonnet de coton... M. Bourassa finira par se faire pincer comme tous les sonneurs de fausses alarmes... Le noir péril de l'impérialisme, dont M. Bourassa fait sa marotte favorite, est un épouvantail bon tout au plus pour les étourneaux.

Il n'effraie guère les gens sérieux, mais il est très commode pour mettre en évidence les patriotes à bon marché. Petit-fils de Papineau, M. Henri Bourassa se fait un petit toupet et se croit tenu, par droit d'hérédité, de poser au chef de barricades. Question d'atavisme, rien de plus...."

Le *Soleil* revint là-dessus le 5 novembre, attribuant l'attitude de Bourassa au goût d'une notoriété tapageuse. Il avait pourtant une voie toute tracée, dit le collaborateur du *Soleil* : suivre les pas de Laurier, peut-être lui succéder plus tard. Mais, impatient et présomptueux, il se lance dans la démagogie. Il attaque Laurier, qui l'a aidé et choyé. Il se montre ingrat, sarcastique, paradoxal, violent. Il gaspille en luttes stériles un réel talent. Des jeunes gens l'applaudissent, mais ils en reviendront vite, en mûrissant.

Que l'impérialisme fût ou non un épouvantail, il était sérieusement question de l'envoi d'un troisième contingent canadien au Transvaal. L'Angleterre le souhaitait. Les organes du torysme ontarien, le *World*, le *Mail*, le *News*, le réclamèrent. L'opinion de la province de Québec s'y refuse, dit tout de suite la *Presse*. Et le 18 novembre, au Club Cartier de Montréal, Monk condamna nettement l'impérialisme et le militarisme. Il s'opposa d'avance à la procédure suivie pour les deux premiers contingents : décision du cabinet fédéral sans consultation du Parlement.

A la même heure, à Toronto, Tupper demandait au contraire l'envoi immédiat de troupes canadiennes.

—"Vous voulez un envoi de troupes canadiennes", dit Laurier aux Ontariens : "vous l'aurez."

—"Vous ne voulez pas d'un troisième contingent canadien ?" dit-il aux Québécois ; "il n'y en aura pas."

Le 20 novembre 1901, le conseil des ministres décida de ne pas envoyer de contingent, mais de faciliter le recrutement de six cents cavaliers pour le gouvernement impérial, si celui-ci le désirait. Toutes les dépenses seraient à la charge du War Office ; le gouvernement canadien agirait comme agent de recrutement. L'offre acceptée, le colonel F.-B. Evans, de Winnipeg, fut désigné comme chef du détachement.

De Pacaud à Dansereau, les journalistes reçurent la consigne d'expliquer la différence — à vrai dire obscure — entre "recrutement" et "contingent". —"Vous avez protesté d'avance contre tout envoi de contingent !" dit le *Journal* à la *Presse*. Parfaitement, répondit celle-ci ; mais il n'est pas question de contingent :

> *"Autant nous blâmerions le gouvernement d'envoyer un nouveau contingent semblable aux deux premiers, autant nous le blâmerions de rester indifférent au recrutement... Il est important que le choix des hommes soit surveillé, de manière à ce qu'on ne laisse aucune chance à des recrues indignes d'aller déshonorer le nom canadien sur un théâtre exposé à tant de regards."*

Le *Journal* démasqua le sophisme. Il protesta contre la nouvelle décision prise sans consulter le Parlement, et aussi contre l'attitude de la *Presse*. Celle-ci sauta sur la diversion : elle entama une longue et furieuse polémique contre le *Journal*, représenté comme l'héritier de l'esprit castor, responsable de la débâcle conservatrice. Pendant ce temps, le recrutement se poursuivit d'urgence, et le contingent — pardon, le détachement — quitta Montréal le 13 décembre. Le *Soleil* répétait que Tupper, au pouvoir, eût arraché au Canada non pas six cents hommes mais vingt-cinq mille, con-

sentant ou non, pour les envoyer sur les champs de bataille africains.

Sans journaux, les jeunes patriotes ne pouvaient lutter contre ce conformisme de la grande presse. Tout au plus pouvaient-ils passer des articles à une petite feuille hebdomadaire, le *Pionnier*. C'était l'ancien *Pionnier* de Sherbrooke, transporté à Montréal, puis cédé par son propriétaire, Chicoyne, le député provincial de Richmond et Wolfe. Amédée Denault, secrétaire de la rédaction, s'intéressait surtout aux questions de mutualité ; admirateur de Bourassa, il accueillait aussi la prose de ses camarades, dont plusieurs anciens collaborateurs des *Débats*. Ces jeunes gens songeaient à fonder une ligue, avec des sections à Québec et à Montréal. Ils annexaient Bourassa comme leur chef. Bourassa était anti-impérialiste ; ses cadets poussaient jusqu'à l'anglophobie. Il est vrai que les organes de l'opinion anglaise provoquaient ce sentiment. Le *Halifax Chronicle* ayant protesté contre le drapeau tricolore arboré par des Canadiens français sur leur maison, la *Gazette* seconda cette campagne. Richard White était plus distingué que Hugh Graham, mais aussi peu francophile. Le juge Wurtele parlant de prendre sa retraite, les journaux et les avocats anglais de la province s'opposèrent à son remplacement par un Canadien français. Quant à Bourassa, la *Gazette* et le *Star* l'appelaient traître et rebelle, et le vouaient aux gémonies.

Sur cette mer orageuse, Laurier louvoyait, avançait toujours. Il n'avait pas envoyé le contingent, dont Québec ne voulait pas. Il avait envoyé le détachement réclamé par Toronto. De l'Ouest, les protestations de Mgr Langevin contre la situation scolaire s'espaçaient, assourdies, platoniques. L'archevêque de Saint-Boniface collaborait, à l'occa-

sion, avec les autorités fédérales, et correspondait avec le premier ministre.[1] Laurier avait obtenu un titre des plus convoités pour le président du Pacifique-Canadien. Il confiait ses petites, ses prudentes opérations de Bourse au bureau du sénateur Forget, commanditaire du *Journal*. Il restait l'ami de Tarte et l'ami de Préfontaine. Il rencontrait à Québec son ami Pacaud et à Montréal son ami Dansereau. Il rendait visite à l'abbé Mathieu, recteur de l'Université Laval, à Québec, et à son ami M. Colin, Supérieur de Saint-Sulpice, à Montréal. Il prenait par dépêche des nouvelles de son vieil ami l'impérialiste Strathcona, indisposé à Londres ; il s'intéressait aux impressions de voyage de son jeune ami Bourassa — "mon cher Henri" — et aux brillantes études de son tout jeune ami Armand Lavergne — "mon cher Armand". Sa langue était toujours d'argent, et sa simplicité prenante au point d'ensorceler. Il renouvelait l'espérance des solliciteurs déçus ("Vous l'ai-je promis ? disait-il ; eh bien, je vous le promets encore.") Enfin quand, à la table de famille, sa jeune belle-sœur parlait un peu vivement de Bourassa, Laurier la reprenait, paternel : "Ne dis pas de mal de lui, petite fille ; il est jeune, et il a tant de talent !"

Qui eût résisté à cette gentillesse ?

---

1. *Correspondance de sir Wilfrid Laurier (Laurier papers), aux Archives publiques du Canada.*

II

FORMATION DU SENTIMENT NATIONAL

Contre l'impérialisme politique anglais et l'impérialisme économique américain — L'assemblée de Drummondville —Laurier à la conférence de Londres.

Pour Laurier et Parent, maîtres de la province, la difficulté venait des ambitions et des exigences de leurs partisans. Après la session fédérale de 1901, le gouvernement Laurier nomma des juges, en récompense de services politiques, selon la coutume. Les juges Robidoux et Lavergne passent à Montréal. Odilon Desmarais remplace Robidoux aux Trois-Rivières ; Alfred Rochon monte sur le banc de la Cour Supérieure pour le district d'Ottawa, et Norman-William Trenholme, bon avocat et bon libéral, pour le district de Montréal.

Le shérif de Québec, Ernest Gagnon, venait de mourir. Le gouvernement provincial attribua la place vacante à Charles Langelier. Succession quasi régulière, puisque Charles Langelier avait succédé à Gagnon au secrétariat provincial, onze ans plus tôt, dans le cabinet Mercier. Mais cette sortie de la politique fut un événement. Charles Langelier militait depuis son éclatant début de 1878 — sa victoire sur Auguste-Réal Angers dans Montmorency. Il était aussi et surtout l'ancien ami et collègue de Mercier, l'alter ego d'Ernest Pacaud, le ministre

compromis dans l'affaire de la Baie des Chaleurs. A ce titre, Marchand et Parent, d'accord avec Tarte et Dandurand, organisateurs fédéraux, l'avaient longtemps écarté. Et Charles n'a pas fini d'expier, puisqu'il devient simple shérif à l'heure où Desmarais, Rochon et Trenholme coiffent le tricorne des juges. Aux yeux de la vieille garde, Charles méritait une meilleure récompense de ses services au parti. Pacaud le laissa entendre, dans le *Soleil*. Et les élections à tenir pour remplacer les juges, les morts, les retraités, susciteraient des convoitises et des mécontentements du même ordre. Plus que jamais, le candidat libéral triomphant à coup sûr, tout le monde voulait être candidat libéral. Les principaux aspirants s'appuyaient sur un club, un groupe, une école. Et la multiplicité de ces candidatures, divisant les votes, favorisait une candidature conservatrice unique. A plusieurs reprises, au début de 1902, cette expérience fut faite ou laborieusement évitée.

1902

Quatre élections fédérales partielles devaient se tenir le 15 janvier : dans les comtés de la Beauce, de l'Islet, de Laval, et dans la division Saint-Jacques de Montréal. Dans la Beauce, les organisateurs libéraux obtinrent le désistement de plusieurs candidats ; le député à la Législative, Henri-Séverin Béland, fut élu par acclamation. Dans l'Islet, le libéral officiel, Onésiphore Carbonneau, l'emporta de quelques voix sur un autre libéral, resté candidat malgré les ordres des chefs. A Montréal et dans le comté de Laval, ce fut encore plus difficile.

A Montréal, il s'agissait de remplacer Odilon Desmarais. Trois libéraux se mirent sur les rangs : J.-A. Drouin, l'échevin Joseph Brunet et D.-A. Lafortune. Le sénateur Dandurand, organisateur

du parti, agit comme arbitre à la convention qui désigna Drouin. Mais Brunet, arborant son titre d'échevin, refusa de se désister ; il donnait à sa candidature libérale une nuance indépendante et anti-impérialiste, et semblait escompter l'appui de Bourassa (à ce moment en visite chez les Franco-Américains de Lowell et de Worcester). Bergeron, disponible depuis sa défaite aux élections générales, profita de ce conflit pour poser sa candidature.

Bergeron était un candidat de marque. En cas de victoire, il renforcerait Monk et Casgrain au Parlement. Il reprendrait la série d'escarmouches livrées contre Tarte depuis leur combat homérique de 1896, à Valleyfield, pendant l'affaire Shortis. Le ministre des Travaux publics préféra écarter cette perspective. Laurier et Tarte vinrent à Montréal, pour obtenir le désistement de Brunet ; mais Brunet était un énergique, un entêté, qui ne voulut rien entendre. Le Parti ne pouvait soutenir un candidat officiel contre Bergeron, d'une part, et contre un dissident appuyé par Bourassa, d'autre part. Dans ces conditions, Laurier et Tarte sacrifièrent leur candidat officiel. Dans une assemblée tenue au marché Bonsecours, le 7 janvier, ils annoncèrent le désistement de Drouin. Brunet devint candidat officiel, et Bourassa n'intervint pas dans la lutte.

Celle-ci fut chaude. Cependant, on échangea peu de horions, et les anciens crurent constater un adoucissement des mœurs électorales. Tarte jugeait plus habile de maculer des bulletins que de pocher des yeux. Bergeron tint une grande assemblée au marché Bonsecours, le 12 janvier, avec le concours de Bisaillon, Casgrain, Monk et Taillon. Monk critiqua l'envoi des contingents sans consultation du Parlement. Les chefs conservateurs ont approuvé, et même provoqué cette initiative, répondit Lau-

rier ; ils ont, autant et plus que nous, combattu les motions Bourassa. La *Presse*, en désaccord avec l'échevin Brunet sur des questions municipales, favorisa plutôt Bergeron. Le "Beauharnois Boy" ne put enfoncer le front uni des ministériels ; il diminua tout de même leur majorité.

Laurier et Tarte furent moins heureux dans Laval. Une convention bâclée par Tarte choisit — imposa — un candidat étranger au comté. Un libéral dissident, poussé par les ennemis de Tarte, se révolta, et maintint sa candidature. Le conservateur Emile Léonard se faufila entre ces deux libéraux.

La leçon ne suffit pas. Le député provincial de la Beauce, Henri Béland, devenant député fédéral, il fallut procéder à une élection partielle pour le remplacer à la Législative. Le parti désigna Blaise Letellier, ancien rédacteur de *L'Union libérale*, neveu de Letellier de Saint-Just, et déjà vétéran des luttes politiques. Blaise Letellier avait fait une campagne courageuse et vaine, aux dernières élections provinciales, pour arracher aux bleus leur forteresse de Dorchester, tenue par Louis-Philippe Pelletier. Il avait droit à une compensation, sous la forme d'une élection facile, dans un comté sûr. Mais un autre libéral, Arthur Godbout, frère cadet d'un ancien député du comté devenu sénateur, posa aussi sa candidature et la maintint envers et contre tous. Il suivait l'exemple de Jules-Alfred Lane, élu dans Québec-Est, aux élections générales, contre le candidat officiel. Si l'on pouvait braver la consigne de Parent dans sa citadelle de Québec, à plus forte raison le jeu pouvait-il s'essayer dans la Beauce. Et en effet, Godbout fut élu, malgré l'intervention formelle du *Soleil* et du gouvernement provincial.

Et ces scènes se répétèrent pour l'élection à la

mairie de Montréal. Préfontaine tenait à son poste, et les familiers de l'Hôtel de Ville tenaient à ce maire qui n'exigeait point de billet de confession. Mais les Anglais de la ville insistaient pour avoir leur tour. Préfontaine réunirait contre lui la *Patrie,* à cause de l'hostilité personnelle de Tarte, et la *Presse,* à cause de l'hostilité de ce journal envers la Commission du port. Contre la *Patrie,* la *Presse* et l'élément anglais — sans parler des esprits rigides, ennemis de la "clique" — Préfontaine échouerait, peut-être au bénéfice d'un conservateur. Il renonça au troisième terme. Un autre ami de Laurier, le Dr Emmanuel-Persilier Lachapelle, médecin distingué et féru d'honneurs — le vieil adversaire des ultramontains — convoitait aussi la mairie. Les officieux lui laissèrent entrevoir le Sénat, et le docteur se retira devant un montréalais de langue anglaise, le banquier R.-Wilson Smith, candidat du Board of Trade. Wilson Smith fut soutenu par la finance, le gros commerce, Lawrence-A. Wilson et son influente Association des débitants de liqueurs, et même par le gouvernement Laurier.

Ces influences prétendent imposer à Montréal un maire de leur choix ? C'en est assez pour induire les Montréalais à se rebéquer. Contre le candidat des gros bonnets, l'entrepreneur James Cochrane, député de la division Saint-Laurent à la Législative, Ecossais de naissance, parlant assez bien le français, et libéral très ardent, prend figure de candidat populaire.

Quelques jours avant l'élection du 1er février, le Board of Trade, qui compte une assez forte minorité de membres canadiens-français, refuse d'élire deux d'entre eux dans son comité, un à la vice-présidence, un autre au poste de conseiller. Les partisans de Cochrane exploitent cet incident, dans

les quartiers canadiens-français. Bref, Cochrane est élu maire de Montréal, par mille voix de majorité, contre le candidat, en somme, officiel.

Ces leçons renforcent, dans l'esprit de Laurier, le désir d'imposer par tous les moyens une stricte discipline de parti.

* * *

La question épineuse de l'impérialisme, souvent discutée dans les élections partielles, rendait cette discipline doublement nécessaire. Les autorités britanniques voulaient profiter des fêtes du couronnement pour tenir à Londres une conférence impériale. Les premiers ministres canadien et australien seraient invités. De toute évidence, Chamberlain tenterait d'avancer ses projets. Le *Star* de Montréal et des journaux de Toronto lancèrent des ballons d'essai. La *Presse* protesta d'avance. Bourassa, qui avait bien ouvert ses yeux et ses oreilles pendant son voyage en Angleterre, avait aussi averti et protesté d'avance, dans sa conférence du 20 octobre :

"On va commencer par consulter les premiers ministres coloniaux qui iront à Londres, l'an prochain, assister au couronnement du Roi et assurer Sa Majesté de la fidélité inviolable et de la naïveté robuste de ses sujets des colonies. Ce ne sera du reste qu'une répétition du Jubilé.

"Puis une nouvelle occasion, qu'on fera surgir au besoin, appellera de nouveau vos représentants au pied du trône. Ces visites **ad limina** *finiront par devenir régulières, et dans les intervalles, les agents coloniaux sont toujours là, trop heureux de jouer le rôle de duègnes de comédie qui portent les billets doux des amoureux illicites. Enfin on donnera la sanction constitutionnelle aux faits accomplis."*

A la fin de janvier 1902, Bourassa publia en brochure le texte de sa conférence, [1] suivi de pièces

1. *Henri Bourassa : Grande-Bretagne et Canada (Imprimerie du Pionnier, Montréal).*

justificatives rassemblées au cours de ses recherches de bénédictin, et précédé d'un court avertissement où il disait :

"L'impérialisme anglais est un régime d'accaparement et de domination militaire, né de l'expansion exagérée de la puissance anglaise et nourri de cet orgueil stupide, brutal et vantard qu'on nomme jingoïsme. Il s'exprime volontiers par des formules ronflantes : "Britannia rules the waves" ; "Britons shall never be slaves" ; "Trade follows the flag" ; "What we have, we hold", etc. A ce dernier axiome, le premier ministre d'Ontario a ajouté : "and what we don't have, we take", et le bon sens public commence à surajouter : "when we can".

"Ayant embrassé plus qu'elle ne peut étreindre, entourée d'ennemis ou d'indifférents, l'Angleterre de M. Chamberlain a besoin de soldats et de marins pour maintenir les œuvres de son délire. N'en trouvant plus chez elle, elle s'adresse à ses colonies. Sachant qu'elle ne peut atteindre son but sans détours, elle trompe, endort ou corrompt les gouvernants des colonies, et grise de chauvinisme leurs populations naïves. Elle nous arrache, sous des noms ou des uniformes variés, tout ce qu'elle peut de chair à canon ; quitte à nous laisser entrevoir quelques bribes de faveurs pour le moment où nous serons fatigués de jouer ce rôle de dupes.

"En un mot, le véritable impérialisme anglais, c'est la contribution des colonies aux guerres de l'Angleterre — en hommes et en deniers, en hommes surtout..."

Bourassa donnait la consigne de dénoncer et de combattre ces tentatives, "au parlement, dans la presse, sur les tribunes populaires, partout, toujours, au risque de son repos, de sa pâture, de sa gloriole et même de sa popularité." Les étudiants assurèrent la diffusion de sa brochure.

Les gestes, les conférences, les consignes de Bourassa, suscitèrent force discussions d'idées — une

véritable effervescence intellectuelle. L'avocat Honoré Gervais, libéral militant, ami personnel de Lomer Gouin, et fort juriste, demanda la création d'un corps consulaire canadien, dans un article publié par la *Patrie*, le journal de Tarte.[1] Un député libéral à la Législative, l'architecte Maurice Perrault, maire de Longueuil, transposait les idées de Bourassa dans le domaine provincial, et reprenait certains mots d'ordre de Mercier.

Perrault prépara, pour la prochaine session parlementaire, une motion et un discours tendant à fortifier l'autonomie provinciale, au détriment du pouvoir fédéral. Bon libéral, il soumit ses projets à son chef, le premier ministre Parent. Or, Parent demandait à Laurier, sans grand succès, une augmentation du subside fédéral. Le premier ministre de la province saisit cette occasion de prouver à son ami le premier ministre du Canada qu'il s'appuyait sur un réel mouvement d'opinion. Il communiqua ces textes à Laurier. Mais le pouvoir fédéral ne voulait pas renforcer les provinces à ses dépens ; et Laurier craignait une agitation qui eût rejoint celle de Bourassa. Il s'y prit avec son adresse habituelle. Il écrivit à Parent :

"Je vous renvoie le projet de discours préparé par notre ami Perrault. C'est un beau travail, qui fait honneur à son auteur, et qui entre dans la grande politique. Le moment serait mal choisi, cependant, pour agiter la question constitutionnelle dont M. Perrault se propose d'être le champion... Demandez donc à notre ami Perrault, de ma part, d'ajourner son projet..."[2]

---

1. *La Patrie, 21 décembre 1901.*

2. *Archives publiques du Canada (Laurier papers, dossier 2939).*

Quel député libéral — autre que Bourassa — résisterait à une prière de Laurier, si gracieuse et si flatteuse ?

* * *

Le 13 février 1902 rentrèrent simultanément les parlements de Québec et d'Ottawa.

Le lieutenant-gouverneur Jetté ouvrit en grand apparat une session que l'on prévoyait courte et calme. Au Conseil législatif, de Boucherville prononça l'éloge de J.-J. Ross, mort pendant les dernières vacances, et qui le laissait seul survivant du Conseil législatif formé à l'époque de la Confédération. A la Chambre, le député de Lotbinière, Napoléon Lemay, achevant son évolution, changeait de pupitre et passait à droite. Ce ralliement réduisait l'opposition à six membres : Flynn, Pelletier, Leblanc, Girard, Chicoyne et Tellier.

Le discours du Trône annonça l'examen, par une commission spéciale, de toutes les idées, de tous les projets relatifs à la colonisation ; ce qui reconnaissait, à mots couverts, le malaise, le demi-échec. Par contre, le député Walker, de Huntingdon, appuyant l'adresse, signala l'utilisation croissante de l'énergie hydraulique et le développement de l'industrie de la pulpe, dans la province. Ces deux phénomènes constituaient en effet l'un des événements majeurs de notre histoire économique. Les grandes vallées de la province — celle du Saint-Laurent lui-même, celles du Saguenay, du Saint-Maurice, de l'Outaouais, de la Gatineau (celle du Richelieu, un peu moins) — sont magnifiquement dotées en ressources hydroélectriques. Voilà qui favorisera Montréal dans sa rivalité avec Toronto. La capitale ontarienne était mieux placée quand l'énergie se tirait du charbon. La métropole québécoise reprendra l'avantage si la houille blanche se substitue à la houille

noire. Et ce facteur n'a pas échappé à Tarte, qui mise sur Montréal, point de convergence des matières premières. L'industrie de la pulpe n'est pas moins à son aise, dans la province de Québec. Les forêts lui fournissent sa matière première. Les cours d'eau ne lui fournissent pas seulement l'énergie, mais aussi un procédé de transport — le flottage — d'un coût insignifiant. Enfin les gouvernants croient à l'industrie, et la favorisent.

Les mêmes phénomènes soulevaient des discussions importantes dans la province voisine. L'industrie ontarienne, grosse consommatrice d'énergie, voulait s'assurer des fournitures constantes. On songeait à développer l'énergie du Niagara. On discutait surtout les projets de régie — municipalisation, voire étatisation de l'énergie hydroélectrique — lancés par l'ingénieur et industriel Adam Beck, fils d'immigrants allemands, devenu maire de London. Dans la province de Québec, la régie eût comporté l'avantage d'arracher aux capitalistes anglo-saxons — anglais, américains ou anglo-canadiens — l'exploitation directe d'une ressource naturelle. Mais on s'en avisait encore peu. Tardivel et tout un groupe de ses amis craignaient l'industrialisation de la province. Tardivel raisonnait ainsi : "Il n'est pas nécessaire que nous possédions l'industrie et l'argent. Nous ne serions plus des Canadiens français, mais des Américains à peu près comme les autres. Notre mission est de posséder la terre et de semer des idées. Nous accrocher au sol, élever des familles nombreuses, entretenir des foyers de vie intellectuelle et spirituelle, tel doit être notre rôle en Amérique". Pour Tardivel et ses amis, en particulier l'abbé Dugas, la colonisation restait la tâche canadienne-française par excellence. Ainsi, les idées d'Adam Beck mordaient peu sur notre pro-

vince. L'étatisation comportait d'ailleurs un relent socialiste, agréable à quelques rédacteurs de la *Presse*, entraînés par Helbronner, mais inquiétant pour l'esprit conservateur de Québec. Puis, l'industrie hydroélectrique naissante, dans la province, était étroitement liée à l'industrie de la pulpe. Nationaliser l'une, c'était, presque inévitablement, contrôler l'autre. Parent préférait s'entendre avec l'industrie privée, lui fournir concessions et facilités moyennant des contrats en règle. Des marchands de bois, en relations anciennes avec l'administration provinciale (et avec les caisses des partis) sollicitaient des concessions de chutes d'eau. Parent comprenait et acceptait leurs vues, parfois hardies et à longue échéance. L'ancien échevin de Saint-Sauveur, devenu premier ministre et maire de Québec, conduisait les deux *business* avec activité et succès. Un excédent de $71,000 soldait l'exercice financier terminé le 30 juin 1901.

Donc, on vota des bills privés. Chartes. Modifications de chartes. Constitution de compagnies. Augmentations de capital. Les sociétés anonymes font incorporer leurs intérêts dans la loi. J.-D. Rolland, fils cadet du fondateur, achète le "pouvoir d'eau" de Sainte-Adèle, pour y créer une nouvelle usine. James MacLaren construit une usine de pulpe à Buckingham. Les frères Gilmour, les grands marchands de bois de la Gatineau — les anciens ennemis d'Alfred Rochon et du Père Paradis [1] —, réconciliés avec le gouvernement libéral, obtiennent des droits sur deux chutes de la Gatineau, celle de Farmers' Rapids et celle de Chelsea. Les meuniers Joseph-Bartholomew Robert et William-Henry Robert fondent une compagnie destinée à faire

1. *Histoire de la province de Québec, Vol. V.*

parler d'elle. J.-B. Robert possède, sur sa propriété, le bief construit en 1807 par Edward Ellice, seigneur de Beauharnois, pour augmenter le débit de la rivière Saint-Louis et alimenter son moulin banal. Les frères Robert ont donc, eux aussi, leur "pouvoir d'eau". Or, les fables, les légendes, les récits populaires attribuent volontiers du bon sens aux meuniers. Les frères Robert ont-ils, en joignant l'intuition au bon sens, apprécié à sa valeur l'emplacement de leur propriété, de leur petit canal, entre le lac Saint-François et le lac Saint-Louis, sur la section de Soulanges du Saint-Laurent ? Quelque ingénieur ou quelque financier, émule de F.-L. Béique, leur a-t-il ouvert les yeux ? Ou subissent-ils l'engouement en train de se porter sur l'énergie hydroélectrique, comme autrefois sur les chemins de fer ? Toujours est-il qu'ils constituent, avec des amis et des parents, la Beauharnois Light, Heat and Power Company, au capital-actions de deux cent mille dollars. Ils demandent l'autorisation d'élargir et de prolonger le canal de dérivation, de produire de la force motrice et de la vendre dans un rayon de trente milles de la ville de Beauharnois. Ambitions bien fortes, et sans doute irréalisables, pour une affaire de famille. La Montreal Light, Heat and Power ne craint pas une concurrence de ce côté. Nul n'imagine le bief du seigneur Ellice, devenu le bief des meuniers Robert, transformé en une des grandes entreprises du monde. Lomer Gouin n'a pas encore frappé son aphorisme : "Méfiez-vous des petits bills, ce sont les plus gros" ; et la législature vote ce "petit bill" sans s'y arrêter.

Un député qui débutait presque, Maurice Perrault, de Chambly, réveilla l'intérêt le 21 février. Il donnait avis d'une motion priant le Parlement du Royaume-Uni de modifier la constitution cana-

dienne, pour changer la base de calcul du subside fédéral. Il voulait :

> *"...assurer aux provinces un contrôle exclusif sur leurs propriétés publiques et sur les chemins de fer dans leurs limites, leur permettre d'imposer des droits d'exportation sur les produits de leurs terres et de leurs mines."*

Il voulait aussi transférer au gouvernement de la Grande-Bretagne le droit de désavouer les lois locales, exercé par le gouvernement d'Ottawa.

Maurice Perrault reprenait les idées de Mercier et les vœux de la conférence interprovinciale de 1887. Il transgressait la requête de Laurier, transmise par Parent. Mais il servait, sciemment ou à son insu, les démarches accomplies par Parent pour obtenir l'augmentation du subside fédéral. Ses collègues le crurent approuvé, et même poussé en sous-main par le gouvernement provincial. Et cette impression fut confirmée quand Rodolphe Lemieux, intime de Lomer Gouin, interpela aux Communes pour attirer l'attention, dans un esprit favorable, sur la motion présentée par Perrault à la Législative. Laurier dut encore intervenir. Il envoya ses consignes à Pacaud. M. Perrault est bien intentionné, écrivit le *Soleil,* mais il veut aller trop loin : "L'opinion publique, assez bien préparée à une résurrection des réclamations financières de notre province, l'est au contraire assez mal à une reprise de toutes les prétentions formulées par M. Mercier et ses confrères de la conférence interprovinciale".

* * *

Dans le cabinet fédéral se produisit un léger remaniement. Dobell, député de Québec-Ouest et ministre sans portefeuille, mourut en Angleterre, d'une chute de cheval. D'autre part, le ministre de

la Justice, David Mills, s'attribua un siège vacant à la Cour Suprême. Le solliciteur général Fitzpatrick devint ministre de la Justice, et Henri-Georges Carroll, député de Kamouraska, fut promu solliciteur général. Le ministre de l'Intérieur Sifton convoitait le portefeuille de la Justice, et le demandait même à Laurier. [1] Mais Laurier vouait de la reconnaissance à Fitzpatrick pour sa réussite à Rome, après l'échec de l'abbé Proulx. Depuis cette réussite, couronnée par la mission de Mgr Merry del Val, il ne lui refusait rien. La préférence donnée à Fitzpatrick sur Sifton, au début de 1902, influencera peut-être — probablement — les événements du début de 1905. Carroll avait trente-six ans. Irlandais d'origine, c'était un Canadien français d'adoption, ancien élève du collège de Sainte-Anne et de l'Université Laval.

Le Parlement fédéral fit sa rentrée le même jour que le Parlement provincial, le 13 février. Ce même jour aussi, le *World* de Toronto et le *Star* de Montréal demandèrent au Parlement de fortifier les liens avec l'Angleterre, et de mettre à la charge du Canada l'entretien du dernier contingent parti en Afrique du Sud.

Bourassa répliqua aussitôt en demandant la correspondance échangée entre les gouvernements de Londres et d'Ottawa au sujet du recrutement de Canadiens pour l'Afrique du Sud. S'il se menait une campagne impérialiste en Ontario, Bourassa mènerait dans Québec une campagne anti-impérialiste. Sa brochure était en plein lancement.

On ne prévoyait toutefois aucun vote sur l'adresse. Bourassa produisit l'effet d'un diable sortant

1. *John W. Dafoe : Clifford Sifton in relation to his Times, p. 279.*

d'une boîte à surprise en déposant cet amendement (17 février) :

"Que le temps est arrivé où le Canada devrait adopter une politique concernant la construction de ses chemins de fer, permettant au peuple canadien de retirer un bénéfice des sacrifices qu'il a faits dans le but d'assurer la construction de ses voies de transport commercial, et surtout dans le but d'empêcher nos chemins de fer de tomber sous le contrôle des compagnies de chemins de fer étrangers."

Cette mauvaise rédaction — celle du Hansard — peut être en partie imputable au traducteur ; elle trahit aussi l'embarras du député de Labelle qui, touchant une question à la fois capitale et délicate, hésitait sur la politique à proposer.

Bourassa redoutait la domination économique américaine autant que l'impérialisme anglais. Sa motion visait l'envahissement du Canada par le capital américain, en particulier les tentatives américaines de mainmise sur les chemins de fer canadiens.

Le New-York-Central (groupe Webb) venait d'acquérir une ligne canadienne, la Canada Atlantic, de la Baie Georgienne à Coteau-Landing. Cette première acquisition par une compagnie américaine présentait un intérêt particulier pour Montréal. Car le Grand-Tronc, disposant du seul accès à Montréal pour un chemin de fer venant de la rive sud — le pont Victoria — avait toujours refusé à la Canada Atlantic une entrée indépendante à Montréal. Or, plusieurs projets soumis au Parlement fédéral demandaient charte et subvention pour la construction d'un pont de Montréal à Longueuil. Ces projets ne cachaient-ils pas le dessein de la Canada Atlantic de pousser sa ligne jusqu'à Montréal, avec une entrée indépendante ?

D'aucuns le craignaient. D'une manière générale, on craignait la mainmise américaine sur les voies ferrées canadiennes, et un député ontarien, William Findlay MacLean, propriétaire du *World*, proposait un remède radical : l'achat de tous les chemins de fer canadiens par l'Etat.

Projet immense et hardi ! L'exploitation de l'Intercolonial par l'Etat n'est pas si encourageante. Bourassa, voulant échapper à la tutelle américaine, n'ose proposer une mesure aussi radicale que la nationalisation. A l'annonce de sa motion, le monde politique entre en effervescence. La *Presse* du 17 février écrit en éditorial :

"La motion de M. Bourassa contre l'envahissement du Canada par le capital américain vient en temps utile. Elle est le thème d'une vaste discussion, qui devra placer l'impérialisme sur son véritable terrain..."

Cependant Bourassa fut prudent. Son discours toucha bien des sujets, hors l'objet de sa motion. Tarte, ministre des Travaux publics, lui répondit avec la même modération ; il fit ressortir la délicatesse et la complexité de la question soulevée. Le gouvernement ne peut brusquer des décisions de cette envergure, et prie le député de Labelle de ne pas insister. Bourassa accepte :

"Après les explications de l'honorable ministre, je suis prêt à retirer ma motion, avec le consentement de celui qui l'a appuyée."

A neuf heures du soir, la discussion que l'on avait prévue formidable se terminait subitement. Adresse adoptée sans amendement ni vote. Marc Sauvalle, qui envoyait à la *Presse*, sous le pseudonyme de Pascal, les meilleures chroniques parlementaires de cette époque, écrivit à son journal :

"MM. Bourassa et Tarte, les deux orateurs du jour, se sont fait remarquer par une modération inaccoutumée, qui a laissé la Chambre dans un état de vacillation inquiétante. La discussion, en un mot, est sans assiette.

"M. Bourassa s'est évertué à expliquer que sa motion n'impliquait pas une expression de non-confiance dans le gouvernement.

"M. Tarte est venu en conciliateur demander à M. Bourassa de ne pas insister sur sa motion et de ne pas embarrasser le gouvernement.

"Enfin, et c'est surtout ce qui a surpris, le ministre des Travaux Publics, qui traitait pourtant les sujets qui lui sont chers et dans lesquels il met généralement toute son âme, a été d'une réserve inusitée, et s'est constamment défendu d'engager en rien le gouvernement dans les projets qu'il développait avec une chaleur convaincante.

"Le plus clair de toute l'affaire, c'est que personne n'ose s'engager à fond dans cette grave question d'acquisition de nos chemins de fer par les Américains. Tout le monde en prévoit les conséquences, mais tout le monde sait aussi qu'il n'y a pas moyen de les prévenir. On ne combat les capitaux qu'avec des capitaux, et nous n'en possédons pas.

"Voilà la vérité qui perce à travers les discours. On a beau chercher à l'entourer de phrases patriotiques, elle n'en ressort pas moins pour ceux qui voient clair.

"Le désir général d'en finir au plus vite avec cette brûlante question a été prouvé bien catégoriquement par l'étouffement brusque et sans phrase de la motion Bourassa. Le député de Labelle, sur la promesse plus ou moins sincère qu'on lui fournirait l'occasion plus tard d'entamer de nouveau ce chapitre, a retiré sa motion, et la discussion s'est close ex-abrupto à 9 heures."

Bourassa n'était pas homme à s'en tenir là ; d'ailleurs, il n'en voulait pas seulement à l'impérialisme économique américain, mais aussi à l'impérialisme politique anglais. Il revint à la charge,

le surlendemain, en demandant la correspondance échangée entre les autorités canadiennes et britanniques au sujet de la frontière de l'Alaska.

L'affaire traînait depuis longtemps. Une conférence anglo-canado-américaine s'était réunie à Québec, en 1898, puis à Washington, en 1899. On se rappelle qu'un des secrétaires de la conférence, nommé par le gouvernement britannique sur la proposition du cabinet Laurier, n'était autre qu'Henri Bourassa. [1] On se rappelle aussi l'échec de la conférence, dû à l'intransigeance américaine. Depuis, les pourparlers s'étaient poursuivis, par la voie diplomatique, à Washington et surtout à Londres. Au point de vue canadien, l'affaire de Panama fournissait un gage inespéré. L'Angleterre et les Etats-Unis possédaient, en vertu du traité Bulwer-Clayton, des droits conjoints sur l'isthme de Panama. Les Etats-Unis, songeant à creuser le fameux canal, demandaient à l'Angleterre la rétrocession de ses droits. L'Angleterre n'exigerait-elle pas, en échange, des rectifications à la frontière de l'Alaska ? Les Canadiens l'espéraient. Mais l'Angleterre, embarrassée par sa guerre sud-africaine, cherchait à dissiper le sentiment pro-boer répandu aux Etats-Unis. Elle céda en Amérique centrale, sans contre-partie en Alaska. Bourassa le sut, et sa motion visait à découvrir et à discuter à fond cette situation grave. Laurier disposait de moyens variés pour esquiver une interpellation périlleuse. Il pouvait la faire ajourner, étouffer, écarter en vertu du règlement ou des convenances diplomatiques. Mais un mélange d'estime et de crainte le retenait de traiter Bourassa cavalièrement. Laurier, comme Tarte, pria le jeune

1. *Histoire de la Province de Québec, Vol. IX, début du chapitre IV.*

député de ne pas insister : l'affaire est délicate, et les négociations se poursuivent. Bourassa retira sa motion. mais après un bref discours accusant la Grande-Bretagne de sacrifier l'intérêt canadien à l'amitié américaine, dans les pourparlers avec la grande république.

Cette critique contenait du vrai, et Bourassa, secrétaire de la Commission internationale, devait en savoir quelque chose. Monk et surtout Haggart soulignèrent l'importance donnée à ces plaintes par le poste qu'avait occupé Bourassa. Haggart dit et répéta :

> *"C'est le secrétaire de la Commission, tenant sa nomination des autorités impériales, qui fait aujourd'hui cette déclaration en plein parlement. Nous avons au moins le droit de demander au premier ministre si cette déclaration extraordinaire est bien fondée."*

Elle était fondée ; nul n'en doutait. On chuchota, dans les couloirs du Parlement, que Laurier refusait la correspondance, non pas dans la crainte de gêner les pourparlers en cours, mais dans la crainte de mettre à nu l'égoïsme de la Grande-Bretagne. Sauvalle écrivit à la *Presse* :

> *"Il paraît que l'Angleterre a cédé tout ce que demandaient les Etats-Unis, sans s'inquiéter du Canada... Voilà ce qui se raconte à Ottawa, et l'on attend avec anxiété les déclarations annoncées par sir Wilfrid Laurier pour le cours de la session."*

Ces interventions de Bourassa, portant sur de grandes questions de politique fédérale, intéressent beaucoup l'histoire de la province, à cause de l'influence qu'elles continuaient d'exercer sur le mouvement des idées, surtout parmi la jeunesse. Bourassa se sentait suivi, soutenu, par un sentiment très fort. Il revint à la charge.

Le 28 février, il renouvela sa demande, faite l'année précédente, de la correspondance relative aux officiers canadiens commissionnés dans l'armée anglaise, en se plaignant qu'on lui eût communiqué un dossier incomplet. Il rendit le gouverneur général responsable de ces soustractions, et s'en prit vivement à ce personnage, qui outrepassait ses fonctions et se mêlait trop des affaires de gouvernement au Canada.

Bourassa visait haut, et l'on n'entendait plus que lui. Son ton parfois dogmatique et parfois sarcastique agaçait les députés plus anciens. Laurier ne l'appelait plus "mon cher Henri", mais "mon cher Bourassa", et parfois d'une voix sèche. Ce jour-là, c'est Monk qui reprocha au député de Labelle de donner des leçons à tout le monde : à ses collègues, au premier ministre, au gouverneur, aux autorités impériales. Il lui reprocha de poser au champion unique des libertés populaires.

Il faut dire aussi que, dans l'ensemble de la province de Québec, l'homme dont on parlait le plus, après Laurier, n'était ni Borden, ni Monk, ni Parent, ni Flynn, mais Bourassa. Ses idées circulaient, parfois déformées, émondées de leurs nuances par ses partisans — surtout les jeunes, qui transformaient son anti-impérialisme en anglophobie. Bourassa distinguait entre les impérialistes et les "amis de la liberté", nombreux en Angleterre. Il citait Goldwin Smith, Henry Labouchère, John Burns. "Il n'y a pas d'exemple", disait-il, "qu'une cause juste n'ait trouvé d'éloquents défenseurs en Angleterre". Mais allez donc raisonner des jeunes gens de vingt ans ! Le nationalisme de 1902 reflétait, en partie, l'impatience d'une génération montante. Il prolongeait, sur le plan politique, la petite effervescence intellectuelle manifestée par l'Ecole

Littéraire de Montréal. Dévorés par le goût des lettres, l'esprit de fronde, le patriotisme et l'esprit d'opposition, les jeunes gens se donnaient tout entiers. L'un des plus doués, Emile Nelligan, optait pour les lettres. Mieux que les autres, il pressentait la mission de la poésie dans le monde — et la rançon, la lourde rançon dont les poètes doivent payer leur glorieux privilège. Un feu intérieur le consumait. Il ressentait le besoin de défier, d'étonner, de s'élancer hors des voies frayées, puis une subite épouvante devant l'infinie faiblesse de ses moyens. Cette sensibilité exacerbée trahissait un esprit malade. Nelligan connut un dernier triomphe au Château de Ramezay, en déclamant, avec une fougue de vingt ans, sa "Romance du vin" :

"...Les cloches ont chanté ; le vent du soir odore ;
Et pendant que le vin ruisselle à joyeux flots,
Je suis si gai, si gai, dans mon rire sonore,
Oh ! si gai, que j'ai peur d'éclater en sanglots !"

Et la raison du jeune poète sombra.

Maniées par des jeunes hommes de ce tempérament, les idées de Bourassa prenaient une force explosive. On les discutait au bureau de la *Vérité* à Québec, au bureau de la *Défense* à Chicoutimi, au bureau du *Pionnier* à Sherbrooke, au bureau du *Journal* à Montréal, voire au bureau de la *Nation* à Saint-Jérôme. Olivar Asselin, secrétaire de Lomer Gouin, réunissait en secret de jeunes bourassistes. Ce nerveux respirait l'intelligence, mais aussi l'inquiétude et le sarcasme. Il groupait ses amis, tantôt chez lui, tantôt dans une salle de la compagnie d'assurances La Sauvegarde, avec l'autorisation de Narcisse Ducharme, tantôt dans le bureau de Maurice Perrault, le député provincial de Chambly qui venait de se signaler aux "patrio-

tes" en reprenant une des grandes idées de Mercier. Il y venait de jeunes rédacteurs de tous les journaux : Omer Héroux et Omer Chaput, du *Journal*, Albert Pelland, de la *Patrie*, Emile Bélanger, de la *Presse*, qui ne se croyaient pas tenus d'adopter les partis pris, les divisions et les rancunes des feuilles où ils gagnaient leur vie. Les amis d'Asselin discutaient les idées de Tardivel sur l'industrialisation de la province, et surtout les idées de Bourassa sur les dangers de l'impérialisme. Ils se tenaient en contact avec Armand Lavergne à Québec, Napoléon Garceau à Drummondville, et d'autres. Ils étaient résolus à faire quelque chose, et ne savaient trop quoi. Gifler un ministre ? Fonder une ligue ? Lancer un journal ?

Amédée Denault leur ouvrait à l'occasion les colonnes du *Pionnier*, devenu l'organe hebdomadaire d'une entreprise de mutualité. Puis *L'Evénement*, des frères Demers, cherchant quelque "plateforme" pour remonter son tirage et remplir sa caisse, soutint le mouvement, se posa en champion de l'idée française à Québec. Le *Soleil* protesta (10 mars) :

"*...Les gens sérieux se demandent, depuis un certain temps, à quel propos cette petite campagne d'anglophobie qui, malencontreusement pour la réputation de notre bonne ville de Québec, semble y avoir pris naissance...*

"*Il est toujours aisé de se faire applaudir en touchant la corde patriotique, c'est un succès qui, généralement, ne coûte pas cher...*"

Armand Lavergne, animateur du mouvement des jeunes à Québec, était stagiaire au bureau de Jules-Alfred Lane, avocat recherché, député de Québec-Est à la Législative. Le bureau de Lane joua ainsi, à Québec, le même rôle que celui de Perrault à

Montréal. Lavergne y recevait ses camarades. Il entraîna son patron, flatté par l'enthousiaste approbation des jeunes. D'ailleurs Lane, député libéral, mais de caractère indépendant, avait emporté Québec-Est, aux élections provinciales, contre le candidat officiel de Parent. Il gardait rancune au premier ministre, qui avait voulu lui barrer la route. Malgré les protestations du *Soleil*, Lane se proposa d'attaquer l'impérialisme à la Chambre provinciale. Le député de Québec-Est — le propre comté de Laurier au fédéral ! — déposa cette motion :

"Que la Chambre croit de son devoir de se prononcer contre ce que l'on appelle le nouvel impérialisme et ses tendances dangereuses."

Lane, membre de la majorité ministérielle, répéterait-il à la Législative les allures — la demi-révolte — de Bourassa ? Prenait-il un malin plaisir à embarrasser Parent ? De toute façon, les résolutions Perrault et la motion Lane, à discuter l'une après l'autre, manifestaient la renaissance d'un esprit provincial — d'un désir d'autonomie pour la province canadienne-française de Québec, à la manière de Mercier.

Plus grave, peut-être, pour le cabinet fédéral. A Ottawa même, les dernières interventions de Bourassa ne laissaient pas de créer un malaise. On attribuait le secret de la correspondance avec Londres à la crainte de démontrer le sans-gêne de l'Angleterre. Des Anglo-Canadiens eux-mêmes ne cachaient pas leur mécontentement. Sauvalle répéta, dans sa chronique datée du 9 mars :

"Le débat soulevé par M. Bourassa... ne montre pas sous un jour favorable la conduite du Colonial Office à l'égard du Canada.

"...L'opinion intime ouvertement exprimée depuis

trois semaines est que l'Angleterre a trahi le Canada sur toute la ligne...

"On peut donc s'attendre un jour ou l'autre à une explosion dont il est impossible de mesurer l'intensité. Ce jour-là, le loyalisme des Canadiens anglais ne pèsera pas lourd dans la balance..."

Le sentiment anti-impérialiste était comme le revers d'un sentiment national en voie de lente formation. Laurier en avait sondé la profondeur. Et dans les pourparlers relatifs à la prochaine conférence, il avait donné un coup de frein. Il hésitait à le rendre public, mais la vague de mécontentement le décida. Le 11 mars, il déposa la correspondance échangée avec Londres, de décembre à février.

Invité par Chamberlain à resserrer les relations impériales sur les trois terrains, économique, politique et militaire, Laurier avait répondu que le seul problème à traiter, dans l'opinion des ministres canadiens, était celui des relations commerciales. Le Canada, satisfait de ses relations politiques avec la Grande-Bretagne, n'adhérerait pas à un système de défense commun à tout l'empire — sauf, peut-être, sur quelques points de détail.

La lecture de cette correspondance, aux Communes, produisit une sensation intense. Ainsi, le gouvernement avait, en secret, résisté à la pression de Chamberlain et de lord Minto, affirmé une politique purement canadienne. C'était peut-être sous l'influence du mouvement lancé par le député de Labelle, et l'on eut l'impression d'un succès personnel pour Bourassa — qui prit une allure faussement discrète de triomphateur.

Des tories ontariens rugirent : "Le Canada est bien puni d'avoir mis à sa tête un Canadien français !" Mais la province de Québec ressentit un véritable soulagement. La *Presse* du 13 mars le dit :

"Le pays entier remercie vivement sir Wilfrid Laurier, puisqu'il fait disparaître le malaise et l'incertitude."

Le conservateur Nantel écrivit dans la *Nation* :

"Cette correspondance donne le coup de grâce à l'impérialisme, sous toutes ses formes ; et si les représentants du Canada tiennent fermement à la décision de sir Wilfrid, on peut s'écrier d'ores et déjà : morte la bête de l'impérialisme nouveau, à la Chamberlain, dissipée l'ombre menaçante, évanouie l'œuvre de conspiration ourdie audacieusement contre l'autonomie politique du Canada."

Seul le *Journal,* opposant par principe, continua de taxer Laurier d'impérialisme. Le *Soleil,* ministériel par principe, glorifia Laurier d'avoir "dissipé le fantôme de l'impérialisme, les nuages accumulés par le parti conservateur".

Les jeunes gens qui s'apprêtaient à partir en guerre contre l'impérialisme de Laurier restèrent cois, leur enthousiasme et leur indignation devenus sans objet. Le *Soleil* les railla doucement.

* * *

Il était temps. A la Législative et ailleurs se préparaient une série de manifestations mettant en cause les institutions fédérales, voire impériales.

Ce fut d'abord, le 12 mars, la discussion des résolutions Perrault sur les rapports entre le fédéral et les gouvernements provinciaux. Parent avertit qu'une discussion approfondie gênerait les pourparlers en cours entre Ottawa et Québec. Certes, les résolutions Perrault contenaient du bon, mais aussi de l'exagération . . . En pareille matière, il serait sage de laisser l'initiative au gouvernement . . . Parent profita sans peine de la détente créée la veille à Ottawa.

Il en fut de même le lendemain, dans la discussion de l'affaire Roy.

En 1889, un incendie, allumé par les étincelles d'une locomotive, avait détruit la ferme d'Adrien Roy, colon dans le comté de Labelle. Roy, conseillé par l'avocat Lomer Gouin, intenta un procès au C.P.R. Lomer Gouin, gendre de Mercier, plaida et gagna la cause devant le juge François Langelier, ancien collègue de Mercier. Le juge Langelier appliqua, le 5 décembre 1899, le droit civil français, en vigueur dans la province. La Cour d'Appel confirme sa décision, le 29 octobre 1900. Le C.P.R. porte l'affaire devant le Conseil Privé, où Gouin, devenu ministre, plaide contre Edward Blake. Le Conseil Privé, qui ne juge pas de causes anglaises mais uniquement des causes coloniales, n'est pas un véritable tribunal. C'est un corps politique, dont le lord chancelier désigne les membres parmi ses collègues possédant quelques connaissances juridiques (les law lords). Le Conseil Privé siège, non pas dans un Palais de Justice, mais autour d'une table, dans un bureau de Downing street, non pas en toge et en perruque, mais en veston. Son but inavoué est d'interpréter les lois coloniales dans un sens favorable aux desseins de l'Angleterre. Donc, le Conseil Privé feint d'écouter Lomer Gouin, puis casse les jugements basés sur le droit civil français et la jurisprudence de la province de Québec. Lomer Gouin croit déceler chez les nobles lords un parfait dédain des "Colonials" et, comme presque tous les juristes canadiens qui tentent la même expérience, le jeune ministre revient déçu. Avec lui, les avocats et les hommes politiques s'émeuvent, protestent au nom des droits et des traditions de la province. Le moins qu'on puisse reprocher au Conseil Privé est son ignorance du milieu, des conditions locales,

dont la considération n'est pas toujours négligeable dans les décisions judiciaires. Les membres anglais du Conseil Privé pourraient casser une décision rendue au Canada par un tribunal de première instance, confirmée par la Cour d'Appel et reconfirmée par la Cour Suprême ! Cet incident alimente la campagne anti-impérialiste et anglophobe. Philippe Demers évoque l'affaire aux Communes, et Philippe-Honoré Roy, député de Saint-Jean à la Législative, propose de restreindre le droit d'appel — de le limiter aux tribunaux de la province — en matière de droits civils et de propriété. Dans quelle mesure Gouin les a-t-il poussés ?

Le *Chronicle* vit là-dessous le désir de soustraire la province à l'allégeance britannique, pour l'ériger en Etat indépendant. La *Presse* (en bons termes avec Gouin) appuyait au contraire le bill, soutenant cette thèse : Pourquoi faire interpréter nos lois provinciales par des juges d'autres provinces et d'Angleterre ? Le droit d'établir notre législation entraîne, en corollaire, le droit de l'appliquer. Et Louis-Philippe Demers présenta aux Communes un bill analogue à celui de Philippe-Honoré Roy, pour limiter la juridiction de la Cour Suprême aux causes de nature fédérale ou interprovinciale.

Tout cela contribua au mouvement anti-impérialiste, et peut-être à la manœuvre prudente de Laurier. Le 13 mars, quand Louis-Philippe Pelletier voulut tirer parti, à Québec, de l'affaire Roy, ses effets étaient coupés à l'avance par le dépôt, à Ottawa, de la correspondance avec Londres. Gouin, personnellement intéressé comme avocat du plaignant — et peut-être inspirateur du bill — adjura ses collègues de veiller jalousement sur les droits de la province de Québec, mais il parlait pour ne pas perdre un discours préparé. A moins de s'appeler

Mercier, les chefs officiels du Canada français ne s'aventurent jamais bien loin quand on dresse devant eux le fantôme du loyalisme. Gouin, caractère fermé, gardera pour soi, au moins pendant un certain nombre d'années, ses griefs contre le Conseil Privé. Philippe-Honoré Roy accepte de conférer à son projet une simple valeur d'indication, d'avis au Conseil Privé — et d'en renvoyer la discussion à la session suivante.

Enfin la motion Lane fit long feu pour les mêmes raisons.

Cette motion : "Que la Chambre croit de son devoir de se prononcer contre ce que l'on appelle le nouvel impérialisme et ses tendances dangereuses", vint en discussion le 21 mars. Le grand sujet d'actualité attira la foule, et surtout la jeunesse. Lane, taillé en colosse et la voix tonitruante, se composait un genre oratoire et passait pour un caractère indépendant. Les étudiants, entraînés par Armand Lavergne, comptaient l'acclamer après la séance, comme un second Bourassa.

Lane définit ainsi le nouvel impérialisme :

"Un système politique ayant pour but immédiat la création de nouveaux liens entre la mère-patrie et ses colonies, et pour but final l'absorption des colonies par la mère-patrie. La submersion complète des parties composant l'empire britannique dans un grand tout, la suppression de notre autonomie, tant provinciale que coloniale, l'union législative de toutes les parties de l'empire britannique et la contribution forcée de toutes ces parties à toutes les guerres dans lesquelles la Grande-Bretagne se trouvera engagée."

Accepter cet impérialisme, dit Lane, serait rétrograder, rebrousser chemin sur la voie où l'Angleterre elle-même s'est engagée, car le principe qui a présidé à l'établissement et au développement

des colonies anglaises est un principe de liberté, d'autonomie, de self-government.

"En nous prononçant contre le nouvel impérialisme, nous marchons sur les traces des hommes d'Etat anglais les plus perspicaces et les plus prévoyants. Nous marchons sur les traces du grand chef libéral Gladstone..."

Cependant l'attitude tranchée prise par le gouvernement fédéral suffit à rassurer Lane. Le géant s'apprivoise. A la grande déception des étudiants, il retire sa motion.

Parent, qui prononçait, dans une langue incorrecte, des discours décousus, confiait régulièrement à Turgeon les grands sujets patriotiques. Turgeon préparait ses discours, soignait sa mise, et produisait de beaux effets. Cette fois encore, il a préparé la réplique, au nom du gouvernement. Lui non plus ne veut pas perdre semblable occasion. Il se lève et conteste l'opportunité de la résolution Lane, comme si elle n'était pas retirée :

"Les tendances impérialistes qu'il dénonce résultent de quelques faits qu'il a groupés pour les mieux mettre en lumière. Le plus sérieux, celui qui a davantage frappé l'imagination des foules, celui-là même qui a été le plus vigoureusement combattu sur le parquet des Communes par un jeune député dont on peut contester la doctrine mais dont on ne saurait méconnaître le courage et le talent — M. Bourassa — a été l'envoi des contingents dans le Sud-Africain. Or sa portée politique a été singulièrement exagérée. La question serait différente s'il s'agissait d'envois forcés, ordonnés et payés par les pouvoirs publics. Les relations d'une colonie autonome avec la mère-patrie et l'empire prendraient ici une signification que nous ne leur avons jamais connue et que, pour ma part, je repousserais avec la plus grande fermeté. Mais à quoi se réduisent ces envois ? A une levée volontaire, à la permission donnée à des jeunes gens

de s'enrôler sous un drapeau qui est le leur...

"Qu'est-il survenu depuis pour justifier les alarmes de l'honorable député ? Lequel de nos droits est menacé ? Où sont les empiétements qu'il redoute ? Il n'invoquera pas, à coup sûr, le départ du dernier corps de troupe qui a été un simple recrutement de droit commun..."

Quelques déclarations isolées d'hommes d'Etat anglais nous ont alarmés ; le dépôt de la correspondance échangée entre Londres et Ottawa nous rassure. Le gouvernement canadien repousse tout changement dans les relations politiques de la colonie avec la métropole. Que voudrait-on de plus ?

Flynn et Louis-Philippe Pelletier — sans donner leurs idées personnelles — ironisèrent à l'adresse de M. Lane, lion subitement métamorphosé en agneau. Les étudiants voulaient l'acclamer, le sacrer grand patriote, et il retire sa motion à la prière des chefs libéraux ! La séance fut levée là-dessus. Le *Soleil*, selon sa tactique habituelle, parla moins du discours de Lane que du discours de Turgeon, vanté comme un chef-d'œuvre. La clôture de la session provinciale eut lieu quelques jours après, le 26 mars. Le lieutenant-gouverneur sanctionna, entre autres, la loi constituant en corporation la Beauharnois Light, Heat and Power Company.

* * *

La session fédérale continuait. Aux Communes se discutait le budget, à grand renfort de discours académiques sur la supériorité du libre-échange ou de la protection. Et sous cette forme se posait encore la question impérialiste, puisque Laurier et Fielding avaient pris l'initiative d'accorder une préférence tarifaire à la Grande-Bretagne. Ils avaient pensé satisfaire à la fois les libéraux libre-échangistes, puisque cette mesure aboutissait à une diminu-

tion du tarif, et les conservateurs impérialistes, puisque cette mesure favorisait la Grande-Bretagne. Mais Bourassa ?

Bourassa ne reconnaissait à aucun des deux systèmes une supériorité absolue. Les libéraux se croient tenus à des professions de foi libre-échangistes, les conservateurs à des professions de foi protectionnistes. Or, dit Bourassa, tout dépend des temps, des lieux, des circonstances. A l'heure actuelle, au Canada, je suis protectionniste, non par doctrine, mais parce qu'il me paraît opportun de protéger les industries canadiennes ; cependant, un tarif doit être élastique, se plier aux circonstances. Mais je dénonce un marché de dupes : le tarif "préférentiel" accordé à l'Angleterre, sans contrepartie. Bourassa énuméra les sacrifices consentis par le Canada — de la préférence tarifaire à l'envoi des contingents en Afrique. Qu'avons-nous reçu en échange ? Rien. En somme, l'impérialisme consiste, pour nous, à tout donner et ne rien recevoir. Il faut que cela cesse ; il faut que nos gouvernants, cet été, expriment et servent nettement à Londres la primauté des intérêts canadiens. [1]

Bourassa déviait la discussion du budget sur son terrain favori. Par un paradoxe apparent — qui ne saurait surprendre les observateurs de la politique ou les étudiants de l'histoire — c'est le parti libéral, né des campagnes autonomistes de Papineau, qui a posé les premiers jalons de l'impérialisme économique, par l'établissement de la préférence britannique, et de l'impérialisme militaire, par la participation à la guerre du Transvaal. Bourassa, encore très attaché à ce parti, en ressentait une gêne. Mais il n'agissait pas par pur entraînement vers une

1. *Discours du 25 mars 1902.*

idée fixe. Le gouvernement anglais et les impérialistes exerçaient alors une pression sur le gouvernement Laurier pour obtenir l'envoi d'un quatrième contingent au Transvaal. Laurier, qui ne prenait jamais une mesure importante sans préparation de presse, [1] chargeait Pacaud et Dansereau de trouver de bonnes excuses. Et la *Presse* justifiait à l'avance la nouvelle levée, en disant qu'une preuve de bonne volonté conférerait plus de force à sir Wilfrid pour résister à l'impérialisme, à Londres. Mais le malaise renaissait dans le public. L'élection de George M. Loy, le vainqueur de Bergeron dans Beauharnois, ayant été invalidée, le même candidat l'emporta sur le même adversaire, le 26 mars, par une majorité de 158 voix au lieu de 279. Le *Soleil* attribua ce fléchissement à l'imprudence des libéraux qui critiquaient trop librement l'envoi des contingents.

Le contingent fut levé. Les jeunes "patriotes" retrouvèrent avec plaisir un objet à leur indignation. Des hommes d'âge mûr et d'influence envoyèrent leurs félicitations et leurs encouragements à Bourassa. Parmi eux figuraient quelques Canadiens de langue anglaise, entre autres l'Ecossais William-Alexander Weir, député provincial d'Argenteuil.[2] La fin du dernier discours de Bourassa impliquait une assez faible confiance dans la résistance éventuelle de Laurier aux pressions de Chamberlain. Le premier ministre jugea nécessaire une nouvelle déclaration. Il dit aux Commu-

---

1. Ainsi que le prouve abondamment sa correspondance avec Willison (Le Globe), avec Dansereau (La Presse) et avec Pacaud (Le Soleil).

2. Lettre de Weir à Bourassa du 13 avril 1902, lue à l'assemblée du 25 septembre 1907 à Ormstown. La **Patrie** *du 26 septembre 1907.*

nes, le 15 avril, en réponse à l'impérialiste MacLean :[1]

"Nous avons été invités à discuter la question des relations commerciales, politiques et militaires. Nous avons répondu au cabinet de Londres que nous étions prêts à discuter la question des relations commerciales. Nous avons ajouté que nous étions satisfaits de nos relations politiques et militaires.

"...Les travaux publics, la colonisation, la construction de voies ferrées et le creusement des ports, voilà le champ où doit s'exercer notre activité, et ce serait un crime de détourner une partie des deniers nécessaires à l'accomplissement de ces travaux pour acheter des canons, des fusils et des munitions de guerre... Nous irons à Londres uniquement pour discuter la question commerciale..."

C'était bien net, vigoureux et rassurant. "Pour nous", écrivit la *Presse* du lendemain," c'est la fin de l'impérialisme." Laurier reçut les vives approbations de petites feuilles conservatrices comme la *Nation,* rédigée par Alphonse Nantel, ou indépendantes, comme la *Défense,* que son propriétaire, Alfred Dubuc — le jeune industriel de Chicoutimi — venait de confier à Paul Tardivel, fils du fondateur-directeur de la *Vérité.* Ces déclarations enlevaient à Bourassa les arguments majeurs de sa campagne, lui coupaient l'herbe sous le pied.

Cependant le 23 avril, Charlton, appuyé par Bourassa, déposa une motion inoffensive en apparence, mais pouvant faire office de motion de défiance. Elle engageait l'Angleterre à la clémence envers les Boers dans son traité de paix. Charlton et Bourassa, suspectant la sincérité de Laurier, veulent-ils le pousser jusqu'au refus violent ? Charlton et Bourassa ne sont pas toujours tombés d'ac-

1. *Débats de 1902 ; texte français, page 2759.*

cord. Si la motion cache un piège, Laurier l'évite. Il rend hommage aux bonnes intentions des deux députés, conteste seulement l'opportunité de la démarche. Il craint qu'une telle manifestation d'opinion — d'un caractère officiel si la Chambre et le gouvernement s'y associent — ne rende les Bœrs exigeants et n'entrave les pourparlers de paix. Laurier produit une impression de doigté, d'habileté extrêmes. Il paraît si pondéré, si sage, que Monk se joint à lui ; Charlton et Bourassa n'ont qu'à retirer leur motion.

Toute cette période de 1902 — on le verra mieux par la suite — est caractérisée par ce jeu de balancier : Une partie de l'opinion, conduite par Bourassa, s'inquiète des pressions impérialistes ; cette opinion s'émeut, avec une intensité croissante, jusqu'au jour où un geste ou une déclaration de Laurier rassure le peuple. Puis Laurier semble de nouveau céder à l'impérialisme, l'opinion s'émeut de nouveau, jusqu'à un nouveau geste ou une nouvelle déclaration de Laurier. Et ainsi de suite... L'adresse de Laurier déjouait la fougue de Bourassa.

Celui-ci n'en était pas moins devenu grande vedette. Les journalistes de Montréal organisant une soirée au Monument National, au bénéfice des enfants de colons, c'est à Bourassa qu'ils demandèrent une conférence, pour attirer la grande foule. La soirée eut lieu le 27 avril. Les étudiants y vinrent en corps, en chantant. Après une saynète de Louvigny de Montigny, en lever de rideau, et une allocution de Godfroy Langlois, au nom du comité des journalistes, Bourassa parla du "Patriotisme canadien".

Il définit le patriotisme canadien, en chercha l'origine, en énuméra les devoirs. Et d'abord, sommes-nous Français ou Canadiens ? Aucun doute

n'est possible: nous sommes essentiellement et avant tout Canadiens. Certes, nous ressentons pour la France, dans ses joies et dans ses malheurs, une sympathie spontanée — et légitime. Mais défions-nous de la voix du sang, parfois mauvaise conseillère. Réservons au Canada le meilleur de notre amour. Et que les Anglais le sachent : si nous refusons de nous associer à leur impérialisme, ce n'est ni par haine pour eux ni par fidélité à la France, mais par dévouement exclusif à notre pays.

Le même principe dicte notre attitude envers l'Angleterre :

"Je pourrais cueillir des applaudissements faciles en faisant de notre situation une peinture sombre, en dénonçant l'Angleterre et ses institutions, en disant toujours et quand même du mal de l'Angleterre. Je ne le ferai pas pour deux raisons. D'abord parce que je ne crois pas au soulèvement des préjugés de race. Ensuite parce que ce serait injuste. On sait que je n'ai pas coutume de cacher ma façon de penser. Ma condamnation de la politique de l'Angleterre me donne le droit de louer au besoin ce pays sans être accusé de flagornerie..."

On rencontre en Angleterre des hommes aux idées droites et à l'âme généreuse. Nous sommes liés à l'Angleterre par contrat. Nous lui devons une fidélité loyale et digne, qu'il serait d'ailleurs ridicule d'afficher à tout propos et hors de propos. NOUS NE LUI DEVONS NI RANCUNE, NI RECONNAISSANCE.

De même, aucune raison n'empêche l'affection entre nos compatriotes de langue anglaise et nous. Soyons à leur égard conciliants, tolérants, généreux ; exigeons qu'ils nous le rendent. Ne rampons pas ; n'insultons pas. Soyons fiers pour conquérir leur estime.

Cette manifestation, comme toutes celles de

Bourassa, fut très commentée. Le sujet même de la conférence trahit les hésitations d'un peuple au patriotisme encore indéfini. Le député de Labelle préconisait un patriotisme canadien, dans lequel les Canadiens anglais et les Canadiens français pourraient communier, tout en gardant leurs traditions respectives et en se vouant une estime mutuelle. Ses idées continuaient d'être déformées ; les uns n'en retenaient que le détachement de l'Angleterre, les autres n'en retenaient que le détachement de la France. Bourassa lui-même, emporté par son tempérament, suscitait par quelque sarcasme les exagérations de ses disciples et la fureur de ses adversaires.

En ce qui concerne les relations avec la France, la question restait d'ordre sentimental et théorique. En ce qui concerne les relations avec l'Angleterre, la proximité de la conférence de Londres lui donnait au contraire une actualité pratique. La Chambre de commerce de Toronto exprima un voeu favorable à la politique et même à la défense impériales. La Chambre de commerce (canadienne-française) de Montréal répliqua, le 7 mai, par des résolutions envoyées au gouvernement fédéral, et que Bourassa aurait pu signer. En fait, comment ne pas déceler l'influence de Bourassa ? J.-X. Perrault, ancien député de Richelieu, fondateur et animateur de la Chambre de commerce, était aussi vice-président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Ce vétéran partageait les transports des jeunes "patriotes", et ne manquait pas un discours du député de Labelle. D'ailleurs quelques industries canadiennes, en particulier celle de la chaussure, assez active à Montréal et à Québec, souffraient réellement de la concurrence britannique. Les résolutions de la Chambre de commerce de-

mandaient à la Grande-Bretagne des concessions tarifaires, en échange des concessions spontanément accordées par le Canada. Et quant à la défense impériale, le pays a payé sa part, en construisant l'Intercolonial et le Pacifique-Canadien ; il doit à l'avenir réserver toutes ses ressources pour son propre développement.[1]

Laurier aurait bien voulu satisfaire à la fois la Chambre de commerce de Toronto et celle de Montréal. En 1899, tandis que le premier ministre écartait encore assez vivement l'idée d'une participation à la guerre du Transvaal, le ministère de la Milice précipitait les préparatifs et constituait les cadres du premier contingent.[2] Par inclination personnelle, Laurier aurait préféré s'abstenir. En 1902, tandis que le premier ministre émeut la Chambre en déclarant : "Les travaux publics, la colonisation... voilà le champ où doit s'exercer notre activité, et ce serait un crime de détourner une partie des deniers nécessaires à l'accomplissement de ces travaux pour acheter des canons, des fusils...", son collègue sir Frederick Borden, ministre de la Milice, adjuge un contrat à l'Ecossais Charles Ross, vétéran de la guerre du Transvaal, pour le réarmement des forces régulières et volontaires du pays. Aujourd'hui encore, sans brusquer l'opinion opposée, Laurier préférerait satisfaire l'opinion proprement canadienne. Faut-il le répéter avant de clore la session et de partir pour Londres ? Le 12 mai, R. L. Borden s'inquiétant des dispositions d'esprit dans lesquelles le premier ministre boucle ses valises, Laurier redit son éloignement de l'impérialisme militaire :

---

1. *Texte dans les journaux des jours suivants (La Presse, 9 mai 1902).*

2. *Histoire de la Province de Québec, Vol. IX.*

"Si l'on projette tout simplement de discuter quelle part le Canada devra prendre à sa propre défense, et dans quelle mesure nous devons être prêts à sauvegarder l'intégrité du pays où nous sommes nés et qui a reçu notre foi, où sont toutes nos espérances et nos affections, nous serons certainement toujours disposés à discuter un semblable sujet... Mais la politique contemporaine comprend, tant à l'étranger et en Angleterre qu'au Canada, et peut-être même dans cette Chambre, une certaine école qui ne désirerait rien tant que de plonger le Canada dans ce gouffre du militarisme qui est aujourd'hui le fléau de toute l'Europe. Je ne suis pas en faveur d'une semblable politique..."

L'opinion canadienne-française, et les jeunes partisans de Bourassa eux-mêmes, ne pouvaient demander davantage. A cette séance du 12 mai, Charles Marcil, député de Bonaventure, proposa de créer un port de mer en Gaspésie — de préférence, à Paspébiac, sur la rive nord de la baie des Chaleurs, accessible toute l'année. Rodolphe Lemieux observa que Gaspé — dans son comté — serait encore préférable. L'un ou l'autre fournirait la ligne la plus courte avec l'Europe, après la fermeture du Saint-Laurent. Ce voeu devait rester platonique, et l'on constate, une quarantaine d'années plus tard, que rien n'est encore accompli pour faire de Gaspé le grand port qu'il pourrait être toute l'année.

Vers la fin de la session, après des luttes épiques au Comité des chemins de fer, les compagnies projetant de construire un pont de Montréal à Longueuil retirèrent leurs demandes de charte, devant l'opposition acharnée du Grand-Tronc et du Pacifique. Par contre, Cochrane ayant succédé à Préfontaine, le conseil municipal et la Commission du port s'accorderaient plus facilement avec Tarte — dans l'intérêt de Montréal. Cochrane chargea

l'ingénieur Kennedy, de la Commission du port, de s'entendre avec les ingénieurs du ministère des Travaux publics, à Ottawa, sur les moyens et les projets de construction d'un élévateur. Au début d'avril, le contrat fut accordé à un M. Weber, dont Tarte approuvait les plans. Weber devait construire l'élévateur pour le 1er août 1903.

Les chambres fédérales furent prorogées le 15 mai.

Il restait à peine un mois avant le départ de Laurier. Impérialistes et anti-impérialistes multiplièrent les efforts pour influencer le premier ministre, qui reçut une pluie de lettres, articles de journaux, mémoires, résolutions de sociétés. Les Canadiens français, unanimes, demandaient la résistance à l'impérialisme.

Au début de juin, les Chambres de commerce du Canada tinrent leur congrès à Toronto. J.-D. Rolland y lut un mémoire de la Chambre de commerce de Montréal, résolument hostile à l'impérialisme, surtout à l'impérialisme militaire. Les hommes d'affaires canadiens-français demandèrent au congrès de se prononcer contre la participation obligatoire aux guerres de l'Empire, en hommes et en argent. Le Board of Trade de Montréal (chambre de commerce essentiellement anglaise) présenta une résolution de sens contraire.

La motion du Board of Trade donna lieu à de longues discussions, au congrès de Toronto et dans la presse de tout le pays. J.-X. Perrault, délégué de la Chambre de commerce, agissait en même temps comme correspondant du journal de Tarte. On imagine le sens général de ses articles. En fin de congrès, la motion du Board of Trade passa presque par surprise : huit délégués canadiens-français ayant déjà quitté Toronto, la majorité de huit

voix représentait, pour les impérialistes, une précaire victoire. Aux délégués porteurs des résolutions du congrès, Laurier répondit que le gouvernement canadien n'entendait rien changer aux relations politiques et militaires avec la Grande-Bretagne.

Le 12 juin, la *Presse* publia une lettre ouverte de J.-X. Perrault, adjurant Laurier d'élever le Canada au rang de nation souveraine, sans autre lien avec le reste de l'Empire que la communauté de souverain. Sir Wilfrid et lady Laurier partaient ce jour-là. Duffy, trésorier provincial, partait aussi, pour représenter la province de Québec au couronnement d'Edouard VII. La *Patrie,* renseignée de première main par Tarte, rassurait une dernière fois l'opinion :

"Nous voyons partir notre chef avec une confiance absolue, avec l'assurance profonde qu'il veillera là-bas à la conservation de notre autonomie..."

Cependant l'inquiet Tardivel exprimait encore des appréhensions, dans la *Vérité.* Le *Soleil,* porte-parole de Laurier à Québec, lui répondit, le 17 juin :

"Nous sommes en position de déclarer que sir Wilfrid Laurier ne consentira, pour aucune considération au monde, à charger le Canada d'une part quelconque de la défense de l'Empire.

"...La "Vérité" devra être satisfaite de cette explication, que nous ne donnerions certainement pas aujourd'hui si nous avions le moindre doute qu'elle puisse être contredite plus tard par les événements."

Voilà les jeunes gens privés de tout motif d'agitation, d'opposition — et bien marris ! Ils n'avaient plus de journaux. La société mutuelle qui soutenait le *Pionnier* — L'Union Franco-Cana-

dienne — avait entraîné ses adhérents dans de mauvaises affaires. Helbronner, vengeur des petits épargnants, fit la guerre aux fondateurs de la Société, plus inexpérimentés et plus imprudents que coupables. Il y eut procès ; la mutuelle et le *Pionnier* disparurent. Quant à *L'Evénement,* les frères Demers, débiteurs de $130,000 à la Canada Paper Co., aboutissaient à la faillite. Le 27 mai 1902, devant une salle bondée d'hommes politiques et de journalistes, le syndic mit aux enchères l'immeuble, le titre et le matériel du journal. Deux groupes se disputèrent les enchères : Louis-Joseph et Eugène Tarte, venus de Montréal, et les conservateurs — les "castors" — Louis-Philippe Pelletier, Philippe Landry, Thomas Chapais, Isidore Belleau, Thomas-Chase Casgrain, Wenceslas Larue, François-Xavier Drouin. A la surprise de J.-L. Demers, son frère et ex-associé Sylvio mit la plus grosse enchère et enleva le tout. Il agissait pour le compte du groupe conservateur, et Louis-Philippe Pelletier devint le maître de *L'Evénement.* Pelletier, redouté par Parent, convoitait tout probablement la succession de Flynn à la tête de l'opposition provinciale. Le *Soleil* se battit aussitôt contre *L'Evénement,* comme *L'Electeur* s'était battu, dix ans plus tôt, contre l'éphémère *Matin,* du même Pelletier. Mais *L'Evénement,* journal d'opposition, serait une feuille conservatrice, organe d'un groupe d'hommes politiques classés et arrivés. A Montréal, des conservateurs plus jeunes, désireux d'échapper à la tutelle des financiers Forget et Beaubien, obtinrent des souscriptions de Monk et de Bruno Nantel, et fondèrent l'hebdomadaire *Rappel.* Les collaborateurs du *Rappel* : Alphonse Nantel, Arthur Sauvé, Aégidius Fauteux, et le jeune député de Laval, Emile Léonard, revendiquaient les

droits des Canadiens français, "libres de fait" dans l'Empire britannique. C'est dire qu'ils se rapprochaient des idées bourassistes. Ils n'en étaient pas moins conservateurs. Les jeunes nationalistes, méprisant les vieilles équipes et prétendant se dégager du parti bleu comme du parti rouge, avaient perdu, sans compensation, leur principal soutien de presse à Québec.

A leur âge, on ne se décourage pas facilement. L'un d'entre eux, Napoléon Garceau, influent à Drummondville, projetait depuis longtemps d'y tenir une grande manifestation pour la Saint-Jean Baptiste. A 34 ans, Garceau — un petit coq, ressemblant à Philippe-Auguste Choquette par le physique et par le caractère — était un des aînés du groupe. Avocat à Montréal, il avait mené la vie à grandes guides et conduit de beaux équipages. Puis il s'était juré de faire peau neuve à Drummondville, de se créer une situation et un nom. Et il se tenait parole. Avec une petite feuille combattive, la *Justice*, il secouait l'inertie des bons vieux conseillers municipaux et commissaires d'école, il faisait parler de lui et s'imposait. Au bout de deux ans, il se sentit assez fort pour frapper un grand coup, avec l'aide de ses amis de Montréal.

On inviterait Bourassa et Monet. Le projet initial comportait la censure des indécisions et imprécisions de Laurier. Le premier ministre se prononçant d'une manière formelle, il n'est plus possible de le censurer ; il y a lieu, au contraire, de le féliciter. Faut-il, pour autant, renoncer au beau projet ? Non pas ; il sera toujours utile d'encourager Laurier dans ses bonnes résolutions. Garceau forme un comité, lance ses invitations pour le 19 juin — afin de ne pas concurrencer les fêtes pré-

vues pour le 24 à Québec, à l'occasion des noces d'or de la Société Saint-Jean-Baptiste de cette ville. La circulaire de Garceau commence par l'appel de Mercier : "Cessons nos luttes fratricides ! Unissons-nous !" Elle annonce l'intention de donner au premier ministre, par le vote de résolutions énergiques, "l'appui moral dont il a besoin pour résister aux pressions, aux menaces et aux cajoleries, et sauvegarder l'autonomie de notre Canada et l'avenir des Canadiens français". Il y aura grand'messe, défilé de chars allégoriques, assemblée en plein air, banquet. Il y aura Bourassa et Monet ; on invitera par politesse le député du comté, Louis Lavergne, whip du parti libéral (qui a voté l'envoi des contingents).

Une fête pour Drummondville, une bonne affaire pour ses aubergistes. Les maisons pavoisèrent. Le temps était radieux. Des trains de Nicolet et de Saint-Hyacinthe débarquèrent des centaines de délégués. Le jeune avocat Joseph-Edouard Perrault, fils d'un ancien député libéral de Charlevoix, et protégé de Laurier, conduisait une importante délégation d'Arthabaska. Pour équilibrer l'influence de Louis Lavergne, on avait, sur le conseil de Bourassa, invité son neveu Armand. Ainsi, deux protégés de Laurier représenteraient la plus jeune génération, qui côtoyait la révolte contre Laurier. S'il refusait d'apprendre l'anglais, Armand Lavergne s'exprimait avec éloquence en français. Ardent, remuant, ambitieux, ce beau garçon et beau parleur était la coqueluche des jeunes filles et des étudiants.

On entendit 7 orateurs: les députés Louis Lavergne, Victor Geoffrion, Dominique Monet, Henri Bourassa, les avocats Aimé Beauparlant et Joseph-Edouard Perrault, et l'étudiant Armand Lavergne. Beauparlant, ex-associé d'Odilon Desma-

rais, avait été clerc dans le bureau de Mercier, et s'en souvenait. Il s'intitulait "chaud libéral". Joseph-Edouard Perrault avait vingt-huit ans ; Armand Lavergne, vingt-trois. Dans ce milieu, Louis Lavergne et Victor Geoffrion faisaient figure d'ancêtres, à demi dépaysés. Ils conseillèrent, brièvement, de se fier à Laurier pour enrayer l'impérialisme. Puis ils laissèrent la jeunesse imprimer son cachet à l'assemblée de Drummondville. Perrault se fiait, lui aussi, à Laurier. Monet soutint avec brio que l'impérialisme entrave la marche du Canada vers ses destinées, en nuisant à l'idée d'une patrie unique, d'une nation canadienne. Bourassa fournit naturellement le clou.

Il reprit à Drummondville la thèse affirmée à Montréal : Soyons fiers pour nous faire respecter par nos compatriotes de langue anglaise. Avec eux — la route est assez large pour qu'eux et nous puissions marcher de front — développons un patriotisme non pas français, non pas anglais, mais essentiellement canadien.

Notre mouvement, disent les gens rassis, n'est pas pratique, n'est pas utile ? Trouvez-vous inutile de combattre un projet imposant au Canada une charge annuelle de dix à quinze millions de dollars pour la défense de l'empire ?

On dit encore que le premier ministre a pris une position tranchée sur la question, et que cela suffit. Mais un chef d'Etat subit nécessairement la pression de l'opinion publique. Puisque les partisans de l'impérialisme font des efforts gigantesques pour influencer le gouvernement, n'est-il pas bon et pratique de contre-balancer ces efforts ? Nous demandons à tous, libéraux et conservateurs, d'appuyer le premier ministre, dans sa résistance à l'impérialisme. Que tous comprennent l'importance

de la question, grosse de conséquences pour l'avenir, et la gravité de l'appel !

On vota ces résolutions, préparées chez Garceau :

"Les délégués des comtés de Drummond, Arthabaska, Yamaska et Bagot, réunis en convention à Drummondville pour célébrer la fête nationale, protestent de leur attachement inviolable à leur nationalité et à tous les éléments qui la constituent : leur foi, leur langue, leurs lois, leurs traditions.

"Ils affirment leur fidélité entière à la couronne d'Angleterre, à la mémoire de la vénérable souveraine dont le règne a vu l'aurore tardive des libertés du peuple canadien, et à l'autorité de Sa Majesté Edouard VII, que le peuple de l'Empire acclame aujourd'hui comme son roi.

"Ils proclament également leur fidélité au Canada, leur unique patrie, à sa constitution et à ses libertés, ils se déclarent prêts à sacrifier leurs biens et leur vie pour maintenir l'intégrité nationale, ainsi que leurs pères l'ont fait dans le passé ; mais ils se refusent à accepter des modifications qui diminuent l'indépendance et l'autonomie du peuple canadien, à resserrer davantage les liens qui unissent le Canada à la couronne britannique, et à assumer envers l'Empire des obligations plus onéreuses que celles que la constitution canadienne nous impose et dont la Grande-Bretagne s'est déclarée satisfaite.

"En conséquence, cette convention approuve l'attitude que le premier ministre du Canada a prise à ce sujet à la dernière session du parlement fédéral, et qu'il a déclaré devoir maintenir à la conférence intercoloniale qui doit bientôt se réunir à Londres."

Ces résolutions furent adoptées à l'unanimité, et câblées à Laurier, à Londres où elles arrivèrent

avant lui.[1] L'assemblée de Drummondville fut importante, car jusqu'ici Bourassa et Monet avaient exposé leurs idées dans leurs comtés respectifs, en période électorale, ou dans des conférences à Québec et surtout à Montréal. Pour la première fois un programme de politique nationaliste était esquissé devant un grand auditoire populaire.

Ce programme correspondait à un sentiment encore confus, mais très général. Les idées mises en branle par Bourassa s'imprimaient dans la vie intellectuelle du Canada français. A l'Université Laval, en dépit du recteur, des professeurs mêmes les adoptaient. L'abbé Louis-Adolphe Paquet, le théologien apprécié à Rome et déjà surnommé "le premier prêtre du Canada", ne cachait pas son admiration pour le député de Labelle. L'abbé Paquet avait presque terminé la publication de ses commentaires de la Somme, en six volumes. Sa parole claire, son entrain, vivifiaient la théologie ; et les étudiants, pressés autour de sa chaire, connaissaient l'exaltante impression de gravir à sa suite, et

1. *Dans son petit volume de souvenirs : "Trente ans de vie nationale", Armand Lavergne écrit au sujet de l'assemblée de Drummondville : "Cette fois-là, les prévisions furent déroutées par la nouvelle que Laurier, à Londres, avait refusé de s'engager plus avant dans les propositions de Chamberlain et avait arboré, ou presque, la doctrine nationaliste. Au lieu d'une discussion contradictoire à laquelle tout le monde s'attendait, ce fut une répétition des baisers Lamourette..." Armand Lavergne a écrit sur ses souvenirs, sans les vérifier, et commis plusieurs erreurs comme celle-ci. La nouvelle de l'énergique attitude de Laurier à Londres n'a pu modifier l'allure de l'assemblée, pour cette raison majeure que le 19 juin 1902 Laurier n'était pas encore à Londres. Il était sur l'Océan, en proie au mal de mer ; il débarqua le 21 à Liverpool et fut à Londres le 22.*

sans peine, des sommets. Plusieurs de ces disciples, dont l'abbé Lortie, enseignaient à leur tour et collaboraient, avec enthousiasme, à son œuvre de rénovation scolastique. L'abbé Lortie et l'avocat Adjutor Rivard venaient de fonder, à l'Université même, la Société du Parler français. Ils étudiaient le glossaire canadien, et leurs études philologiques s'inspiraient d'un sentiment national.

Québec devait fêter du même coup, le 24 juin, le cinquantenaire de l'Université et les noces d'or de la Société Saint-Jean-Baptiste. Thomas Chapais, président de la Société Saint-Jean-Baptiste, et l'abbé Mathieu, recteur de Laval, promu, à cette occasion, protonotaire apostolique, organisèrent une seule fête. Ils tombèrent d'accord pour charger l'abbé Paquet du principal discours de circonstance ; et le théologien reçut la prélature, en même temps que le recteur. Mgr Bégin, archevêque de Québec ; Charles Fitzpatrick, membre du cabinet fédéral ; Adélard Turgeon, porte-parole du cabinet provincial ; F.-D. Monk, chef conservateur ; le consul de France Alfred Kleczkowski, très brillant et très apprécié, prononceraient des allocutions — outre Thomas Chapais et Mgr Mathieu, chefs des institutions jubilaires.

Une nuée de voitures amena la foule de partout ; trente mille personnes défilèrent en rangs devant cinquante mille autres personnes. Les orateurs parlèrent sur la terrasse. Poste unique, d'où la ligne d'horizon suit les côteaux de Lévis, s'accroche à la proue de l'île d'Orléans, danse un moment dans la buée des chutes de Montmorency et s'enfuit, en bondissant, sur la crête des Laurentides. Mgr Paquet était la simplicité faite homme, et prêtre, et théologien. Mais, entraîné par son thème, il accomplit un extraordinaire effort oratoire — à la suite

duquel il perdit complètement le sens de l'ouïe. Son thème : "Vocation de la race française en Amérique."

Il existe une vocation pour tous les peuples ; mais quelques-uns d'entre eux ont l'honneur d'être appelés à une sorte de sacerdoce. La race française remplit, en Amérique, une vocation spéciale — religieuse et civilisatrice : "Oui, sachons-le bien, nous ne sommes pas seulement une race civilisée, nous sommes des pionniers de la civilisation ; nous ne sommes pas seulement un peuple religieux, nous sommes des messagers de l'idée religieuse ; nous ne sommes pas seulement des fils soumis de l'Eglise, nous sommes, nous devons être du nombre de ses zélateurs, de ses défenseurs et de ses apôtres. Notre mission est moins de manier des capitaux que de remuer des idées ; elle consiste moins à allumer le feu des usines qu'à entretenir et à faire rayonner au loin le foyer lumineux de la religion et de la pensée."

Voilà qui s'enchaînait aux idées de Tardivel, et même aux conférences prononcées par Bourassa, au Monument National et à Drummondville. Les deux idées majeures de ce thème : mise en garde contre l'industrialisation excessive ; rayonnement intellectuel en dehors de la province ; ces deux idées s'adaptaient étroitement à la pensée nationaliste. Vingt-trois ans plus tard, un vice-recteur de l'Université de Montréal rééditera cette conférence de Mgr Paquet, en l'appelant "le bréviaire du patriote canadien-français".

Vocation de la race française en Amérique : Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, venait d'adresser au cardinal Ledochowski, préfet de la Propagande, un mémoire contre les prétentions du clergé irlan-

dais sur l'Université d'Ottawa.[1] Turgeon, l'éloquence du cabinet provincial, prenait volontiers la parole dans les fêtes franco-américaines. Bourassa, au début de 1902, avait visité les centres de Lowell et de Worcester. Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre gardaient de l'attachement au pays de Québec. Ils venaient y voir leurs parents. Ils venaient aux grandes manifestations comme celle du 24 juin. Ils s'abonnaient aux journaux de Québec et de Montréal. La *Presse* tenait une rubrique franco-américaine. Elle ne craignait pas de protester vigoureusement contre l'attitude des évêques irlandais de la Nouvelle-Angleterre, qui excluaient les prêtres canadiens de la direction des affaires religieuses et contrecarraient la survivance franco-américaine.[2] La province de Québec pourrait s'émouvoir pour cette cause comme pour les écoles de l'Ouest.

La direction de paroisses franco-américaines par des prêtres canadiens était le meilleur instrument de liaison, de survivance. Pour ne rappeler que cet exemple, l'abbé Paul-Eugène Roy avait quitté l'Université Laval, en 1890, pour fonder une paroisse dans le Connecticut ; il était rentré en 1899, à l'appel de Mgr Bégin, pour apurer les comptes de l'Hôtel-Dieu avant de fonder la paroisse Jacques-Cartier à Québec. Quelques chefs laïcs — médecins et journalistes — entretenaient des relations avec leurs confrères du Canada français. A leur tour, les cercles médicaux de la province, sur l'initiative du Dr J.-M. Beausoleil, ancien professeur de l'Ecole Victoria, entretenaient des relations avec la Faculté de Paris, participaient à des congrès

1. *Le mémoire est daté du 20 avril 1902.*

2. *La Presse, 17 août 1901.*

français. Certains professeurs de collèges se méfiaient encore des idées françaises, présumées "avancées". Mais Saint-Sulpice venait de fonder, à ses frais, une chaire de littérature française à l'Université Laval de Montréal. Le professeur français titulaire de cette chaire, Pierre de Labriolle, exerçait une réelle influence sur son auditoire d'étudiants, de prêtres, de gens du monde. La province de Québec puisait à la source la vie intellectuelle française qu'elle faisait ensuite rayonner, dans la mesure de ses moyens, sur le continent américain. Quelques jeunes hommes croyaient la province assez forte pour irradier désormais sa propre chaleur. Ils croyaient le temps venu d'écarter la tutelle intellectuelle française, comme la tutelle politique anglaise et la tutelle économique américaine.

* * *

A Londres, des égards exceptionnels entourèrent sir Wilfrid et lady Laurier. Un page du roi et un équipage royal, portant la livrée écarlate d'Edouard VII, se tenaient en permanence à leur disposition, à la porte de l'hôtel Cecil. Le moindre secrétaire de la délégation canadienne était étourdi d'invitations — et de propagande impérialiste. Une grave maladie du roi retarda les fêtes du couronnement, mais la conférence entama ses travaux.

Laurier ne se laissera pas amollir par les prévenances, répétait le *Soleil* de Québec. On ne lui arrachera aucune concession "qu'il craindrait de faire devant ses électeurs de Saint-Roch et de Saint-Sauveur".

On n'ignorait pas les visées impérialistes de Chamberlain, qui trouvaient des appuis au Canada même. Lord Strathcona, devenu l'ami de Laurier, cherchait sans doute à l'influencer. Des Onta-

riens — y compris le premier ministre de la grande province — lancèrent le projet de placer, à l'avenir, les lieutenants-gouverneurs à la solde — et aux ordres — du gouvernement impérial. La *Presse,* où Dansereau reflétait le plus souvent la pensée de Laurier, protesta dans un éditorial du 4 juillet :

"Nous redoutons toute mesure qui, au lieu de détendre le lien colonial, tend à le resserrer, et les avantages financiers, honorifiques et autres que l'on peut nous prodiguer coûteront toujours trop cher à notre autonomie pour que nous soyons justifiables de les rechercher."

Laurier était bien averti. A Londres, il lisait régulièrement la presse canadienne, et correspondait avec Willison, avec Dansereau, avec Pacaud, avec David, voire avec M. Colin, Supérieur de Saint-Sulpice.[1] Laurier et Fielding signalèrent au gouvernement britannique le mouvement d'opinion traduit par le discours de Bourassa aux Communes et par une résolution de la Chambre de commerce de Montréal. Il serait bon, pour l'opinion publique, que l'Angleterre réponde au tarif "préférentiel" par un geste de réciprocité, en faveur des producteurs canadiens. Les commerçants anglais usaient et abusaient de la préférence tarifaire. Ils importaient de France, de Belgique et d'Allemagne des objets fabriqués, demi-finis, les finissaient en Grande-Bretagne et les réexportaient au Canada, en bénéficiant de la préférence britannique. Mais une mesure de réciprocité, avantageant le bétail ou les produits laitiers du Canada, eût lésé des intérêts britanniques. Les grands éleveurs, qui étaient

1. Les archives de la paroisse Notre-Dame, à Montréal, conservent deux lettres de Laurier à M. Colin, datant de cette époque.

les grands propriétaires fonciers, membres des cercles aristocratiques de la capitale, repoussèrent avec dédain la prétention des "coloniaux". Les autorités impériales écartèrent la suggestion des ministres canadiens. Ceux-ci n'insistèrent pas, mais à leur tour ils fermèrent l'oreille aux suggestions impériales. Le prestige et l'adresse de Joseph Chamberlain se dépensèrent en pure perte. "Il nous est venu, dit Chamberlain, un souffle glacé des neiges canadiennes." Mais le premier ministre de l'Australie, Edmund Barton, était encore plus récalcitrant que Laurier. Lui aussi avait promis avant son départ de résister à l'impérialisme, et il tint parole. Au cours d'une cérémonie, Chamberlain, passant sous l'arc de triomphe du Canada, couvert de belles gerbes de blé, fit une chute et reçut de sérieuses contusions. Les peuples sont encore plus superstitieux que les individus ; cet accident parut un présage.

C'est en effet l'honorable Arthur Balfour, et non pas l'honorable Joseph Chamberlain, qui recueillit l'héritage de lord Salisbury, premier ministre démissionnaire. Cette succession consacrait l'échec impérialiste, dû en bonne partie à l'attitude de Barton et de Laurier.

La province de Québec s'en réjouit. L'impérialisme militaire, observaient Tardivel et quelques autres, eût constitué pour le Canada un marché de dupes : comment la Grande-Bretagne, si péniblement victorieuse en Afrique du Sud, défendrait-elle le Canada contre son seul ennemi possible, les Etats-Unis ? La *Presse* le dit à son tour (14 juillet 1902) :

> "*...Le duc de Devonshire nous laisse entendre que si les colonies ne contribuent pas à la défense de l'Empire, elles auront à voir elles-mêmes, et seules, à la protection de leur sol. Dans la pratique, il ne sau-*

rait en être autrement, pour le Canada, au moins. Comment l'Angleterre pourrait-elle nous défendre contre la seule agression possible, mais peu probable, celle des Etats-Unis ? Mettrait-elle à notre disposition tout le bon vouloir imaginable pour lever ses recrues et vider ses casernes qu'elle ne saurait jamais avoir raison d'un peuple plus riche qu'elle et qui peut nous atteindre, dans le temps de le dire, par cent côtés à la fois... La défense de l'Empire par tous est une illusion dont nous ne devons pas être dupes...

"...Quant à nous, Canadiens... nous ne pouvons nous laisser emporter par des envies de gloire militaire qui nous jetteraient dans des armements ruineux et détourneraient notre population, presque toute passionnée des arts de la paix, hors du chemin de ses destinées nationales."

Dansereau traduisait ainsi la pensée de Laurier, qui l'en remerciait dans ses lettres.[1] Cependant Laurier et plusieurs de ses ministres ne se bornaient pas, à Londres, à cette attitude négative. Avec l'aide de lord Strathcona, ils profitèrent de leur contact avec les autorités britanniques pour avancer le vieux projet d'une ligne de navigation rapide entre l'Angleterre et le Canada, subventionnée par les gouvernements des deux pays. Ils prièrent les chefs du Pacifique-Canadien de les rejoindre à Londres, avec une offre.

Magnifique, dit-on à Québec, pourvu que les bateaux s'arrêtent ici.

Excellent, reprit-on à Montréal, pourvu que les bateaux remontent jusqu'à nous.

Israël Tarte, en voyage d'inspection, arpentait le pays, par fer et par eau, par monts et par vaux, du lac Saint-Jean au lac Erié.

---

1. *Archives privées de M. J.-Lucien Dansereau.*

III

ISRAËL TARTE JOUE SON VA-TOUT

Mouvement en faveur de la colonisation — Aspects québécois et canadiens-français du patriotisme canadien, qui se développe avec le pays lui-même — Israël Tarte, le protectionnisme et la devise: "Le Canada pour les Canadiens" — Retour triomphal de Laurier et démission de Tarte — Raymond Préfontaine, ministre de la Marine et des Pêcheries.

"Notre mission est moins de manier des capitaux que de remuer des idées ; elle consiste moins à allumer le feu des usines qu'à entretenir et à faire rayonner au loin le foyer lumineux de la religion et de la pensée." Ces paroles de Mgr Louis-Adolphe Paquet, prononcées à Québec dans une circonstance solennelle, résument une opposition de tendances, de doctrines, qui marquera désormais la vie de la province. Une sorte de perpétuel dualisme préside à l'histoire des peuples. Ce sont les Guelfes contre les Gibelins, les Anglais contre les Français, les catholiques contre les protestants, les conservateurs contre les libéraux, Chapleau et Mercier. Rive nord et rive sud. L'Eglise et l'Etat. L'industrie et l'agriculture. La ville et la campagne. Montréal et Québec. Est et Ouest. Pacifique et

Grand-Tronc. Tradition et progrès. Réaction et révolution. Ne serait-ce pas une loi historique que la vie d'un peuple est toujours aimantée, dominée par quelque grand conflit entre deux factions, deux régions, deux tendances, deux intérêts ?

Parent, homme d'affaires, croit au feu des usines plus qu'au rayonnement de la pensée. Il croit à l'industrie. La rigueur du climat, la brièveté de la saison entraveront toujours l'agriculture, dans la province de Québec. Sans souci de la neige, l'industrie travaille toute l'année. Parent cède des coupes de bois et des chutes d'eau à des capitalistes aux reins solides, en leur imposant un cahier des charges — et, le cas échéant, un dédit. Il ne recommencera pas, avec les chutes d'eau, l'expérience de ses prédécesseurs accordant chartes et privilèges à des compagnies de chemins de fer à moitié fictives, incapables de mener leur entreprise à bonne fin. Mais qu'un Aldred, un Shaughnessy, un Price ou un Dubuc lui soumette un projet d'envergure : Parent est prompt à le comprendre et à l'approuver. Cette politique favorise les "gros", les capitalistes, les trusts, à n'en pas douter. Il ne faudrait pas croire, cependant, que ces grandes compagnies ont des débuts faciles. (Pas plus que le Pacifique-Canadien n'eut des débuts faciles.) Les finances de la Shawinigan sont encore mal assurées. Il est arrivé aux Forget d'endosser un chèque de $50,000, émis par cette compagnie, et que les banques n'auraient pas payé. De même, la Banque de Montréal n'a consenti un prêt de $500.000 à la Laurentide que moyennant la garantie personnelle de Van Horne, président et principal actionnaire. Van Horne n'est pas tellement convaincu de l'avenir de la Laurentide. Il dégagerait volontiers ses capitaux, en cédant ses actions à des Américains. Ceux-ci — le

groupe de l'International Paper, nouvellement formé en Nouvelle-Angleterre — visitent l'usine de Grand'Mère, puis se dérobent, sur les conseils d'un jeune expert, George Cahoon. Van Horne rencontre secrètement Cahoon, et lui demande ses raisons. Eh bien, dit l'expert, voici mes calculs ; le bois vous revient plus cher que vous ne croyez ; puis la pulpe ne paie pas assez ; il faudrait intensifier la fabrication du papier. Frappé par cette argumentation, Van Horne engage sur-le-champ Cahoon, qui sera désormais l'âme de la Laurentide. Ailleurs des compagnies rivales se combattent. Au Saguenay, les Price entravent les efforts de Dubuc. Ils lui soufflent les meilleures limites, lui contestent l'accès des quais. Ils lui opposent, dans les procès, un avocat solide, l'ancien député Louis de Gonzague Belley. Price et Dubuc se disputent l'influence au conseil municipal de Chicoutimi ,et c'est pour défendre ses intérêts, autant que pour servir de hautes conceptions sociales, que Dubuc fait publier la *Défense,* où il a engagé Paul Tardivel. Les industriels rencontrent plus d'obstacles qu'on ne le croit, mais ils ne s'arrêtent pas. Les compagnies d'électricité, surtout, marchent de l'avant. En 1902, la Montreal Light, Heat and Power absorbe l'Imperial Electric Company, qui fournissait l'est de Montréal. La Shawinigan Water and Power pose sa ligne de transmission de Shawinigan à Montréal. Sur les rives du Saint-Maurice, impropres à la colonisation, des ouvriers s'affairent. Enfin la Beauharnois, Light, Heat and Power Company reçoit sa charte. Un barrage et des vannes, propriété de l'Etat fédéral, modifiant le débit de leur canal, les frères Robert intentent un procès à la Couronne, pour faire préciser leurs droits. Le destin de la Beauharnois, à peine constituée, celui

même de la Shawinigan et de la Montreal Light, Heat, sont imprévisibles ; mais dès ce moment les pions d'une partie formidable sont posés sur l'échiquier — sur la face de la province. Herbert Holt est en selle.

Parent poursuit cette œuvre d'expansion économique, commencée par lui sous le gouvernement Marchand, et qu'achèveront des successeurs formés à son école. Il tient à l'équilibre du budget provincial et, si possible, à un léger excédent. Il voudrait changer le montant, voire l'assiette du subside fédéral. Laurier le prie d'attendre son retour d'Europe.

La Providence suscite-t-elle, à chaque heure de l'histoire, l'homme nécessaire ? Mercier a réveillé, enflammé la province ; de Boucherville, Taillon, Flynn et Marchand l'ont reposée ; Parent équarrit les bases de son développement industriel. Il semble que Mercier ait prévu cette phase. Au lendemain des élections de 1890, dans un discours prononcé à Saint-Romuald, Mercier annonçait l'intention d'attirer des capitaux étrangers pour l'exploitation des richesses, et en particulier des pouvoirs d'eau de la province.[1] Mercier n'était pas un génie, sans doute, mais son patriotisme lui conférait des dons de visionnaire, de précurseur. Mercier s'y serait pris sur une grande échelle. Trop grande, peut-être. Parent ne joue ni à l'orateur, ni au grand patriote. Il manque de distinction, d'éloquence, voire d'élévation. Premier ministre, il est resté le maire de Québec, le "p'tit gars de Saint-Sauveur", l'échevin tutoyeur que les électeurs réveillent à onze heures du soir en disant : "J'ai

1. *Histoire de la Province de Québec, Vol. VI, ch. III.*

pensé que c'était le bon temps pour vous poigner."

Dans les cérémonies solennelles, parmi les évêques, les recteurs, les consuls, ce n'est jamais Parent, mais Turgeon qui épanouit les fleurs de la rhétorique officielle. Certains en éprouvent de la surprise, et comme un semblant d'humiliation. La province, chuchote-t-on, ressent la nostalgie de l'éloquence. Il faudrait à Québec l'équivalent du premier ministre fédéral, Laurier à la langue d'argent. D'imperceptibles froissements se produisent entre Parent et ses jeunes collègues, brillants, combatifs et prodigues. Marchand l'avait prévu. Entre le Québécois Parent et le Montréalais Gouin, l'abandon n'a jamais régné. Gouin est encore un jeune ministre. Turgeon compte des admirateurs, et même, en la personne de Dechène, un coéquipier dans le ministère. Turgeon et Dechène sont restés les batailleurs qui ne laissent jamais sans riposte une attaque contre la mémoire de Mercier.

François-Gilbert-Miville Dechène, député de l'Islet et ministre de l'Agriculture, mourut dans la force de l'âge, le 10 mai 1902, quelques jours après son frère Arthur, devenu sénateur. C'était au moment où Laurier, préparant son départ pour Londres, ajournait le projet d'une révision des subsides. Laurier, Tarte, Parent et Turgeon se concertèrent. Turgeon remplaça son camarade Dechène au ministère de l'Agriculture. Le secrétariat provincial revint au député de Québec-Centre, Amédée Robitaille, travailleur à la parole facile, qui possédait des qualités de tribun, mais aussi des titres proprement politiques. Organisateur des forces libérales dans le district de Québec, il avait obtenu, aux élections de 1896 à 1900, des résultats dépassant les espérances. Et voilà qui confère des droits au gouvernement, dans le régime des partis.

Turgeon et Robitaille prêtèrent le serment d'office devant sir Louis Jetté, le 30 juin. Lomer Gouin, ministre de la Colonisation et des Travaux publics, restait à son poste — le plus difficile à occuper, à cette époque. On voyait poindre une rivalité entre les deux étoiles montantes, Gouin et Turgeon.

La mort de Dechène affaiblit le gouvernement, à l'heure où s'enflaient les campagnes contre la politique forestière et l'état précaire de la colonisation. Le congrès d'octobre 1898 avait déclenché un sourd mouvement d'opinion. Les campagnes de Nantel et de l'abbé Dugas l'alimentèrent. Nantel reprend sa collaboration à la *Presse*. Des plaintes de colons affluent. Sur un plan plus élevé, la situation inquiète tous ceux qui croient, avec Tardivel et Mgr Paquet, que notre mission n'est pas de manier des capitaux, d'allumer le feu des usines. Henri Bourassa s'intéresse à la cause des colons, nombreux dans son comté de Labelle. Au fait, où en est la colonisation, en 1902 ?

La région de Saint-Jérôme n'avance plus, depuis la mort du curé Labelle. La vallée de la Matapédia est encore bien boisée ; mais les chantiers la déboisent, et les bûcherons cèdent la place aux colons. Au Lac-Saint-Jean, le chemin de fer provoque un peu de colonisation, par intérêt et par esprit national. La Compagnie calcule qu'une famille de colons lui rapporte, en passage et en fret, $250 par an. J.-G. Scott a embauché comme agent de colonisation un homme de valeur, René Dupont. Envoyé en Finlande, grâce à une subvention de Tarte, pour étudier le problème de la navigation d'hiver, Dupont doit en ramener quelques Finlandais. Mais Mgr Labrecque l'a sévèrement engagé à ne pas recruter d'infidèles. Dans le haut du Lac-Saint-Jean,

l'établissement des Trappistes, au bord de la Mistassini, a groupé quelques colons, mais qui restent isolés, sans débouchés pour leurs produits agricoles. Le Témiscamingue est le royaume des Oblats. Le Père Paradis hors de cause, on y chante les louanges du Frère Moffet.

En 1872, à vingt ans, le Frère Moffet est monté à la mission des Oblats, qui se trouvait alors sur la rive ontarienne du lac Témiscamingue. Au cours de ses randonnées d'hiver, il a découvert, en grattant sous la neige avec sa raquette, une zone de terre argileuse qui lui paraissait propre à la culture. A force de prières, il a obtenu de son supérieur sceptique la permission d'y tenter des semailles. Il se fabrique une herse avec des têtes d'épinette, emprunte des chevaux aux arpenteurs en train de délimiter la frontière interprovinciale, et, dans un brûlé, retourne la terre et sème. Devant les résultats, le Supérieur décide : "Frère Moffet, vous sèmerez encore." En 1887, la mission des Oblats se transfère à la Baie-des-Pères, à l'emplacement où le Frère Moffet a semé le premier blé. On y constitue le noyau d'une paroisse, érigée en municipalité, en 1897, sous le nom de Ville-Marie. La plupart des colons débutent au service des Oblats, comme aides du Frère Moffet. Puis ils s'installent. Les chantiers fournissent les premiers débouchés. Le Frère sert d'intermédiaire entre les colons et les chantiers. Il traite de véritables opérations commerciales, et qui prennent de l'ampleur. Oh ! il n'entreprend rien sans la permission de ses supérieurs — permission tenacement sollicitée pendant un an, deux ans, trois ans s'il le faut, et qu'on lui donne, parfois, de guerre lasse. La permission obtenue, il se débrouille. Les marchands de bois, comme les colons, préfèrent sa parole à une signature. Les Gilmour sont encore

un peu méfiants, au souvenir du Père Paradis. Mais le vieux Booth dépose vingt mille dollars au crédit de "Brother Moffet", dans une banque d'Ottawa, pour qu'il ravitaille ses chantiers.

Et voyez-le, trapu, barbu, botté, casqué de fourrure, et taciturne, à côté du charretier, sur le siège du premier "team". Le comptable des Booth, ou des MacLaren, lui a dit : "Brother Moffet, il nous faut cent tonnes de foin ici, deux cents tonnes là". Le Frère a fixé les prix, pour que les colons obtiennent la juste valeur de leur foin, de leurs patates. Puis il a réuni les hommes, les chevaux, la marchandise, et pris la tête de ces vingt, de ces trente, de ces quarante chariots, qui le suivent dans la forêt enneigée. Il a même réglé les étapes, préparé les relais — les "stopping places". Il est guide, contremaître, économe, infirmier. Il prend les rênes, à l'occasion, dans ses mains calleuses aux ongles cassés — dans ses mains qui ont hersé la première terre avec une tête d'épinette. Il n'aime pas bavasser. Il ne boit pas, et ne laisse pas boire. Ce soir, les tentes dressées, les chevaux soignés, tous les hommes du convoi réciteront la prière, à genoux autour du Frère — de ce frère dans la plénitude du mot. [1]

Le Témiscamingue compte aujourd'hui, en 1902, cinq cents familles réparties dans trois cantons : Duhamel, Guigues et Laverlochère. (Ces trois noms traduisent la part du clergé, et singulièrement des Oblats, dans l'œuvre colonisatrice.) D'après les Oblats, il vaut largement le Lac-Saint-Jean. Sans doute, le climat est froid. Il se ressent

1. *Une biographie du Frère Moffet a été publiée par le P. Nadeau, O.M.I., sous le titre "Un homme sortit pour semer". Nous avons recueilli le témoignage verbal du Frère Mercure, O.M.I., disciple et émule du Frère Moffet.*

du voisinage de la baie d'Hudson, et le Témiscamingue n'espère aucune chaleur avant le complet dégel de la baie d'Hudson, au moins de la baie James, qui se produit tard. Mais alors les produits agricoles les plus variés, du blé jusqu'aux fraises, poussent assez vite et assez bien pour donner une récolte comparable à celles des meilleures régions de la province de Québec, de l'Ontario et de l'Ouest. Le Témiscamingue sera le théâtre des prochains efforts de colonisation. Tarte et Gouin y font un voyage d'étude. Le Frère Moffet regarde venir les ministres, avec une circonspection paysanne, et, sans un mot, se retourne vers une roue de chariot dont la réparation semble l'absorber totalement. Les autres religieux sont plus sociables, et, sur leur conseil, les colons acclament les ministres, les puissants dispensateurs d'influence. Au lendemain du voyage de Tarte, la Compagnie du Pacifique décide de prolonger le "chemin de fer du Nord", par un embranchement de 22 milles, de Labelle au Nominingue. Satisfaction à Nantel, et surtout à Bourassa.

De son côté, le gouvernement de Québec nomma une Commission de colonisation, composée de trois membres : Mgr Laflamme, le juge Bourgeois, George-Washington Stephens, et un secrétaire, Chrysostome Langelier. Annoncée à grands fracas, la Commission entreprendrait une vaste enquête sur les obstacles rencontrés par l'œuvre de la colonisation, et les moyens de les surmonter. Au reste, voici ses attributions :

1. *Faire une étude critique de la loi et des règlements concernant les terres publiques, les bois et forêts, les sociétés, travaux et chemins de colonisation et la protection des colons, ainsi que de la mise à exécution de ces lois et règlements ;*

2. *S'enquérir du nombre et des causes des conflits*

entre les colons et les porteurs de licences de coupe de bois, et aviser au moyen de les prévenir et de les faire disparaître ;

3. Rechercher quelles sont les régions les plus avantageuses pour la colonisation ;

4. S'assurer si les chemins de colonisation existants suffisent pour donner accès aux bonnes terres à culture, si l'étendue des terres arpentées est assez considérable, et si le travail des sociétés de colonisation mérite d'être encouragé ;

5. Constater s'il est opportun, dans l'intérêt de la colonisation et de la province, de contribuer à la construction de certains ponts et d'accorder des subsides en terres à certaines compagnies de chemins de fer ;

6. Etudier les projets ou systèmes nouveaux qui pourraient lui être soumis, et recommander, tout en tenant compte de l'exiguité des ressources pécuniaires de la province, ceux qui seront de nature à apporter des modifications aux lois et règlements propres à activer l'œuvre de la colonisation et le développement de l'industrie forestière.

La Commission fit placarder dans les lieux publics des avis, rédigés dans les deux langues, et témoignant d'une bonne volonté et d'une impartialité intégrales :

"La colonisation étant une œuvre éminemment patriotique et nationale, digne du concours de tous les bons citoyens, les soussignés demandent ce concours à tous ceux qui s'intéressent à la grande cause de la colonisation. Ils recevront avec plaisir et reconnaissance toutes les suggestions ou recommandations qui leur seront faites, à propos des divers points à étudier par la Commission. Les Commissaires désirent surtout avoir des renseignements sur les griefs que les colons peuvent avoir, soit contre les lois et règlements concernant la vente des terres publiques et la concession des coupes de bois, soit contre les agents ou autres employés du ministère des terres. La Com-

mission tiendra scrupuleusement compte des suggestions, recommandations et renseignements qui lui seront ainsi fournis. Tout cela pourra être adressé soit au Président, soit au Secrétaire, soit individuellement à n'importe lequel des trois Commissaires. Dans le but de mettre les informateurs parfaitement à l'aise, la Commission traitera comme confidentielles les plaintes qui lui seront transmises et s'enquerra sans divulguer les noms des personnes qui les auront portées, chaque fois que la demande en sera faite."

Fort bien. Mais les commissaires ne connaissaient à peu près rien de la colonisation. Mgr Laflamme, ancien recteur de l'Université Laval, professeur, conférencier, vulgarisateur agréable, représentait l'autorité religieuse. Le juge Bourgeois, dont la retraite opportune avait permis de caser Robidoux et dégagé la voie de Parent, touchait le prix de sa complaisance. L'ancien ministre sans portefeuille George-Washington Stephens, avocat d'affaires, capitaliste intègre, mais enfin capitaliste, protégerait, vraisemblablement, les capitaux engagés dans l'exploitation des forêts. Chrysostome Langelier, frère de François et de Charles, avait déjà signé des rapports et prononcé des conférences sur la colonisation. Dès le temps de Mercier, il a compris et signalé l'importance du chemin de fer pour le développement de la Gaspésie. Mais aussi et surtout, c'est lui qui réfute, dans le *Soleil*, les articles publiés, le plus souvent dans la *Vérité*, par l'abbé Dugas. Chrysostome Langelier accuse l'abbé Dugas, "prêtre démagogue", d'ameuter les colons.

Malgré les belles promesses des "Avis", la Commission ainsi composée paraissait plus rassurante pour les marchands de bois que pour les colons et pour leurs amis, désintéressés ou non. Or l'opinion demandait une modification ou une application

plus libérale des lois en faveur des colons ; et ceux-ci considéraient les marchands de bois comme leurs ennemis. *L'Evénement* et la *Presse* eurent beau jeu à critiquer les choix du gouvernement. Nantel, dans la *Presse*, railla les commissaires "dont aucun n'a défriché", et tomba vigoureusement sur le "deus ex machina", le secrétaire Langelier, "le dernier homme auquel le gouvernement aurait dû songer". L'abbé Dugas récusa immédiatement une commission ainsi composée.

La faute commise — l'éternelle faute d'attribuer les postes en récompense de services politiques, sans considération de compétence — était flagrante, et dans un domaine où le sentiment populaire s'émeut facilement. La *Patrie* elle-même critiqua. La Commission du gouvernement provincial siégeant à Québec, la *Patrie* plaisanta ces colonisateurs en chambre. Le *Soleil* répondit qu'en certains milieux "on semble croire que les tournées triomphales, les pique-niques à travers les nouveaux établissements sont le seul moyen d'étudier les besoins de la colonisation, d'avancer cette grande œuvre". Allusion au voyage de Tarte, qui avait fêté la Saint-Jean-Baptiste à Ville-Marie du Témiscamingue, et que les pauvres colons avaient reçu avec toute la pompe à leur portée. Le *Soleil* justifia les commissaires qui se gardaient "de courir par monts et par vaux, à l'instar du chevalier de la Manche".

Cette réplique du *Soleil* à l'adresse de Tarte parut le 26 juillet. Le même jour, la *Presse* inaugura une importante campagne sur la colonisation, avec des titres énormes. Le grelot ainsi attaché ne s'arrêterait guère de sonner jusqu'au jour où la campagne, reprise par d'autres, aboutirait à des résultats sérieux, sinon pour les colons, du moins

pour le personnel politique. En 1902, et pour la *Presse,* il s'agissait de courtiser la clientèle populaire plutôt que d'embarrasser les ministres. La *Presse* conduisit sa campagne sous la forme d'une enquête, suivant un procédé habile : sur dix colonnes de journal, accorder trois colonnes aux opinions favorables aux marchands de bois, sept colonnes aux doléances des colons. L'impartialité paraît sauve, et le journal flatte les "petits", les "prolétaires" qui forment sa clientèle.

La question n'avait pas changé depuis les campagnes et les procès du Père Paradis. Les colons considèrent les marchands de bois comme leurs ennemis. Un cultivateur voulant placer ses fils demande des lots. L'agent des terres apostille sa demande, en jugeant les lots propres à la culture et les candidats aptes à la réussite. Mais les lots, neuf fois sur dix, sont compris dans des "limites" déjà concédées. Le gouvernement consulte le marchand de bois concessionnaire. Le garde forestier du marchand de bois rédige un rapport défavorable. Lui, juge les lots impropres à la culture, et les candidats indésirables. Le gouvernement suit le plus souvent son avis, et nombre de demandes sont rejetées, parfois malgré l'intervention du député. Il en était ainsi sous Marchand, sous Flynn, sous leurs prédécesseurs. Si le candidat-colon insiste, les lenteurs de l'enquête le découragent. Des colons se sont installés, cependant. Mais le chevauchement des "limites" concédées aux marchands de bois et des "lots" concédés aux colons suscite des conflits. Le marchand de bois et le colon détiennent des droits sur le même terrain ; le bois revient à l'un et la terre à l'autre. Ces droits ne sont pas forcément incompatibles. Les marchands de bois n'alimentent pas seulement le Trésor en payant leurs "limites" ;

ils entretiennent des chantiers, offrent aux colons un débouché pour leurs produits et du travail — et un salaire — pendant les mois d'hiver. Ainsi les colons du Lac-Saint-Jean vendent leurs produits agricoles aux chantiers des Price, et s'y embauchent pour l'hiver ; les colons du Témiscamingue — les protégés du Frère Moffet — vendent leur foin aux chantiers du comté de Pontiac, et s'y embauchent pour l'hiver. Ils y réalisent un supplément de recettes appréciable, souvent indispensable. On sait de reste qu'ils y mènent une vie rude. Mais à lire attentivement l'enquête de la *Presse* — à la rapprocher des enquêtes semblables poursuivies de nos jours — il est clair que parmi les doléances légitimes se glissèrent des griefs de colons aigris ou paresseux, et aussi les échos d'incidents particuliers, trop vite généralisés.

Les plaintes légitimes pouvaient s'articuler ainsi :

a) Le colon est le plus souvent obligé de prendre le lot qu'on lui assigne, non pas celui qu'il choisit ; cela diminue son enthousiasme.

b) Les meilleurs lots, étant en général les plus boisés, sont réservés aux marchands de bois, refusés aux colons.

c) Des concessionnaires ne se bornent pas à couper le bois marchand ; ils enlèvent tout, ne laissant pas même aux colons le bois nécessaire pour bâtir.

d) Des marchands de bois, à l'âme de spéculateurs, font évincer des colons pour une bagatelle, par exemple parce qu'il manque au défrichement une centaine de pieds sur les dimensions imposées par la loi.

e) Enfin et peut-être surtout, les colons manquent de chemins, et d'écoles pour leurs enfants. En certains endroits, les enfants de colons isolés n'ont aucun moyen d'apprendre à lire et à écrire.

Ajoutez les erreurs commises tant par les agents de l'Etat provincial que par les colons eux-mêmes, qui avaient cru bonnes des terres ingrates. Ajoutez la maladie, les malchances individuelles. Souvent, et par bien des aspects, la colonisation — la lutte de l'homme isolé contre la forêt — tournait au drame. Pendant que Montréal et Québec se disputaient les prochains élévateurs ou le terminus du futur "service rapide", ce drame, à peu près surmonté au Lac-Saint-Jean, se poursuivait en certains endroits de la vallée de la Matapédia, au pied des Laurentides, dans les vallées de la Lièvre et de la Gatineau, dans le lointain Témiscamingue. Dans les régions de colonisation les plus nouvelles, les pionniers "ouvrant" le pays menaient en pleine forêt, dans une cabane de rondins, une vie quasi primitive.

La *Presse* revint à la charge dans plusieurs numéros suivants. Au mois d'août, Mgr Laflamme démissionna pour céder sa place, à la Commission, au chanoine P.-N. Thivierge, qui avait accompli du ministère parmi les colons. Les commissaires décidèrent aussi de se transporter sur les lieux, en commençant par la vallée de la Matapédia. Mais la *Presse* continua son "enquête", de samedi en samedi. Elle interviouva un colon de marque, le baron d'Halewin, gentilhomme français qui s'était créé un petit domaine et exerçait une grosse influence au Nominingue. Le baron d'Halewin possédait 1,600 acres de terre en culture ; il appuyait, presque sans réserve, les colons contre les marchands de bois.

Le 6 septembre, un article de Gaston de Montigny sur la colonisation remplit une grande page de la *Presse,* en caractères très fins. Gaston de Montigny, fils du célèbre recorder, avait collaboré aux *Débats* de son frère Louvigny. C'était un jeune

homme très doué, malheureusement destiné à une vie courte. Il fréquentait l'Ecole Littéraire de Montréal, et d'autres cercles où l'on voulait "nationaliser" la littérature canadienne-française, c'est-à-dire lui proposer une inspiration plus proprement canadienne. Le nationalisme littéraire, politique, économique, manifeste les aspects divers — selon les tempéraments ou les circonstances — d'un même sentiment. Gaston de Montigny se sentait porté vers les études économiques. Puis il avait eu lui-même deux lots de colonisation "pillés par les marchands de bois". Il soutint cette thèse : La forêt et les pouvoirs d'eau sont les richesses essentielles du Canada. Mais un grave danger nous menace : l'envahissement par les capitaux américains, la mainmise américaine sur nos ressources. Quant à compter sur l'Angleterre pour nous défendre, "autant compter sur le shah de Perse ou le sultan du Maroc". Il faut nous sauver nous-mêmes, en peuplant et en exploitant notre pays. La colonisation, entreprise nationale, assurera l'avenir du pays, à la condition de se pratiquer sur une grande échelle. Or, elle rencontre un obstacle, un ennemi : le marchand de bois. Il est inadmissible qu'un propriétaire de limites (souvent une compagnie américaine) puisse déboiser le lot d'un défricheur, quand celui-ci s'est installé. Il faut chasser le marchand de bois et soutenir à tout prix le défricheur canadien.

A qui cette tâche incombera-t-elle ? Au gouvernement provincial, affirme Gaston de Montigny. Le gouvernement n'est pas le propriétaire du sol national ; il en est le gérant, à la manière d'un tuteur chargé des intérêts de ses pupilles. Il n'a pas le droit d'aliéner une parcelle des biens nationaux, au bénéfice de capitalistes étrangers, pas plus qu'un

tuteur ne peut aliéner les biens de ses pupilles. Si le gouvernement a besoin de revenus, qu'il procède lui-même à l'exploitation forestière, en évitant d'épuiser nos forêts. Mais qu'il nous débarrasse des marchands de bois, et adopte une grande politique de colonisation !

Quelle sera cette politique ? Elle comportera trois points majeurs : a) Sécurité pour le colon (expulsions très rares, quasi impossibles) ; b) Organisation (système coopératif d'entr'aide parmi les colons, pour le défrichement, l'achat des outils et des denrées, la vente des produits du sol, pour la construction d'une chapelle, d'une école, d'un bureau de poste, d'une beurrerie, d'une fromagerie) ; c) Instruction technique (nos colons ne connaissent pas les méthodes modernes d'agriculture et d'élevage ; ils ignorent, par exemple, que la flore canadienne pourrait fournir à nos médecins et pharmaciens les sept huitièmes des médicaments importés ; ils ne savent pas tirer parti des forces hydrauliques. Il faut leur enseigner tout cela ; il faut provoquer parmi eux, pour les mois d'hiver, la naissance d'un artisanat comme celui qui fleurit en Suisse). A tout cela, bien entendu, il conviendra d'ajouter la concession gratuite des terres, l'arpentage de nouveaux cantons, la construction de routes, de ponts, voire de nouvelles voies ferrées.

Enfin, conclut de Montigny, il faut aussi que les gouvernants, les lois, les tribunaux, cessent de favoriser les riches, les puissants. Il rappelle la malheureuse aventure du Père Paradis et, plus récent encore, l'échec de Lomer Gouin, défendant au Conseil Privé les droits péremptoires d'un colon contre une grande compagnie de chemin de fer.

Gaston de Montigny exprimait déjà l'essentiel des critiques que l'opposition provinciale reprendra,

pendant des années et des années, contre l'invasion des capitaux américains, l'exploitation forestière intensive et la préférence donnée à l'industrie sur la colonisation, au riche acquéreur de limites sur l'humble défricheur. Il accordait un rôle à l'esprit coopératif que les caisses Desjardins, après la propagande du sous-ministre Gigault, contribuaient à répandre. Son article considérable fut très remarqué. La question était à l'ordre du jour. Des journalistes de toute opinion avaient organisé la soirée du 27 avril, au Monument National, au bénéfice des enfants de colons. On parlait d'un mouvement national en faveur de la colonisation. Les jeunes patriotes, désarmés par l'attitude impeccable de Laurier sur la question impérialiste, trouvèrent un exutoire dans cette campagne. A défaut des Anglais, on bouterait les Américains hors du pays. Les plus grandes industries de la province présentaient cette disposition (qu'elles ont gardée) : capitaux américains, direction anglaise, main-d'œuvre canadienne-française. Situation humiliante, et qui privait d'avenir la jeunesse instruite. Celle-ci voulait réagir. Les officieux craignirent un emballement, et le *Soleil* louangea "la bienheureuse et bienfaisante invasion" du capital américain, qui transformait la région trifluvienne en une ruche ouvrière.

Mais le grelot était bien attaché. Dans l'ensemble du Canada se manifestait un nationalisme économique tourné contre les Etats-Unis. Les Américains ne se bornaient pas à créer des industries dans la vallée du Saint-Maurice. Leurs trusts, en plein développement, cherchaient à s'emparer des grandes voies de transport canadiennes, ou à les ruiner. Des journaux américains discréditaient la route du Saint-Laurent, la représentaient comme dangereuse, envahie par les brouillards, cachant des courants

perfides, jalonnée de rochers, encombrée d'icebergs presque toute l'année: Israël Tarte, champion du Canada, défendait la voie du Saint-Laurent et des chemins de fer canadiens. Dans la province de Québec, le nationalisme, naguère politique et antianglais, allait prendre aussi une tournure économique et antiaméricaine. Les jeunes énergies prêtes à partir en campagne contre l'impérialisme partiraient en campagne pour la colonisation ; ce qui ferait dévier le mouvement, pour quelque temps, sur le terrain provincial.

* * *

A Londres, l'étiquette, et les audiences, et les reporters, et la conférence, et les invitations à dîner (il en refusait quatre ou cinq par jour) fatiguèrent Laurier. Il était assez déprimé lorsqu'il passa en France, où il voulait négocier un traité de commerce.

A Paris, Laurier retrouva Mgr Bruchési qui, en route pour Rome, était l'hôte de Saint-Sulpice. Laurier vit le président Loubet, le ministre des Affaires étrangères Delcassé. Il redit en France la fierté de son origine, conciliée avec le loyalisme envers la couronne britannique.

Au Canada, les premières nouvelles de la conférence et les articles de la presse officieuse n'avaient qu'à demi rassuré l'opinion anti-impérialiste. Laurier s'est-il si bien gardé de tout engagement? D'après un grand journal londonien, le *Times*, les colonies se sont engagées, au cours de la conférence, à renforcer la marine de guerre anglaise. L'article du *Times* contient sûrement un fonds de vérité. Il ravive les appréhensions. Mais Dansereau, qui vient de faire un voyage à Londres en compagnie de Berthiaume, présentera les choses sous un jour avantageux, pour le compte de Laurier. Il écrit dans la *Presse* :

Le Canada et la marine anglaise

Le Times de Londres, en analysant les travaux de la conférence intercoloniale, annonce que le Canada s'est engagé à contribuer aux frais de la marine anglaise, sans donner le moindre détail à ce sujet ; et les journaux se demandent qu'est-ce que la chose peut bien être. Nous ne saurions dire si nos informations sont exactes ; mais ce que nous croyons savoir, c'est que le Canada exécutera un projet entretenu depuis longtemps, à savoir la construction et le maintien d'un ou deux navires de guerre, qui seront sa propriété et feront la police de nos pêcheries et de nos côtes. De même que nous avons notre milice, de même nous aurons notre marine, chose que nous demandions depuis des années, parce qu'elle ouvrirait une carrière nouvelle au génie et à l'activité de notre peuple. Des navires-écoles contribueraient énormément à l'avancement de la jeunesse, en lui procurant une éducation que nous ne pouvons pas avoir aujourd'hui. L'étude comme les notions pratiques en marine n'ont jamais été mises à notre portée, et c'est à force d'aptitude et de talent que quelques Canadiens ont pu percer dans cette spécialité si difficile. Si l'acquisition des connaissances techniques en navigation devenait chose possible, nous verrions bientôt quelques-uns des nôtres réclamer leur place dans la marine, soit militaire, soit marchande, comme ils le font dans l'armée, car cette occupation est une passion chez nous." [1]

Laurier remercia Dansereau de cet article "particulièrement dans la note". [2] Mais les esprits inquiets restaient sur le qui-vive, scrutant chaque phrase de chaque allocution prononcée par le premier ministre. En France, Laurier évoquait à toute occasion son origine française et son loyalisme britannique. Ces affirmations de sentiments français déplurent aux tories ontariens ; ces affirmations de sentiments bri-

1. *La **Presse**, 23 août 1902.*
2. *Archives privées de M. J.-Lucien Dansereau.*

tanniques déplurent aux nationalistes de Québec. Les journaux conservateurs de Toronto reprochèrent à Laurier les honneurs reçus en France. *L'Evénement* de Québec et le *Journal* de Montréal lui reprochèrent les honneurs reçus en Angleterre. Laurier est trop français ! dirent les uns. Laurier est trop anglais ! dirent les autres. Entre ces opinions extrêmes, la moyenne, la masse restait au "juste milieu", favorable à Laurier. La *Presse*, d'ailleurs en fort mauvais termes avec le *Journal*, défendit le premier ministre (28 août 1902) :

"...M. Chamberlain s'y était pris de longue date pour nous subjuguer. Il avait envoyé un gouverneur hardi, avec des instructions fermes ; il n'avait pas, depuis quatre ans, négligé de tirer une seule ficelle ; les journaux tories d'Ontario et de Montréal avaient chauffé l'opinion à blanc sur la nécessité de contribuer à la défense de l'Empire en dehors du Canada. Il serait difficile de nier que sir Wilfrid a renversé tout cet échafaudage d'un seul coup ; et c'est précisément cet instant que les journaux conservateurs choisissent pour le dénoncer comme un traître et un vendu !..."

Et Tardivel qui, vaille que vaille, publiait toujours la *Vérité*, fit entendre ce qui lui paraissait la voix du patriotisme et du bon sens :

"Son attitude réservée a sans doute fortement contribué à faire échouer les projets impérialistes de M. Chamberlain. En France, où il s'est rendu ensuite, son attitude nous paraît avoir été également correcte. Il a bien fait comprendre à nos cousins de France que si nous sommes disposés à établir des relations commerciales avec notre ancienne mère-patrie, il ne saurait être question, en aucune façon, de modifier nos relations politiques avec l'Angleterre, surtout en vue d'un rapprochement avec la France. Il a fait clairement comprendre là-bas que personne ici ne désire voir le Canada redevenir colonie française ;

et en cela, nous ne craignons pas de l'affirmer, il a exprimé fidèlement les sentiments de tous les Canadiens français, sans exception. Les allures de John Bull ne nous plaisent pas toujours, certes ; mais pour rien au monde nous ne voudrions rompre avec lui pour unir nos destinées politiques à celles de la France révolutionnaire. Si jamais le Canada français rompt avec l'Angleterre, ce sera en vue d'acquérir l'indépendance... Le premier ministre a parlé correctement en France."

Il faut dire que le gouvernement sectaire de Combes, expulsant les congrégations religieuses, inspirait de l'horreur à Tardivel.

Avant le retour de Laurier, on vit passer au Canada sir Edmund Barton, premier ministre, et sir John Forrest, ministre de la Défense, d'Australie. Le Board of Trade de Montréal leur offrit un banquet, le 8 septembre. Le gouverneur général et le lieutenant-gouverneur y assistèrent. Lord Minto traita encore de la défense impériale, et les discours des ministres australiens confirmèrent l'impression que la question n'était pas enterrée. On parlait, décidément, d'une marine de guerre, construite et entretenue par chaque colonie, et susceptible de renforcer la marine anglaise en cas de besoin. La thèse de Dansereau, attribuant à la marine de guerre "que nous demandions depuis des années" le but essentiel de créer des débouchés pour la jeunesse canadienne, laissait Bourassa et ses jeunes amis fort sceptiques.

Or, le dimanche suivant, 14 septembre, une excursion s'organisait à Labelle, au bénéfice de ce bourg, en partie détruit par un incendie. Et Bourassa devait y parler.

Il répondit au discours de lord Minto :

"Le gouverneur général a prononcé à Montréal un discours dans lequel il a dit que le Canada aurait

bientôt à pourvoir à sa propre armée, et peut-être à coopérer à la défense de l'Empire. Nous devons garder nos enfants, et avant de dépenser des millions pour faire des soldats, il faut faire des colons."

Ce qui conduisait à l'autre question du jour, la colonisation. Les gouvernants attirent des étrangers de toutes races pour peupler l'Ouest canadien, mais ils laissent la vieille province de Québec se dépeupler ! A l'intérieur de la province, une politique inerte, aveugle, favorise les progrès d'un grave antagonisme entre colons et marchands de bois. Et Bourassa, qui avait passé sa jeunesse parmi les bûcherons de la seigneurie grand-paternelle, qui connaissait leurs besoins et savait leur parler, termina par un vibrant appel en faveur de la colonisation.

* * *

Nous venons de le dire : l'anti-impérialisme, le mouvement en faveur de la colonisation, étaient les aspects québécois et canadiens-français d'un patriotisme canadien qui se développait avec le pays lui-même. Dans les milieux industriels, ce patriotisme se tournait naturellement contre la concurrence américaine ; il aboutit à une campagne protectionniste.

Or, ses fonctions de ministre des Travaux publics mettaient Israël Tarte en contact fréquent avec les industriels. Ceux-ci admiraient l'énergie du ministre, vigoureux champion de Montréal dans sa rivalité avec Portland, et de la "route du Saint-Laurent" dans sa rivalité avec les réseaux américains. Tarte compte à son actif des réalisations telles que la métamorphose du chantier de Sorel. Thomas Shaughnessy, président du Pacifique-Canadien, lui témoigne une amitié traduite en contrats d'impres-

sion et de publicité pour la *Patrie*. De son côté, Tarte écoute les doléances, adopte le point de vue des industriels. Ceux-ci disent : "Le pays est inondé de camelote américaine et allemande ; notre jeune industrie n'est pas en mesure de lutter ; mais à l'abri d'une protection douanière, nous pourrions agrandir nos usines, développer nos affaires". Les filatures et les fabriques de chaussures demandent une protection contre leurs concurrentes de la Nouvelle-Angleterre. Ces industries n'ignorent pas ce qu'elles doivent, déjà, au ministre des Travaux publics, discrètement mais fermement intervenu en leur faveur à chaque remaniement tarifaire. Les grandes filatures de coton sont fortement organisées, avec le groupe ontarien de la Canadian Coloured Cotton Mills, le groupe montréalais de la Dominion Cotton Mills, contrôlé par le sénateur Forget, et l'indépendante, mais puissante, Montreal Cotton, de Valleyfield. Leurs ventes et leurs dividendes montent en flèche. Les ventes de la Montreal Cotton sont passées de un million de dollars en 1892 à dix-sept millions en 1899. [1] La Montreal Cotton vient d'agrandir son usine de Valleyfield, et la Dominion Cotton Mills son usine de Magog. Eh bien, ce n'est pas assez. Les administrateurs promettent de doubler, de tripler leur personnel à l'abri d'une sérieuse protection. Quel splendide avenir entrevu ! Tarte, qui parlait de construire des chemins de fer, des canaux, des bateaux, des élévateurs, des ports, supérieurs à ceux des Etats-Unis, rêva encore d'une grande industrie canadienne. La *Patrie* publia des articles protectionnistes, avec cette devise, de tournure très "nationaliste" : "Le Canada pour

1. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'industrie du textile (Ottawa, 1938).*

les Canadiens". Les industriels, enchantés, renouvelèrent, augmentèrent leurs contrats de publicité. Et Tarte, un brin vaniteux, confiait à ses intimes : "Laurier est plus aimé dans le peuple, mais j'ai les gros intérêts derrière moi".

Plus encore. Tarte assista au banquet annuel de l'Association des Manufacturiers Canadiens, foyer protectionniste. Et la profession de foi du ministre dépassa les espérances de ses hôtes. Tarte ne proposait pas une retouche, une adaptation, mais bien un bouleversement du tarif. Le libre-échangisme, ou tout au moins la modération du tarif, constituant l'évangile du parti libéral, on se demanda où le ministre voulait en venir. Tarte suffoquait une fois de plus ses collègues anglais, en particulier Cartwright, premier ministre par intérim en l'absence de Laurier, et qui avait appuyé sa carrière, en grande partie, sur la propagande libre-échangiste. Les libéraux de stricte obédience n'y comprenaient rien. "Que veut M. Tarte?" demanda le *Soleil*. Tarte se fit interviouver par le journal de ses fils, la *Patrie* :

> *"Ma pensée est que le tarif de notre pays doit être rajusté sur certains points, de manière à développer davantage nos industries nationales, de manière à créer un marché profitable et permanent pour la classe agricole, à donner plus de travail aux classes laborieuses...*
>
> *"...Je n'ai pas un mot à retrancher de ce que j'ai dit ; je ne crois pas avoir dépassé la limite constitutionnelle, et je suis sûr d'être en harmonie avec la pensée et les aspirations de la grande majorité du peuple du Canada. Convoquez une convention du parti libéral, et vous verrez..."*

Et Tarte se mit à visiter les filatures, les fabriques de chaussures, etc., en répétant ses déclarations protectionnistes.

Les grands journaux libéraux — le *Manitoba Free Press* de Winnipeg, le *Globe* de Toronto, le *Herald* de Montréal — protestèrent véhémentement. Ces journaux étaient les organes ou reflétaient la pensée des ministres anglais du cabinet fédéral — Sifton, Cartwright et Fisher — qui détestaient Tarte et se fussent volontiers débarrassés de lui. L'influence du Canadien français Tarte dans un cabinet présidé par le Canadien français Laurier fournissait un argument aux adversaires du parti libéral en Ontario. Ce parti, disaient-ils, est dominé par Québec. Et l'argument pesait. A tous ces motifs de haine, Tarte ajoute, en prêchant la réforme douanière, une sorte de défi personnel à Fielding, ministre des Finances et principal auteur du tarif existant, à Cartwright, doctrinaire du libre-échange et de la Réciprocité, à Sifton, représentant de l'Ouest agricole et libre-échangiste, à Fisher, gentleman-farmer et ministre de l'Agriculture ! Le *Globe* compara Tarte à un bouffon, capable de jouer la comédie 365 jours par année, en changeant de rôle tous les jours : "Il est à la fois impresario, agent d'annonces, acteur, afficheur, metteur en scène, faiseur de tours. Il peut jouer à la fois la vedette et les figurants". Le *Herald*, porte-parole du ministre Sydney Fisher (député de Brome et grand chef libéral des cantons de l'Est), voulut, séance tenante, expulser Tarte du parti libéral. Quant aux "vieux rouges" canadiens-français, du juge Choquette à l'ex-maire Préfontaine, ils enregistrèrent sans surprise ni regret cette justification de leurs avertissements à Laurier : "Qui a trahi, trahira !"

Comment Tarte bravait-il cette levée de boucliers ? Que s'était-il passé dans son esprit toujours en éveil ? Ceci : A la fin de juillet, après son voyage au Témiscamingue, il s'était embarqué à Montréal

sur une vedette du ministère de la Marine, pour inspecter des travaux sur le fleuve. Le ministre, adoptant des poses à la Bonaparte, scrutait l'horizon, puis les berges, méditait, jetait des ordres à l'homme de barre. Le soir, la vedette stoppe aux Trois-Rivières. Un télégraphiste y remet à l'hon. Tarte un câblogramme de Paris. C'est le Dr François de Martigny qui avertit M. Tarte, père de sa fiancée, de l'état grave de Laurier, plus grave qu'on ne le croyait, car le chef du gouvernement canadien, sans doute condamné, est à coup sûr incapable de garder son poste. Tout le monde sait Laurier très déprimé, mais voilà Tarte seul averti que la succession du premier ministre s'ouvrira bientôt. Pourquoi ne le remplacerait-il pas ? La barbiche au vent, l'œil concupiscent, Tarte enchaîne ses idées : Avec une "plate-forme" aussi sérieuse que la protection, il s'assurera l'appui — moral et financier — des industriels de tout le pays, et provoquera un mouvement irrésistible. Les conservateurs seront bien obligés de l'approuver. Le Pacifique-Canadien l'appuiera. "J'ai les gros intérêts derrière moi !" Le ministre boucle sa valise, quitte le bateau, saute dans le train de nuit du Pacifique pour Montréal. Il avait pris une de ces décisions brusquées que l'histoire qualifie d'initiative géniale ou de précipitation étourdie — selon la réussite ou l'échec. Quelques jours après, il commençait sa campagne. [1]

Le plan était audacieux, digne de Tarte, et de

---

1. *L'épisode est reconstitué très sûrement à l'aide de sources concordantes : a) O. D. Skelton : Life and Letters of Sir Wilfrid Laurier, II, p. 177 ; b) Le "Soleil" du 23 juillet 1903 ; c) Les renseignements verbaux que nous tenons du Dr. F. de Martigny et de plusieurs hommes politiques les mieux placés pour savoir, entre autres le sénateur Dandurand.*

nature aussi à intensifier les haines dirigées contre lui. Comme il l'avait prévu, des conservateurs l'approuvèrent — en particulier la *Gazette* et le *Journal ;* mais tous les rouges jurèrent sa perte. Lettres et télégrammes partirent à l'adresse de Laurier.

Le 21 septembre, le Club Morin de Montréal organisait une journée conservatrice à Saint-Eustache, avec Monk, Bergeron, Leblanc, Joseph Girouard, Emile Léonard. Monk leva très haut l'étendard protectionniste, et dit qu'il s'était trouvé dans le cabinet un seul homme capable de comprendre la situation et les besoins de l'heure, l'honorable M. Tarte. Mais M. Tarte "cet Horace moderne, plus intrépide que les anciens Romains luttant contre trois Curiaces, se défend contre une douzaine d'ennemis qui ont juré sa perte".

Au premier rang des ennemis qui juraient d'abattre Israël Tarte figuraient ses collègues Cartwright, Sifton, Fisher et Fielding. Leurs journaux — tous les grands organes du libéralisme anglais — attaquèrent Tarte furieusement. Cartwright engagea John Willison, directeur du *Globe,* à ne pas se contenter de cette campagne de presse, mais à suivre son exemple en avertissant Laurier. [1] Mais Tarte se défendait. Son journal, la *Patrie,* rendait coup pour coup. Elle dit (2 septembre 1902) :

"Le HERALD est publié à Montréal. Nous demandons aux ouvriers de cette ville ce qu'il adviendrait d'eux si les institutions industrielles avec lesquelles ils gagnent la vie de leur famille avaient à se débattre contre les résultats d'un tarif abaissé.

"Qu'adviendrait-il des centaines de millions de dollars qui, dans les dernières années, se sont engagés dans le développement de nos manufactures ?

1. *A. H. U. Colquhoun : The Life and letters of Sir John Willison, p. 76.*

*"Le **Herald** est pratiquement dirigé par l'honorable M. Fisher.*

"Excellent ministre de l'Agriculture, M. Fisher est un sectaire...

*"...A part peut-être dans sa propre division électorale, aucun candidat ne pourrait être élu dans les cantons de l'Est s'il adoptait les théories du **Herald** et du ministre de l'Agriculture.*

"A Magog, à Granby, à Coaticook, à Sherbrooke, des établissements industriels de première importance grandissent tous les jours. Les cultivateurs, les fermiers, trouvent dans ces centres des marchés et des placements excellents, les classes laborieuses y reçoivent des salaires rémunérateurs, les banques y font des affaires brillantes...

"Un certain nombre de nos amis viennent de faire perdre à notre parti, en un mois, le fruit des efforts des années dernières. Ils ont follement, et sans motif, dit à l'industrie, à la manufacture, à la haute finance, aux classes laborieuses : "Nous ne sommes pas avec vous."

"...La campagne dont M. Sifton a donné le signal n'empêchera point la revision du tarif, n'empêchera point l'élévation des droits, quand il est nécessaire qu'ils soient élevés dans l'intérêt de notre pays..."

Le *Witness* s'indigna :

"Depuis que la responsabilité et la solidarité ministérielles sont des principes de la constitution britannique, il n'y a probablement jamais eu un cas de trahison ouverte de la part d'un ministre comme celui dont M. Tarte est actuellement coupable."

Le *Soleil* fit ces observations :

"Il nous semble que la plus élémentaire convenance obligeait les amis de M. Laurier d'éviter ou de retarder à tout prix aucun conflit de ce genre, jusqu'à son retour...

*"La **Patrie** attaque l'honorable M. Fisher et le représente au public comme un sectaire. M. Fisher est le chef libéral dans les cantons de l'Est. Convient-il*

de tenir ce langage juste au moment où le parti doit entrer dans une lutte sérieuse à Stanstead ?"

C'est qu'en effet, trois décès de députés à la Législative nécessitaient trois élections complémentaires, fixées au 3 octobre. C'étaient des élections provinciales ; mais la politique fédérale exerçait de nouveau une influence considérable sur la politique provinciale ; et dans la province de Québec, le parti libéral, dominé par la personnalité de Laurier, exploitant la popularité de Laurier, unissait dans une étroite solidarité les libéraux fédéraux et provinciaux. N'est-ce pas à Ottawa que s'étaient décidées la nomination du premier ministre Parent et, plus récemment, celle du secrétaire provincial Robitaille ?

Les circonstances favorisèrent le candidat libéral, privé de l'influence des frères Dechène, dans le comté de l'Islet. Il en alla autrement dans les comtés de Soulanges et de Stanstead, enlevés de justesse aux conservateurs en 1900.

Dans l'Islet, la candidature dissidente de Joseph-Edouard Caron avait, aux deux élections précédentes, mis en péril le candidat officiel. Le père de Joseph-Edouard Caron, cultivateur à Louiseville, avait envoyé son fils au collège de Sainte-Anne, pour en faire un "petit monsieur". Mais l'enfant subit, pour commencer, les brocards de ses camarades, qui se moquaient du "petit habitant" en "souliers de bœuf". Caron releva fièrement la raillerie, et se jura de réhabiliter le nom trop méprisé d'habitant. Condisciple de Carroll, et mordu, lui aussi, par la politique, il n'en resta pas moins un cultivateur authentique, secrétaire-trésorier de la Société agricole du comté de l'Islet, et dévoué à toutes les causes agricoles. A défaut des

colons, le gouvernement jugeait bon de se concilier les cultivateurs. Enfin, Caron était un nerveux, capable de se lancer tout entier au service ou à l'attaque d'un parti. Et l'influence des Dechène ne serait plus là pour enrayer ses attaques. Toutes raisons pour donner à Caron l'investiture libérale. Mais que diraient les bleus, soutiens des précédentes candidatures de Caron ?

L'espoir du parti bleu, dans l'Islet, était un médecin de campagne, le Dr Eugène Paquet, voisin et ami du candidat libéral. Caron promit de ne pas combattre, et même de favoriser en sous-main, la candidature de Paquet aux prochaines élections fédérales ; et lui-même fut élu par acclamation.

Au contraire, dans le comté de Soulanges. les libéraux ne se mirent pas aisément d'accord sur le choix d'un candidat ; des militants évincés boudèrent le parti ; Louis-Philippe Pelletier et Leblanc en profitèrent pour mener une vive campagne en faveur de leur candidat A.-M. Bissonnette.

Enfin, dans Stanstead, les Canadiens français, devenus la majorité dans le comté, souhaitaient un député de leur race. Les libéraux n'accédèrent pas à ce vœu. Au contraire, l'ancien ministre conservateur Hackett, battu en 1900, eut l'abnégation de s'effacer devant un Canadien français, l'avocat Georges-Henri Saint-Pierre, de Coaticook. Le candidat conservateur marquait ainsi un avantage.

De sorte que le *Soleil* pouvait dire le parti engagé dans une lutte sérieuse à Stanstead et à Soulanges. Les conservateurs, présentant à Stanstead un Canadien français contre un Canadien anglais, surent tourner le sentiment national — le sentiment presque nationaliste qui se développait depuis la guerre du Transvaal et les campagnes de Bourassa —

contre le gouvernement provincial. Et voici que Tarte leur apportait du renfort !

Le ministre des Travaux publics représentait le chef libéral des cantons de l'Est comme un sectaire, et attribuait à son parti cette déclaration de guerre aux industriels et aux classes laborieuses : "Nous ne sommes pas avec vous !" Le ministre offrait aux bleus des arguments de choix, sur un plateau d'argent ; Evariste Leblanc et Louis-Philippe Pelletier s'en servirent. Le 3 octobre, les conservateurs provinciaux reprirent Soulanges et Stanstead, ce qui portait à huit députés (sur 74) l'opposition à la Législative.

La *Presse* attribua ces défaites aux économies du ministère Parent, trop hésitant devant les grandes dépenses nécessaires :

"Nous ne discutons pas les excellentes intentions de l'hon. M. Parent, qui s'applique à maintenir l'équilibre dans les finances de la Province ; c'est une idée comme une autre. Mais il est évident que le peuple canadien veut voir marcher les affaires. Il nous faut des entreprises, des chemins de fer, de la colonisation, des routes. Si l'argent manque, notre crédit est bon. Quand le gouvernement jugera à propos de dépenser, il aura plus de prestige qu'aujourd'hui."

Mais la *Patrie* et le *Soleil* rattachèrent ces résultats aux polémiques en cours. "Les défaites d'hier, dit la *Patrie,* ne sont que les préludes de revers plus considérables, si l'on n'en finit bientôt avec les intrigues, la malveillance organisée, la jalousie impuissante . . ."

Et le *Soleil,* commentant la tournure nationaliste de l'élection de Stanstead :

"La guerre faite au fantôme de l'impérialisme, cette frayeur inspirée à la population à propos des contingents militaires, n'ont-ils pas été de nature à faire

croire à cette population qu'elle était appelée à se protéger alors que ses droits et ses privilèges n'étaient nullement menacés et que, l'eussent-ils été, il y avait à la direction du pays un homme assez fort et assez dévoué pour conjurer tout danger s'il s'en fût présenté..."

Et aussi, dans le même article, le *Soleil* ne pouvait s'empêcher de comparer la victoire de l'Islet — district de Québec — aux défaillances de Soulanges et de Stanstead — district de Montréal. Les gens de Montréal se sont laissé monter la tête par la campagne anti-impérialiste :

"*Quand à Montréal on criait : "Pas de contingents !", à Québec on disait : "Faisons notre devoir envers la mère-patrie, comme les autres colonies. Nous savons bien que Laurier ne fera que ce qu'il doit faire, rien de moins et rien de plus.*"

"*Aussi, au lieu de se battre, au lieu de briser les carreaux, d'inonder des manifestants avec des boyaux, on a vu, à Québec, au départ du premier contingent, une manifestation populaire que jamais Montréal, Toronto ou Halifax n'ont pu éclipser encore...*"

Le *Soleil* oubliait Armand Lavergne et les étudiants de Laval.

Le 7 octobre, sir Wilfrid et lady Laurier s'embarquèrent à Liverpool sur le *Lake Erie,* pour rentrer au Canada. Tarte continuait sa campagne en Ontario. Un ministre a le droit d'éclairer l'opinion publique, disait-il ; autrement, je ne tiens pas à rester ministre. Et le 9, à Chatham, il répéta : "Je demande un tarif pour les Canadiens de toutes les provinces. Je ne changerai pas d'opinion là-dessus. Le pays est avec moi".

"Le pays est avec moi" : Tarte parlait en chef, en successeur éventuel du premier ministre épuisé. Par contre, les libéraux se promettaient bien, si le premier ministre n'était pas épuisé, s'il gardait le

pouvoir, de faire chasser Tarte comme un traître. Pour que la vengeance fût complète, il faudrait lui substituer son ennemi Préfontaine.

Pacaud prépara de main de maître la réception de Laurier. Le *Soleil* déversa des colonnes d'éloges dithyrambiques aux pieds de l'idole. Tout sens de la mesure était oublié ou méprisé. *L'Evénement* et le *Journal* le firent bien remarquer. Mais la *Presse* louangea Laurier avec moins d'emphase et plus d'arguments que le *Soleil* :

"Le premier ministre du Canada ne revient pas d'une campagne militaire, mais il peut être traité comme un général qui a remporté une grande et retentissante victoire. Depuis des années, l'impérialisme était devenu la terreur du pays. Le sagace et redoutable M. Chamberlain avait ourdi, autour du Canada, un réseau finement maillé et difficile à briser... Tout le monde savait que la campagne violente inaugurée en 1899 par les journaux de Montréal, de Toronto et du Manitoba, était le résultat d'un mot d'ordre parti de haut lieu, tandis que les archives officielles contiennent la preuve de la plus forte pression exercée par le gouverneur général sur son cabinet, relativement à l'envoi des contingents en Afrique.

"On sait le reste... Il existe assez de déclarations et d'admissions semi-officielles pour qu'il nous soit permis d'affirmer fortement le fait principal, positif, indéniable, d'une victoire complète pour les antiimpérialistes, c'est-à-dire pour la majorité de ce pays...

"Le représentant du Canada, dès la première séance, a repoussé l'idée de participer aux dépenses militaires de l'Empire et d'épouser les querelles internationales auxquelles nous serions étrangers...

"Cette politique, maintenant proclamée au monde entier et ouvertement inscrite dans le livre de nos libertés, marque une ère nouvelle de notre vie coloniale. Elle doit avoir la même importance que celle de Lafontaine qui lutta pour l'établissement du gouvernement responsable au Canada. De même que ce grand homme d'Etat chassa de nos affaires intérieu-

res l'intrusion de l'oligarchie anglaise et de la bureaucratie tyrannique, de même sir Wilfrid passera pour avoir arraché son pays aux serres du Bureau colonial, qui voulait diriger de Downing street nos affaires extérieures. Rien ne nous fait prévoir que la carrière politique de sir Wilfrid touche à son terme ; mais quels que soient ses succès dans l'avenir, il apporte avec lui l'œuvre de sa vie..."

Et le grand journal populaire préparait l'apothéose de Laurier en s'appuyant sur la force du sentiment anti-impérialiste développé par Bourassa.

Le *Lake Erie* fit escale à Rimouski le 17 octobre. Un convoi spécial y attendait Laurier pour le mener à Québec. Des chefs libéraux l'y attendaient aussi, pour demander la tête d'Israël Tarte.

Les derniers jours, les louanges du *Soleil*, dépassant les records établis jadis pour Mercier, avaient atteint l'idolâtrie, le délire. Pacaud n'avait pas perdu la tête ; il savait qu'aucune louange n'était excessive, à Québec, pour le député de Québec. Les fêtes furent splendides ; les applaudissements et les cris, frénétiques. Laurier aussi savait prendre ses compatriotes. Il répéta que la plus grande joie de son voyage avait été le moment du retour où, arrivant sur la côte de Lévis, il avait aperçu la citadelle de Québec. La propagande effrénée, le chauvinisme local, la fierté de race, et jusqu'au sentiment nationaliste qui se trouvait ce jour-là incarné par Laurier, et même la très belle soirée d'automne, tout se combinait pour une explosion de gloire. Il en fut de même à Montréal, où une multitude emplit la place Viger. Des rangs de la foule, on ne distinguait pas la lassitude du visage émacié. On s'extasiait sur la tenue, la dignité du grand chef — plus sensibles, au sortir d'une époque dont les vedettes, qui avaient brûlé l'étape, manquaient de réserve, quand elles ne côtoyaient pas le débraillé. Qui in-

carnerait plus de noblesse ? Il suffisait toujours à Laurier, pêcheur d'hommes, de quelques mots pour ferrer les cœurs. Il lui suffisait de paraître pour empoigner la province de Québec, pour la faire crier d'amour. Ce n'était pas de bon augure pour l'honorable Joseph-Israël Tarte, arrivé à la dernière minute, et complètement isolé, s'il faut en croire le *Soleil*.

Laurier porte, écrivit Dansereau, "la trace des angoisses par lesquelles il a dû passer pour la défense de son pays". Et d'insister, dans la *Presse* :

"Il est très vrai que la mission de sir Wilfrid Laurier à Londres fut un combat de tous les jours ; car, malgré leur grand sens pratique et leur manière large de traiter la vie, les Anglais d'Angleterre ne comprenaient pas, depuis le premier jusqu'au dernier, qu'une colonie pût ignorer les bienfaits de la protection britannique jusqu'à refuser de prendre part à ses responsabilités militaires...

"L'hommage que la population a rendu vendredi et samedi à sir Wilfrid Laurier, c'est comme une poussée de gratitude pour l'extrême force de volonté qu'il a su déployer à l'heure voulue. Il a souffert dans sa lutte, tous l'ont compris en l'apercevant, il en a gémi, il s'est refusé à bien des adulations et des fascinations ; il a préféré rester honnête homme et bon patriote. Son pays reconnaissant l'en remercie."

Les comptes rendus de la *Patrie* furent presque aussi élogieux, aussi enthousiastes.

A Ottawa, Tarte et Laurier s'enfermèrent. Laurier admirait les qualités de Tarte, auquel il attribuait, dans une bonne mesure, le mérite de cent victoires. Il disait parfois : "Tant que j'aurai Tarte et Sifton avec moi, je serai le maître du Canada". Aussi avait-il repoussé, à mainte et mainte reprise, les rouges qui demandaient la tête du ministre. Il semblait même à Laurier, venu au pouvoir avec

Tarte, en partie grâce à l'habileté de Tarte, qu'il romprait un charme et ouvrirait une période nouvelle, pleine d'aléas, en se séparant de ce collègue. Mais cette fois, les choses étaient allées trop loin. Laurier refusa de discuter la doctrine protectionniste. Mais il tenait aux principes du régime parlementaire : responsabilité et solidarité ministérielles. Il fallait s'y soumettre ou se démettre. Tarte partait pour Toronto, où il devait parler dans un banquet. "Télégraphiez-moi de bonne heure un résumé de ce qu'il dira", écrivit Laurier à Willison. Le premier ministre écrivit aussi : "J'ai l'intention de lui demander sa démission immédiate à son retour, mercredi". [1] Au banquet, Tarte fut acclamé en se levant pour prendre la parole. Mais il dit : "Je ne suis pas ici comme membre du gouvernement fédéral. Suis-je même un ministre du cabinet fédéral ? Etre ministre est une occupation toute temporaire . . ." Les applaudissements diminuèrent, s'éteignirent ; un ancien ministre n'a plus d'influence, et son amitié peut compromettre.

Tarte avait envoyé sa démission sans attendre la demande officielle de Laurier. Dès le 21, tous les journaux du pays, publiant la lettre de démission de Tarte et la réponse de Laurier, attribuèrent une importance considérable à cet événement. L'intelligence et le dynamisme de Tarte s'étaient imposés à tous. On ne l'aimait pas beaucoup, mais on reconnaissait sa valeur et on le craignait. Les bleus, tout comme Laurier, préféraient l'avoir pour allié que pour adversaire. Chacun se demandait : "Que fera-t-il ? Rejoindra-t-il les rangs des conservateurs ?" Laurier recommanda aux journalistes de

---

1. A. H. U. Colquhoun : Life and Letters of Sir John Willison, p. 77.

ne pas se montrer trop durs pour Tarte, de faire le moins d'éclat possible.[1] Dansereau suivit cette consigne. Il salua, dans la *Presse,* l'extraordinaire activité de l'ex-ministre des Travaux publics :

"L'outillage qu'il a formé pour le creusage du Saint-Laurent est tout simplement immense ; les travaux du chenal entre Montréal et Québec sont si avancés qu'il nous est permis de compter sur une navigation de trente pieds avant deux années ; et s'il n'a rien pu faire encore pour la création de la voie par la baie Georgienne et l'Ottawa, au moins il a mis la question au programme et il lui a donné la vie officielle. Ce serait de l'ingratitude que de ne pas reconnaître les mérites acquis."

Pacaud et ses amis détestaient trop le ministre démissionnaire — ou démissionné — pour ne pas transgresser un peu la consigne de Laurier. "Tout le monde est content", affirma le *Soleil.* Mais Dansereau reconnaissait encore. dans la *Presse* : "S'il le veut, il peut causer un tort considérable au parti libéral". Le départ de Tarte, soulevant autant d'intérêt qu'une crise ministérielle complète, apportait un renfort moral à l'opposition. Et les bleus furent très aimables à l'adresse de celui qu'ils appelaient naguère "l'architraître".

Tarte retournait, presque avec plaisir, à sa vocation de journaliste.

Il publia dans la *Patrie* du 23 octobre un article intitulé "Un mot au pays" et signé de son nom. Il reprenait sa méthode des paragraphes incisifs. L'article commençait ainsi :

"L'incident est clos — à la satisfaction de beaucoup de gens".

Puis Tarte dressa le bilan des six années passées

---

1. Lettre à Dansereau. Archives privées de M. J.-Lucien Dansereau.

au ministère des Travaux publics, en complétant l'énumération esquissée par Dansereau : outillage du port de Montréal ; ouverture prochaine d'un grand atelier de la Compagnie du Pacifique dans l'est de Montréal ; consolidation et prolongement des quais ; construction — enfin en cours — d'un élévateur ; creusement, élargissement, aménagement du chenal (Tarte avait doté l'Etat canadien d'une flotte de dragues, remorqueurs, arrache-pierres) ; fondation d'un chantier de petites constructions navales à Sorel. Et en dehors de la province : outillage des ports de Saint-Jean, de Fort-William et de Port-Arthur, travaux aux ports des Grands Lacs : Port-Colborne, Collingwood, Parry-Sound, Midland, etc. "Je souhaite à mon successeur de faire plus et mieux que je n'ai fait", écrivit Tarte ; et il termina :

"Je remercie sir Wilfrid Laurier de m'avoir fait l'honneur de me confier, le 13 juillet 1896, le portefeuille important des Travaux publics.

"J'ai appris à connaître mon pays, ses immenses ressources, sa puissance de développement.

"Mon expérience ne sera pas perdue. Je l'utiliserai dans ma carrière de journaliste et de député...

"Mes vues sur la situation fiscale qui convient à ce pays sont, j'en ai la conviction profonde, celles de la très grande majorité du peuple canadien et du parti libéral.

"Un tarif de défense de nos intérêts nationaux, de protection ferme, sans ambiguïté, pour nos industries, notre agriculture, nos classes laborieuses.

"Voilà la politique de demain.

"Voilà la politique que je continuerai à défendre de ma plume, de ma parole, de mon siège au Parlement.

"Voilà la politique qui triomphera."

Les conservateurs firent ressortir l'activité de

Tarte, ses mérites, ses hautes conceptions politiques, son sens de l'opportunité. On lui attribuait un flair nonpareil : il a sans doute deviné, senti, un grand revirement d'opinion à la veille de se produire. Et les bleus de repartir en campagne, avec ardeur. Le 23 octobre, Charles Thibault tient une assemblée nombreuse dans un club montréalais. Charles Thibault, sur la brèche depuis trente-cinq ans, reparaît de temps à autre. Il tient du castor et du nationaliste. Il accuse les gouvernements libéraux — celui d'Ottawa et plus encore celui de Québec — de livrer aux Américains les richesses forestières et minières de la province. Il critique la préférence tarifaire accordée à l'Angleterre, à qui, dit-il, nous ne devons rien. C'est sous le règne du libéralisme que cette grande erreur a été commise, en même temps que ce crime : "l'envoi de nos enfants pour combattre des frères qui défendaient leur liberté contre un envahisseur sans scrupule . . . Avec les deux millions de dollars que la guerre du Transvaal nous a coûtés nous aurions pu établir une vingtaine de paroisses".

Le 29, Monk, Casgrain, Taillon, Leblanc et Cornellier tiennent une assemblée à l'Epiphanie. Ils lancent cette devise, empruntée à Tarte : "Le Canada pour les Canadiens". La formule implique un ralentissement de l'immigration (et aussi le triage des races), la protection douanière, enfin l'embargo sur l'exportation du bois aux Etats-Unis, où il fournit la matière première des usines. Transformons notre bois en pulpe ou en papier au Canada même, dans la province de Québec.

Le nationalisme s'affirmait sous sa double forme de réaction contre l'impérialisme politique anglais et contre l'impérialisme économique américain. Quelques-uns révoquaient en doute la prétendue

énergie des ministres canadiens à Londres — dont on parlait, après tout, sans documentation sûre. Bourassa restait à l'écart. Rodolphe Lemieux lui communiqua le rapport confidentiel de la conférence. Bourassa lut ce texte, et vint trouver Laurier :

—"Monsieur Laurier, maintenant que la procession des lécheurs de bottes a passé, permettez-moi, comme à un de vos partisans qui prétend ne pas être aveugle, de venir vous dire qu'ayant lu le rapport complet de la conférence, je redeviens votre partisan ferme et sincère. Et tant que vous maintiendrez cette attitude, je vous appuierai de toutes mes forces".

La démonstration si efficace auprès de Bourassa ne serait pas superflue auprès du public. Fielding répondit à la publication d'un "livre bleu" anglais en communiquant à la presse divers documents relatifs à l'attitude de la délégation canadienne à Londres. En particulier un mémoire présenté le 11 août, et qui contenait ces passages :

"Les ministres canadiens regrettent de ne pouvoir approuver les suggestions faites par lord Selbourne au sujet de la flotte impériale, et par M. St-John Broderick au sujet de l'armée.

"Les ministres désirent bien faire comprendre que leurs objections ne sont pas dues au fait que cela entraînerait de grosses dépenses, mais bien à ce que leur acceptation serait considérée comme un abandon du principe du gouvernement responsable colonial. Le Canada apprécie hautement la mesure d'indépendance locale qui lui a été accordée graduellement par les autorités impériales, et qui a produit des résultats si satisfaisants, tant sous le rapport des progrès matériels que pour l'affermissement des liens qui l'unissent à la mère-patrie...

"Le Canada, par le perfectionnement de son système de milice, sera en mesure de satisfaire ce désir en prenant lui-même, dans les limites de son terri-

toire, quelques-uns des services que, jusqu'à présent, le gouvernement impérial a dû remplir seul..."

La *Presse* conclut catégoriquement : "L'impérialisme est mort". Et le *Soleil* : "Le fantôme de l'impérialisme est disparu pour toujours". Car le *Soleil* n'avait jamais admis que l'existence d'un fantôme de l'impérialisme, plus ou moins inventé par les bleus.

C'est encore le *Soleil* qui se chargea de combattre les projets tendant à prohiber l'exportation du bois de la province aux Etats-Unis. Il décrivit les progrès accomplis sous le régime existant : achat de "limites" et création d'usines par les capitaux américains. Et il ne s'agissait plus seulement de ces "métamorphoses enchantées" de la vallée du Saint-Maurice, qui s'appelaient Grand'Mère et Shawinigan. Des Américains à demi canadianisés, les frères Clarke, de Toronto et New-York, forment la North Shore Power, Railway and Navigation Company. Pour exploiter le bois de pulpe, ils créent de toutes pièces la ville de Clarke-City, sur la côte nord, en un endroit inhabité et quasi désolé — en pleine forêt vierge. Les propriétaires, bénéficiant de privilèges exceptionnels, règnent, il est vrai, en maîtres absolus dans cette "ville fermée" ; ils n'en fourniront pas moins du travail à nos hommes, des recettes à notre Trésor — du travail et des recettes que l'on n'eût pas connus sans eux.

Tout cela est dû, d'après le *Soleil*, à Laurier et à Parent. Qu'il serait injuste de combattre leur politique ! Et si M. Tarte, au ministère, a rendu des services, n'ayez crainte, Laurier lui donnera un successeur de premier ordre.

Quel serait ce successeur ? On parlait de F.-L. Béique, dernièrement nommé sénateur. On parlait de Louis-Philippe Brodeur, député de Rouville,

Orateur des Communes, associé au barreau de Raoul Dandurand — et lui aussi, avocat distingué et libéral sûr. Mais la vieille garde demanda le poste pour Préfontaine, le "vieux lutteur", le "vétéran de notre cause" — et aussi, et peut-être surtout, l'ennemi de Tarte. L'ancien maire de Montréal était l'homme des camaraderies faciles, membre de la "clique" municipale constituée avec Beausoleil et Rainville, et figurant, en nom ou en coulisse, dans vingt entreprises "payantes" ou qui devraient l'être. Dandurand, qui poussait naturellement son associé, télégraphia au premier ministre : "Ne nommez pas Préfontaine, c'est l'homme des Forget". Laurier sourit : il venait d'envoyer aux Forget l'ordre d'achat de quelques "Street", ainsi qu'on appelait les actions de la Montreal Street Railway, ou Compagnie des Tramways de Montréal. Laurier offrit à Préfontaine la succession de Brodeur à la présidence des Communes. Les intérêts montréalais protestèrent encore. Ils admirent l'œuvre de Tarte, qui assure la suprématie de Montréal sur Portland. Ils veulent garder aux Travaux publics un député de Montréal, apte à compléter cette œuvre. Des pétitions circulent dans la grande ville. En définitive, que fera Laurier ? Cette suite de la démission de Tarte suscite, dans les milieux d'affaires, de politique et de presse, une curiosité fébrile. Dansereau demande des confidences à Laurier, qui lui répond, en substance : Ma décision est prise, mais je ne la communiquerai, à toi ni à personne, qu'au dernier moment. [1]

Au dernier moment, l'Ontarien James Sutherland devint ministre des Travaux publics, et Raymond Préfontaine ministre de la Marine et des

1. *Archives privées de M. J.-Lucien Dansereau.*

Pêcheries. Préfontaine, à la fois député de Terrebonne et de Maisonneuve, abandonna le premier de ces mandats pour se faire élire à Montréal.

Mais le ministère des Travaux publics, jugé plus important que celui de la Marine, englobait la plupart des services dont relève l'outillage des ports. Le port de Québec, le port des Trois-Rivières, le chantier de Sorel, le port de Montréal passeraient sous un contrôle ontarien ? Toute la province craignit de perdre au change. Les partisans les plus endurcis reconnurent alors la valeur de Tarte. Les commissaires du port de Québec ne cessaient de réclamer. Leur président — le marchand de fourrures J.-B. Laliberté — manquait rarement de signaler à Laurier les incidences politiques de ces réclamations.[1] Tout Sorel assiège le député Bruneau, pour qu'il sauve le chantier, considérablement développé par Tarte. Montréal craint plus encore un arrêt de l'élan imprimé par Tarte aux travaux du port, au creusage du chenal. Une consultation organisée par la *Presse* fait ressortir cette crainte — et l'entretient. La *Presse* a déjà signalé les inconvénients du manque d'unité dans la direction des travaux — partagée entre le ministère des Travaux publics, celui de la Marine, et la Commission du port. Elle demande la centralisation de tout le contrôle de la navigation fluviale entre les mains d'un Montréalais, ministre des Travaux publics. Préfontaine voit sa réélection compromise.

Le portefeuille des Travaux publics était attribué. Il fallut transférer des Travaux publics à la Marine le contrôle des grands services concernant la

---

1. La correspondance personnelle de Laurier, aux Archives publiques du Canada, contient un fort dossier de lettres de J.-B. Laliberté.

navigation. Préfontaine rassura l'opinion, dans un discours-programme prononcé le 12 novembre, au Club libéral de la partie Est de Montréal. L'avocat Honoré Gervais, président du Club, présenta le nouveau ministre : "L'honorable M. Tarte a certes bien écrit et bien travaillé pour le développement des ressources de notre pays ; mais j'ai confiance que le nouveau ministre le remplacera avantageusement".

Préfontaine assura qu'en lui confiant la Marine et les Pêcheries au lieu des Travaux publics, Laurier n'avait sacrifié ni les intérêts de la province, ni ceux de Montréal. L'importance du ministère de la Marine s'accroît de services essentiels enlevés aux Travaux publics. Le port de Montréal, le chenal du Saint-Laurent, le chantier de Sorel, passent sous son contrôle et ne perdent rien.

Les conservateurs négligèrent ces promesses et répétèrent que la province était humiliée, sacrifiée. Monk, Casgrain, Chapais, Pelletier et Leblanc développèrent ce thème à la manifestation conservatrice des Trois-Rivières, le 14 novembre. Puis ils décidèrent d'opposer à Préfontaine, à Maisonneuve, un candidat de leur parti, le jeune avocat J.-Alfred Labelle. Alphonse Desjardins, ancien député d'Hochelaga — comté démembré pour former la circonscription de Maisonneuve — l'aiderait de son prestige et de son influence locale.

Labelle et ses protecteurs firent une campagne presque nationaliste. La province, répétaient-ils, est spoliée du portefeuille le plus important. Et au profit de qui ? De James Sutherland, l'un des "nobles treize" qui, en 1889, avec O'Brien, Clarke Wallace et Dalton McCarthy, ont réclamé le désaveu de la loi indemnisant les Jésuites !

Laurier trouva une réplique admirable. Il attri-

bua au juge Taschereau le poste vacant de juge en chef de la Cour Suprême — le plus haut poste de la hiérarchie judiciaire au Canada. Cet honneur revenait pour la première fois à un Canadien français. Sir Henri-Elzéar Taschereau, magistrat intègre, créé chevalier à l'occasion de l'avènement d'Edouard VII, avait l'apparence d'un grand vieillard maigre, d'allure dégagée, d'esprit net et vif. Il commentait en français comme en anglais, avec une égale facilité et pureté de langue, l'arrêt d'un tribunal français ou la décision d'une Cour britannique.

Comment dire que Laurier négligeait ses compatriotes canadiens-français ? La *Presse* vit dans cette nomination la preuve, jusqu'alors mal assurée, "de la complète accessibilité pour nous (les Canadiens français) à tous les honneurs et à toutes les situations."

Et tandis que Berthiaume signait le bulletin de présentation d'Alfred Labelle, son journal se montra nettement favorable à Préfontaine. La *Presse* avait ses lecteurs bien en mains. Helbronner et J.-A. Rodier continuaient d'y défendre les "petits", les "ouvriers" et les "classes laborieuses". L'hiver commençait très rigoureux, et le charbon coûtait trop cher. Après les marchands de bois, la *Presse* attaqua les marchands de charbon. Elle demandait à la ville d'acheter du charbon en gros pour le céder à bas prix — à perte — à la population pauvre. Cette campagne prit fort bien dans le public. La *Presse* en profita pour expliquer aux électeurs de Maisonneuve qu'il ne subsistait guère de différence entre le libre-échangisme très atténué du gouvernement Laurier et le protectionnisme modéré de l'opposition conservatrice.

De son côté, Préfontaine se déclara partisan d'une "protection légitime pour nos industries nationa-

les". Et il témoigna de son dévouement au progrès de Montréal, dans une lettre au secrétaire de la Commission du port, soigneusement communiquée au public :

"Monsieur,

"Ayant eu l'honneur de recevoir le portefeuille de la Marine et des Pêcheries dans le gouvernement du Canada, j'ai pris la direction de ce département dès le 12 novembre.

"Parmi les questions les plus importantes auxquelles je devrai accorder mon attention immédiate et sur lesquelles je devrai attirer celle du gouvernement est l'achèvement aussi rapide que possible des travaux commencés dans le port de Montréal...

"Il est inutile de faire remarquer qu'après ma visite à Québec, la semaine dernière, j'ai été plus que jamais convaincu de la nécessité de donner au plus tôt au port de Montréal un outillage de première classe."

Les conservateurs se voyaient arracher un à un leurs atouts. Alphonse Desjardins, Monk, Casgrain, Louis Beaubien, Chapais, Leblanc, Bisaillon, Arthur Plante, développèrent le thème : "Le Canada pour les Canadiens." Dandurand, Rodolphe Lemieux, Lomer Gouin, Victor Geoffrion, firent campagne de l'autre côté. Le 9 décembre — par un froid polaire — Préfontaine l'emporta haut la main.

Le nouveau ministre est un homme actif, aimant la vie, à la manière de Chapleau et de Mercier, qu'il a beaucoup fréquentés. Il ne prétend pas, comme Tarte, réorganiser son ministère et veiller à tout, personnellement. Il laisse agir son sous-ministre, Frédéric Gourdeau (un Québécois). Préfontaine sera plus souvent à Montréal qu'à Ottawa, trop puritaine à son goût. Il hante les cafés, les lieux de plaisir, avec des fêtards qui vous descendent une

bouteille de scotch en dix minutes, mais en sauvant les apparences, car il porte volontiers le haut de forme — et l'œillet à la boutonnière. Comme Parent, Gouin et d'autres, il entretient un peu trop d'attaches avec les courtiers, les gros hommes d'affaires, les conseils d'administration, les banques.

IV

QUÉBEC
ET LE NOUVEAU TRANSCONTINENTAL

—Un grand projet québécois — Deuxième conférence interprovinciale à Québec — Agitation et législation ouvrières ; la loi Lacombe ; propagande de la Fédération Américaine du Travail ; Samuel Gompers à Montréal — Fondation du journal "Le Canada" — Louis-Philippe Pelletier contre S.-N. Parent — Le Trans-Canada battu par le Grand-Tronc — Le "National Transcontinental" —

Les transports figuraient au premier rang des questions auxquelles s'intéressait la province. Un grand objectif était la création de voies de transport d'Europe en Extrême-Orient traversant le Canada, plutôt que les Etats-Unis. Aux deux tiers réalisé par le Pacifique-Canadien, il le serait complètement si la puissante compagnie établissait le "service rapide". Un autre objectif, plus ou moins lié au précédent, était l'exportation des produits de l'Ouest vers l'Europe par la voie du Saint-Laurent, de préférence aux voies américaines. Tarte avait, plus que personne, popularisé cette idée.

Tarte pensait à une exportation entièrement acheminée par voie d'eau : Grands Lacs ; canal de

la Baie Georgienne ; Saint-Laurent. Un autre projet se fit jour. Le succès du Pacifique suscitait l'émulation. Des hommes d'affaires et des hommes politiques de Québec — les deux personnels marchaient ensemble, quand ils ne se confondaient pas — projetaient la construction d'un Trans-Canadien, parallèle, en gros, au Pacifique, mais beaucoup plus au nord. Le Trans-Canadien apporterait le blé de l'Ouest à Québec — non à Montréal — pour expédition en Europe.

Il est toujours difficile d'attribuer à tel ou tel la paternité d'une pareille idée, qui germe dans l'air du temps. James Guthrie Scott en fut au moins l'un des parrains, et probablement l'initiateur. Cet Ecossais de Québec, protestant tolérant, neutre en politique, mêlé à beaucoup d'entreprises de la région, administrait le chemin de fer du Lac-Saint-Jean, ce qui le conduisit à la nouvelle conception. Le Transcontinental, avec Québec pour tête de ligne, passerait par le Lac-Saint-Jean, la baie James, le nord du lac Winnipeg, pour atteindre la côte de l'océan Pacifique. Il absorberait le chemin de fer du Lac-Saint-Jean, et décuplerait son trafic. Il ferait du territoire jusqu'à la baie James, présumé riche en ressources forestières et peut-être minières, un "back country" pour Québec. Ce n'est pas tout. On croyait encore la navigation d'hiver possible sur le Saint-Laurent, au moins jusqu'à Québec. Rappelons que J.-G. Scott avait envoyé René Dupont en Finlande, pour étudier la navigation d'hiver, réalisée dans ce pays. Le Saguenay se libérerait facilement des glaces ; et la Compagnie de pulpe de Chicoutimi expédierait en Angleterre toute l'année. Gloire de Québec ! James Guthrie Scott et ses amis ont échafaudé, pour Québec, une conception aussi grandiose que celle d'Israël Tarte pour Mont-

réal. Tous les hommes d'affaires de Québec, de Georges-Elie Amyot, connu pour ses amitiés libérales, à Victor Chateauvert, l'un des bailleurs de fonds du parti bleu, misèrent sur le "Trans-Canadien". L'échevin Georges Tanguay s'intéressa doublement au projet, comme président de la Chambre de commerce de Québec et comme député du Lac-Saint-Jean à la Législative. Car le Lac-Saint-Jean s'enthousiasmait aussi. Cette région de colonisation, à moitié isolée par les Laurentides, se voyait déjà transformée en région de grande communication, avec des gares, des entrepôts, des ateliers de réparation, des hôtelleries. Les Price encourageaient le mouvement. Mgr Labrecque, de Chicoutimi, écrivit personnellement à Laurier, pour lui recommander cette entreprise nationale, susceptible de contribuer au développement du nord de la province de Québec et du Canada tout entier. [1] Le député fédéral de Bellechasse, Onésiphore Talbot — le major Talbot, athlétique et mauvais coucheur — se remua tant, aux Communes, qu'il obtint une charte fédérale. Mais le projet était plus ambitieux que pratique. Et, comme pour le pont de Québec, les actionnaires versaient leurs souscriptions au compte-gouttes.

Il est superflu de dire que Montréal appréhendait un projet aussi spécifiquement québécois. Cette appréhension fortifia la résolution montréalaise de conserver le contrôle du Saint-Laurent. De son côté le Grand-Tronc caressait un projet — plus prudent, malgré sa supériorité d'expérience et de moyens sur les promoteurs du Trans-Canadien. Le Grand-Tronc étudia discrètement son affaire.

1. *Lettre du 10 mars 1902, aux Archives publiques du Canada (Laurier papers, dossier 3121).*

Et le 22 novembre 1902, le gérant général Charles M. Hays annonça le prolongement éventuel du réseau jusqu'à la Colombie-Britannique. Le nouveau transcontinental, avec Montréal pour tête de ligne — mais aboutissant à Portland — serait à peu près parallèle à celui du Pacifique, et plus au nord, mais moins au nord que le Trans-Canadien. Le Grand-Tronc dépenserait cent millions de dollars, sans recourir aux subventions de l'Etat. En réalité, on pensait bien qu'un tel travail ne s'achèverait pas sans un généreux concours de l'Etat. Ne donnait-on pas déjà, en faveur de la ligne projetée, cet argument qu'elle serait plus éloignée des Etats-Unis que le Pacifique-Canadien, et, partant, plus à l'abri d'un coup de main ?

On le comprit tout de suite, à Québec : Si, grâce au développement de l'Ouest, on pouvait concevoir deux lignes transcontinentales, celle du Pacifique et une autre, on ne pouvait en concevoir trois. Si le Grand-Tronc exécutait son projet, c'en serait fait du Trans-Canadien ; pas de "back-country" pour Québec ; pas de subsides avantageux, de postes d'administrateurs ou d'avocats de la compagnie pour les hommes politiques ou les hommes d'affaires de la ville ; pas de chance d'englober le chemin de fer de Québec et Lac-Saint-Jean dans le futur transcontinental. Le *Soleil* prit l'offensive par un grand article du 1er décembre, intitulé : "En garde !" :

"La Compagnie du Grand-Tronc vient de faire connaître un projet de chemin de fer qui a justement alarmé la province de Québec. Il s'agit tout simplement — si ce projet se réalise — de s'emparer d'une grande partie de la charte du Trans-Canada et d'ostraciser notre province.

"Voici l'affaire en deux mots...

"On sait que le Trans-Canada doit avoir son terminus à Québec. Quant au Grand-Tronc, son terminus sera à Portland...

"Si, au contraire, le projet de Trans-Canada se réalise, nous assurons à notre province un commerce qui, autrement, prendra la direction des Etats-Unis. En effet, il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour s'en convaincre...

"Un fait grave, sur lequel nous attirons spécialement l'attention de nos députés comme de nos hommes d'affaires, c'est que le Grand-Tronc, dans son nouveau projet, évite soigneusement la province de Québec. Pas un seul mille de chemin ne sera construit sur notre territoire provincial. Donc, cette voie ne contribuera en aucune façon au développement de notre province, et cependant nous serons appelés comme les autres à payer notre part des octrois qui seront votés en faveur de cette ligne. C'est trop fort !..."

La Banque Nationale, la Chambre de commerce de Québec, les Price, la Compagnie de pulpe de Chicoutimi, le chemin de fer du Lac-Saint-Jean, bref, tous les conseils d'administration de la région québécoise adhéraient au projet de Trans-Canadien. Dans ces conseils d'administration, bleus et rouges siégeaient côte à côte, les jetons de présence n'ayant pas de couleur. Parmi les promoteurs du Trans-Canadien figuraient, avec l'échevin-député Tanguay, le député Jules Tessier, l'ancien député Némèse Garneau (conseiller législatif, futur ministre, président de la compagnie de pulpe de Chicoutimi), la famille Dobell, la famille McPherson, alliée à la précédente et fort conservatrice, etc. Tout ce monde, militairement conduit par le major Talbot, partit en guerre et agita le district de Québec contre le projet du Grand-Tronc. Le 4 décembre, la Chambre de commerce de Québec tint une assemblée de protestation à laquelle assistèrent, avec les

personnes précédentes, les frères William et Herbert M. Price, Georges-Elie Amyot, Victor Chateauvert, P.-B. Dumoulin, Rodolphe Audette, président de la Banque Nationale et vice-président de la Compagnie du Pont, et même Philippe Landry et Louis-Philippe Pelletier qui poursuivaient dans *L'Evénement* une campagne violente contre Parent et plusieurs des hommes auxquels ils se joignirent ce jour-là. Tardivel lui-même y alla, dans la *Vérité,* d'une longue étude démontrant la supériorité du Trans-Canadien, au point de vue de la province de Québec. "Voilà trente-deux ans, dit-il, que nous nous saignons pour développer l'Ouest ; voilà près de cent millions que nous dépensons pour ce nouveau territoire ; n'est-il pas temps que les vieilles provinces, et surtout Québec, reçoivent à leur tour l'aide dont elles ont besoin pour prendre l'extension à laquelle elles aspirent ?"

Incitées par Tanguay, les municipalités du Lac-Saint-Jean protestèrent aussi. Tanguay était, au conseil municipal de Québec, l'un des grands électeurs du maire Parent. On pressa Parent d'agir ; et il agit d'une manière habile.

Le premier ministre de la province demandait au premier ministre du Canada un rajustement du subside fédéral, seul moyen de tenir le budget provincial à la hauteur des besoins croissants. Parent reprenait les arguments de Mercier. Lors de la Confédération, les provinces ont abandonné au fédéral les principales sources de revenus : douane et accise, en échange d'un subside fixe. On ne prévoyait pas, à ce moment, le développement rapide du pays et les problèmes qui en découlent. Les recettes douanières augmentent d'année en année ; le subside ne bouge pas. Le gouvernement fédéral peut développer ses services ; les gouvernements

provinciaux sont bloqués. —"Attendez mon retour d'Europe", avait demandé Laurier. Rentré d'Europe, il imposait de nouveaux délais. Or, nous avons vu la *Presse* attribuer les échecs de Stanstead et de Soulanges à l'exiguïté du budget, à la timidité des entreprises provinciales : "Il est évident que le peuple canadien veut voir marcher les affaires. Il nous faut des entreprises, des chemins de fer, de la colonisation, des routes . . . Quand le gouvernement jugera à propos de dépenser, il aura plus de prestige qu'aujourd'hui". Les ventes de limites et de pouvoirs d'eau avaient gonflé le budget, mais non pas au rythme du développement général. Seule, l'augmentation du subside — œuvre de stricte justice — permettrait de dépenser sans déficit. Devant une pareille nécessité, il n'est plus d'amitié qui tienne. La revendication de Parent est appuyée par ses collègues, et surtout par Gouin. C'est la revendication de la province. C'est la revendication de toutes les provinces. Parent reprend un autre geste de Mercier, et convoque une conférence interprovinciale à Québec.

La conférence se proposait de réclamer, avec vigueur, le rajustement du subside fédéral. Parent voulait aussi faire exprimer un vœu en faveur du Trans-Canadien, contre le projet du Grand-Tronc. Il jouirait d'une force particulière dans une conférence siégeant à Québec, sur sa convocation, et sans doute sous sa présidence. Les provinces Maritimes avaient presque autant d'intérêt que la province de Québec à combattre un projet favorisant Portland — au détriment de Québec en été, de Halifax et de Saint-Jean en hiver.

La conférence s'ouvrit le 18 décembre, sous la présidence de Parent, avec, pour secrétaire, Gustave Grenier, greffier du Conseil législatif, qui avait déjà

rempli les mêmes fonctions à la conférence de 1887.

Parent affirma que la conférence de 1902, pas plus que celle de 1887 (!) ne cherchait à embarrasser les autorités fédérales. [1] Autour de lui siégeaient presque tous les ministres de Québec ; le premier ministre Murray et le procureur général Longley, de la Nouvelle-Ecosse ; le premier ministre Tweedie et le procureur général Pugsley, du Nouveau-Brunswick ; le premier ministre Peters et son collègue Whear, de l'Ile du Prince-Edouard ; le premier ministre Roblin, du Manitoba. Les premiers ministres Ross, de l'Ontario, et Prior, de la Colombie-Britannique, envoyèrent télégrammes et mémoires à l'appui de la réclamation financière. Cette tactique leur évitait de manifester leur indifférence pour l'autre réclamation. Le cabinet ontarien s'inquiétait surtout, à cette heure, de l'agitation entretenue par Adam Beck, maire et, depuis peu, député de London, en faveur de la municipalisation, voire de l'étatisation, de l'énergie hydroélectrique. L'Ontario et la Colombie-Britannique, sans préférence entre Québec et Portland, s'intéressaient fort peu au Lac-Saint-Jean, au "back country" de Québec. Le premier ministre du Manitoba, aussi neutre dans l'affaire, partit aussitôt les assises terminées — le 20 décembre — sans attendre le banquet de clôture. Ce banquet, offert par la Chambre de commerce de Québec, réunit donc les représentants de Québec et des provinces Maritimes. Il prit figure de manifestation d'alliance entre ces provinces contre le projet du Grand-Tronc. Georges Tanguay

---

1. *Minutes of the Proceedings of the Interprovincial Conference held at the city of Quebec, from the 18th to the 20th of December 1902, inclusively.*

ouvrit le feu des discours. Pugsley, politicien opportuniste, fut très net :

"Pas de charte, pas de subside, sans la garantie incontestable que toute nouvelle route transcontinentale sera une route essentiellement canadienne, construite entièrement sur le sol canadien et ayant son terminus à un port canadien."

Sur un pareil sujet, Parent n'avait nul besoin de céder la parole à Turgeon. Il résuma les discours, en se prononçant avec vigueur pour la route transcanadienne et nulle autre. Mais, fidèle aux principes des affaires saines, il engagea les promoteurs du Trans-Canadien à compléter, à fortifier leur organisation, en commençant par verser le capital souscrit.

Car le projet de Trans-Canadien présentait des points faibles pour une ambition grandiose. Le coût serait évidemment supérieur aux prévisions. Les hommes d'affaires québécois, riches à l'échelle provinciale, réuniraient avec peine les capitaux nécessaires à cette entreprise colossale. Andrew-George Blair, ministre fédéral des Chemins de fer, et ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick, caressa un projet un peu différent : le prolongement de l'Intercolonial, qui atteignait déjà 837 milles de longueur, pour en faire un transcontinental. On utiliserait, à partir de Port-Arthur, le réseau du Canadian Northern, que les entrepreneurs Mackenzie et Mann avaient formé dans l'Ouest, de bric et de broc, et voulaient prolonger jusqu'à Vancouver. Cette utilisation de forts tronçons déjà construits, aux deux extrémités, réduirait les frais. On pourrait ainsi se rendre directement de Halifax ou de Saint-Jean à Vancouver, par Lévis et Montréal, sans changer de train. Et Blair songeait à une entre-

prise d'Etat, c'est-à-dire assurée de tous les subsides, garantie contre tous les déficits. Il éveillait la méfiance du Pacifique-Canadien, en garde contre tous ses rivaux, du Nord-Canadien au Grand-Tronc.

L'année 1902 se termina sur ces discussions, dans la province de Québec. Le sens général s'en dégage aisément : on prenait conscience d'appartenir à un pays en pleine croissance, bientôt un grand pays, que l'on voulait indépendant — politiquement, de l'Angleterre, commercialement, des Etats-Unis ; et la province entendait prendre sa part des progrès. Répétons qu'avec toutes les hésitations et toute la confusion plus ou moins inévitables, on discerne dans ces tendances les manifestations d'une véritable conscience nationale.

* * *

1903

Un séjour en Floride rétablit la santé de Laurier. Son retour, en janvier 1903, fut salué par ses adversaires politiques comme par ses partisans. Le *Chronicle* de Québec — journal bleu — le dit :

> *"La joie causée par la nouvelle de son rétablissement est générale dans tout le Dominion. Nous espérons que M. Laurier nous sera conservé pour bien des années encore, car le pays est véritablement fier de son talent."*

On entendait encore les échos des grandes questions agitées les années précédentes : politique religieuse, relations impériales, et, last but not least, la personne et les intentions d'Israël Tarte. Sur ces trois terrains, Laurier fit le point — à sa manière habituelle, éloignée de tout dogmatisme.

Politique religieuse. Laurier a perdu un sage conseiller, en la personne de M. Colin, mort au

mois de novembre. Il ne compte plus guère sur l'abbé Proulx, tout occupé de cette idée fixe : faire reconnaître par Mgr Bruchési qu'il n'est pas allé à Rome, en 1896, "contre la volonté de son archevêque et pour combattre l'épiscopat". Mais il rencontre à Québec Mgr Mathieu, recteur de l'Université Laval. Il va quelquefois à Port-Lewis, près de Valleyfield, où Mgr Emard possède une maison de campagne ; le premier ministre et l'évêque "prennent une marche" à travers bois. Enfin Laurier s'accorde avec Mgr Bruchési, éloigné, lui aussi, des formes impératives. Mgr Bruchési n'est pas de ces hommes qui modèlent les événements suivant une pensée préconçue. Il n'a pas, comme Mgr Bourget, quelques idées maîtresses à appliquer tout le long de son épiscopat. C'est un évêque littéraire, agréable, brillant, ferme au besoin, mais qui s'adapte le plus souvent aux gens et aux circonstances. Son action s'exerce au jour le jour, sans plan d'ensemble. Et voilà qui plaît à Laurier. Mgr Bruchési s'intéresse à des œuvres, particulièrement à l'hôpital des Incurables. Il reçoit les journalistes plus souvent qu'il n'est habituel aux évêques. Il entretient de nombreuses et précieuses amitiés dans le monde : celle de Donald Smith, devenu lord Strathcona ; celle de l'Irlandais catholique Thomas Shaughnessy, président du Pacifique-Canadien ; celle du sénateur F.-L. Béique ; celle de Laurier lui-même, qu'il ramène doucement à la pratique religieuse, en particulier à la communion pascale. Reste, il est vrai, des évêques plus intransigeants — des évêques "bleus", disent les libéraux. A la fin de 1902, Mgr Langevin, séjournant dans l'Est, a répété dans une lettre ouverte que la question des écoles du Manitoba n'est pas réglée. Mgr Mathieu hausse imperceptiblement les épaules. Or Mgr Bruchési, rentrant de Rome, dit

la même chose que Mgr Langevin, avec plus de précautions, dans une allocution prononcée à la cathédrale, le 25 janvier. Laurier voit Mgr Emard. Les revendications de principe de Mgr Bruchési, partisan, comme eux, des méthodes diplomatiques, n'inquiètent pas outre mesure le premier ministre et son ami, l'évêque de Valleyfield. Mais les *Débats,* repris par un libre penseur français, Edouard Charlier, attaquent vivement Mgr Bruchési et le clergé en général. Ils demandent : Pourquoi Mgr Bruchési n'a-t-il pas fait cette déclaration, conforme aux arguments des conservateurs, avant les élections de 1900 ? C'est que l'archevêque ménageait Laurier, susceptible d'influencer Rome dans l'attribution du chapeau rouge.

L'article était signé "Un conservateur". Et l'auteur était bien un conservateur, Arthur Beauchesne, rédacteur en chef du *Journal,* qui défendait l'archevêque et le clergé dans l'organe des Forget, Royal, Beaubien, Taillon et Compagnie. Scandale. Beauchesne, garçon intelligent, secret — mais capable de surprenantes hardiesses — se rend à l'archevêché, moins pour s'excuser que pour discuter. Cette prétention exaspère Mgr Bruchési, qui le met à la porte de son salon. Congédié séance tenante par le *Journal,* le rédacteur s'étonne : "Mais, sénateur Forget, j'ai simplement écrit, sous un pseudonyme, ce que je vous ai dix fois entendu dire". Une maladresse aussi bien feinte aiderait ce jeune homme à frayer son chemin.

Pour Laurier, l'incident Beauchesne, révélant l'existence d'une pointe anticléricale, au moins irrespectueuse, parmi les conservateurs, était, si l'on ose dire, pain bénit. Il permettrait d'affirmer, le cas échéant, que le parti libéral ne monopolise pas les esprits forts. Il équilibrerait, par exemple, l'inciné-

ration du juge Fontaine. Car Raphaël Fontaine, le rouge de Saint-Hyacinthe, mort juge à Sorel, le 20 septembre, avait bel et bien exigé son incinération, par clause testamentaire. Son fils et son gendre l'ont fait incinérer à Boston. Ils ont ramené les cendres dans une grande enveloppe. Et le gendre, Henri-Albany Beauregard, protonotaire du district de Saint-Hyacinthe et lieutenant-colonel du régiment de cette ville, répond aux curieux, d'un petit air fanfaron : "Mon beau-père, je l'ai dans une enveloppe". L'Emancipation jubile. Mais les autorités étouffent l'incident, le plus possible.

Après les relations avec le clergé, les relations avec l'Angleterre. La question des frontières de l'Alaska restait pendante. Les Etats-Unis proposèrent de la soumettre à l'arbitrage de six jurisconsultes ; et le gouvernement anglais finit par accepter cette proposition. C'était tout à l'avantage des Etats-Unis, car les trois arbitres nommés par eux ne céderaient pas d'un pouce, tandis qu'il se trouverait bien un des arbitres anglais pour céder sur ce qui était, après tout, l'intérêt du Canada.

L'opinion canadienne n'est pas dupe, et ses organes le disent. La *Presse* (71,000 exemplaires quotidiens à cette date) s'exprime vigoureusement (26 janvier 1903) :

"Nous avons à plusieurs reprises insisté sur le peu de protection que la Grande-Bretagne accorde au Canada dans ses différends avec les Etats-Unis. Elle a laissé nos voisins empiéter sur notre territoire à l'est comme à l'ouest, et tailler dans nos domaines à grands coups de ciseaux. Cette indifférence extraordinaire de la mère-patrie, si habile et si victorieuse partout ailleurs dans ses traités et sa diplomatie, était pour nous, et a été dans la récente conférence intercoloniale, le principal argument contre l'entrée du Canada dans un impérialisme où nous n'avons rien

à gagner et contre la politique de contributions pécuniaires pour la protection d'un drapeau qui ne nous protège jamais dans les grandes occasions.

"Nous avons le droit de dire amicalement ces vérités à la Grande-Bretagne sans manquer à une loyauté que nous pratiquons dans sa plus extrême limite. Même cette dernière défaillance de Washington ne l'ébranle pas. Mais elle nous fournit un argument invincible contre les déclamations des jingoes qui nous reprochent de ne pas participer à la défense de l'empire. Puisqu'il est entendu que le Canada ne pourra jamais être une cause de guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis, pourquoi organiser une défense inutile ?..."

La *Presse* revient à la charge, le 13 février, lorsqu'il est question de désigner un Canadien parmi les trois juristes britanniques. Elle rappelle toutes les concessions faites par l'Angleterre aux Etats-Unis aux dépens du Canada — depuis celle qui nous enleva une partie du Maine — pour conclure : "Est-il réellement nécessaire que nous soyons représentés dans une comédie montée pour cacher les apparences ?"

Dansereau écrivait ces articles après avoir passé quelques jours auprès de Laurier, avec leur ami commun David, à Arthabaska. S'il adopta ce ton, et le conserva les mois suivants, c'est d'accord avec Laurier. Lorsqu'à l'ouverture de la session fédérale, dans le débat sur l'adresse, Bourassa démontra que la Grande-Bretagne sacrifiait l'intérêt canadien à l'amitié américaine, le député de Labelle n'attaquait pas le premier ministre, tacitement d'accord avec lui. Peu après, la *Patrie* ayant omis son nom dans le compte rendu d'un caucus de députés libéraux, Bourassa écrivit à Tarte pour rectifier, pour préciser qu'il avait bien participé au caucus, avec ses collègues et amis de la majorité. Tarte, lui, n'y avait pas assisté.

Car de tous les problèmes posés à Laurier dans la province de Québec, l'affaire Tarte constitue bien le plus épineux. F.-L. Béique, Dandurand, Victor Geoffrion et Gouin ont inutilement tenté de reprendre la *Patrie* à Tarte, pendant le séjour de Laurier en Floride. "La *Patrie* n'est pas à vendre !" répond Tarte, superbe d'indignation. Il utilisera le journal à sa guise, sans rendre de comptes à personne. En vain le *Soleil* rappelle cette propre déclaration de Tarte, faite aux Communes, au cours d'une discussion sur le chemin de fer du Drummond, en juin 1897 :

"La "Patrie" a été achetée par le parti libéral... Un parti politique doit avoir ses organes. Je me suis arrangé avec M. Greenshields, qui est mon avocat dans beaucoup d'autres causes, pour qu'il achète la "Patrie" en qualité d'avocat du parti... Ce n'était pas de son argent, mais de l'argent du parti."

Béique, Dandurand, Geoffrion et Gouin, envoyés au diable, sauvent la face en signifiant à Tarte que la *Patrie* n'a plus aucune qualité pour parler au nom du parti libéral. Et le *Soleil* publie cet entrefilet :

"Le "Soleil" est maintenant le seul organe français quotidien du parti libéral dans la province de Québec."

Tarte s'en moque. Il achète une vieille feuille hebdomadaire de Québec, le *Mercury,* qu'il transforme en une sorte d'édition anglaise et québécoise de la *Patrie.* Et ces deux journaux obtiennent souvent la primeur des nouvelles officielles, car Tarte, exclu des conciliabules du parti, est toujours miraculeusement et sûrement informé de toutes les décisions, de tous les projets. Laurier souhaite éviter — au moins retarder — la guerre ouverte avec son

ex-collègue. Elle est cependant inévitable ; les "vrais rouges" contiennent depuis trop longtemps leur haine pour l'ancien ministre des Travaux publics. A la fin de janvier, les hostilités éclatent une fois de plus entre le *Soleil* et la *Patrie ;* et le *Soleil* énumère, en une liste impressionnante, les variations et "trahisons" d'Israël Tarte, depuis ses débuts politiques. Les libéraux montréalais préparent la fondation d'un nouvel organe du parti.

L'âme de cette fondation fut le sénateur F.-L. Béique, estimé pour la générosité de ses souscriptions, et plus encore pour la netteté d'esprit qu'il apportait dans les conseils du parti. Quand six, huit ou dix augures avaient bien discuté, c'est toujours F.-L. Béique qui prenait un crayon, une feuille de papier, et dégageait, en quelques phrases, le résultat des palabres. Donc F.-L. Béique présida la Société de publication du nouveau journal, le *Canada.* Et les rédacteurs ? On n'avait guère, en 1902, l'embarras du choix. Tout de même, comment ne pas distinguer, de la part des chefs libéraux, une curieuse prédilection ? Le premier numéro du *Canada,* organe officieux du parti libéral à Montréal, paraîtrait le 4 avril, avec Godfroy Langlois — enlevé à la *Patrie* — pour directeur-gérant et Marc Sauvalle pour rédacteur en chef. Godfroy Langlois était toujours l'esprit dirigeant de la loge l'Emancipation. Marc Sauvalle était l'ancien directeur de *Canada-Revue,* le tourmenteur de Mgr Fabre, le champion de toutes les causes désagréables à l'archevêché. [1] Il élevait ses enfants dans la religion méthodiste. Ainsi, les libéraux opéraient la manœuvre inverse des conservateurs congédiant Beauchesne : ils confiaient une fois de plus leur organe aux esprits

1. *Histoire de la Province de Québec, Vol. VII.*

avancés, suspects au clergé. Faute qui se paierait un jour. Les libéraux ne se contentèrent pas d'enlever un rédacteur à la *Patrie*. Ils transférèrent de la *Patrie* au *Canada* le contrat accordé par le gouvernement provincial pour l'impression du *Journal d'Agriculture*.

* * *

Cette décision jeta définitivement Israël Tarte dans le camp des adversaires de Parent. La *Patrie* soutint dès lors les mêmes campagnes que *L'Evénement*, reprochant à Parent ses cumuls, criant à la dévastation des forêts, et réclamant l'embargo sur le bois de pulpe, pour obliger les Américains à fabriquer dans la province même. On se demanda si Tarte ne projetait pas un retour à l'arène provinciale.

Car la troisième session du dixième Parlement provincial, ouverte le 26 février 1903, affronterait sans doute les grands problèmes intérieurs posés par le développement industriel : utilisation de l'énergie hydraulique ; exploitation forestière intensive ; condition des ouvriers et des colons. Adam Beck, déjà maire de London, nouvellement élu député à la Législature de Toronto, entretenait en Ontario une campagne d'envergure croissante. Il s'agissait à la fois d'exploiter les chutes du Niagara et de municipaliser les sources d'énergie électrique. Adam Beck, ingénieur et industriel, avait des vues d'homme d'Etat. Ses partisans, d'abord recrutés dans le parti conservateur et les loges orangistes, virent dans le développement intensif de l'énergie hydro-électrique un moyen de surclasser la concurrence industrielle de Québec. Leur projet rencontra des contradictions, des oppositions, surtout dans les milieux industriels et financiers, défenseurs résolus

de la propriété privée. Mais Adam Beck était aussi persévérant : il vouait désormais sa vie à cette cause. Des industriels, des maires et des conseillers municipaux, réunis à Berlin (aujourd'hui Kitchener), en juin 1902, adoptent son idée, et demandent au gouvernement Ross de nommer une commission d'étude. En 1903, le gouvernement va céder à moitié : il accordera une sorte de patronage à la commission nommée par un groupe de municipalités. Mais cette affaire, d'une importance primordiale en Ontario, n'entraînera guère d'effets immédiats dans la province de Québec. Le Pacifique-Canadien en tête, les grosses entreprises qui siégeaient à Montréal opposaient un véritable veto à tout projet socialiste. L'épiscopat, la bourgeoisie traditionnaliste, se méfiaient aussi d'un bouleversement éventuel du régime de la propriété. Parent et ses collègues tenaient au système des concessions de gré à gré, ou à la rigueur aux enchères — des enchères qu'on pourrait appeler "dirigées" — qui permettait d'imposer un cahier des charges, de percevoir des redevances nettes — et des souscriptions électorales. Bref, la campagne d'Adam Beck n'effleura guère la province de Québec. Après les articles de la *Presse*, les diatribes de *L'Evénement* et l'entrée en ligne de la *Patrie*, on s'attendait plutôt à des batailles autour de la colonisation.

Flynn, Leblanc, et surtout Louis-Philippe Pelletier, attaquèrent en effet. Ils réclamèrent une politique plus favorable aux colons et l'établissement d'un droit prohibitif sur l'exportation du bois de pulpe. Le développement de la presse américaine entraînait le développement de l'industrie de la pulpe et du papier. La Laurentide Pulp Company, de Grand'Mère — l'une des premières à fabriquer du papier avec de la pulpe — se transforma en

Laurentide Paper Company, Limited, en émettant pour $1,200,000 d'actions privilégiées. Des compagnies américaines fabriquaient la pulpe aux Etats-Unis avec la matière première — le bois — importée du Canada. Ainsi, l'International Paper, formée en Nouvelle-Angleterre, en 1898, par la fusion d'entreprises variées, scieries et pulperies, possédait, par sa filiale la Saint-Maurice Lumber, des chantiers sur le Saint-Maurice et une scierie aux Trois-Rivières. Elle se bornait à couper du bois pour l'expédier à ses usines des Etats-Unis. Un embargo, ou tout au moins un droit prohibitif sur l'exportation du bois, eût obligé l'International Paper à transformer son bois — à construire des usines, à verser des salaires — dans la province même. Le gouvernement Marchand avait posé un jalon en portant à $1.90 par corde le droit de coupe sur le bois d'exportation. Parent, en contact fréquent avec des capitalistes américains, voulait les attirer par de bons procédés plutôt que leur forcer la main. Il ramena le droit de coupe à $0.65. La *Patrie* réclama le retour au tarif élevé. La *Presse* opinait dans le même sens. Et le député Saint-Pierre, du comté de Stanstead, membre de l'Association des fabricants de pulpe, reprit les arguments de la *Patrie* et déposa une motion de défiance. Il soutint le thème : Nos forêts sont dévastées ; les Américains nous pillent. Un cachet nationaliste marquait déjà ces réclamations.

L'attaque était vigoureuse. Mais Parent et ses collègues, disposant d'une écrasante majorité à la Chambre, ne manquèrent pas non plus d'habileté manœuvrière. Lomer Gouin prit même les devants, en chargeant Gaston de Montigny, auteur d'un article sensationnel dans la *Presse*, d'écrire un "Livre du Colon", plus complet que le "Guide du Colon"

déjà publié par le ministère des Terres, et qui serait distribué par le ministère de la Colonisation. Gouin métamorphosait un adversaire éventuel en collaborateur.

A la Chambre, le premier ministre parlait, non pas certes en tribun, mais en homme d'affaires et en conciliateur. Il opposa aux censeurs du gouvernement libéral les arguments opposés par les gouvernements conservateurs, trente ans plus tôt, aux véhémentes critiques d'Alexis Tremblay : Il est vain de dresser les uns contre les autres les colons et les marchands de bois, aux intérêts complémentaires. Loin de se nuire, colons et marchands de bois doivent s'entr'aider. La colonisation progresse à proximité des chantiers, où les cultivateurs trouvent des débouchés. Et le seul moyen d'aider la colonisation, pour un gouvernement aux revenus modestes, c'est de la combiner avec l'industrie forestière. Parent se défendit d'avoir "livré la province aux capitalistes américains" : La superficie cédée à des Américains est faible, par rapport à l'immensité de nos réserves ; et la population, le Trésor, la Province, tirent de ces concessions de grands avantages.

On veut plus encore : un droit prohibitif sur l'exportation du bois de pulpe. Ce geste, inamical à l'adresse de nos voisins, ne serait pas pratique. Nous ne pourrions imposer que le bois coupé sur les terres publiques ; le bois coupé sur les terres privées, seigneuries et autres, échapperait à ce droit. D'autre part, si notre province est seule à taxer, les provinces voisines vendront leur bois, non taxé, au détriment du nôtre. Un droit d'exportation serait efficace aux conditions suivantes : 1°—qu'il soit général, sur tout le bois public et privé, dans la province de Québec ; 2°—qu'il soit uniforme

et simultané dans toutes les provinces. Le gouvernement fédéral peut édicter pareille mesure, du consentement de toutes les provinces. Adressez votre requête à Ottawa.

Parent tenait à ses relations avec les industriels américains, mais il exposait aussi de bons arguments. Flynn, Leblanc et Pelletier lui livrèrent de vains assauts. Parent continuera les ventes de "limites" et de chutes d'eau qui permettent au trésorier Duffy de boucler son budget avec $44,000 d'excédent. A ce moment même — le 23 avril — B.-A. Scott et L.-T. Haggin, concessionnaires de la Grande Décharge, au Saguenay, qui n'ont pas rempli leur cahier des charges, versent $9,000 de dédit au Trésor provincial ;[1] puis ils reforment leur société, d'abord aux Etats-Unis, sous le nom de *Oyamel Company.*

Le développement industriel entraînait encore des problèmes ouvriers. Les syndicats se fortifiaient, malgré l'opposition des patrons, et s'affiliaient à des fédérations américaines. Ils cherchaient à influencer la législation, fédérale et provinciale. Nous avons vu l'Union des cigariers protester contre les abus de l'apprentissage, et le Congrès des Métiers et du Travail réclamer la journée de huit heures. Les gouvernements commençaient à en tenir compte. C'est un député ministériel, Georges-Albini Lacombe, qui proposa la mesure la plus positive — et la plus durable. Georges-Albini Lacombe représentait la division Sainte-Marie — l'ancien Montréal-Est, le quartier ouvrier canadien-français par excellence. Il voulait empêcher la saisie des gages et

---

1. Correspondance conservée au ministère des Terres et Forêts à Québec (partiellement publiée en 1927, lors de la "Tragédie du Lac-Saint-Jean").

salaires, jusqu'à concurrence de dix dollars par semaine, sauf pour le loyer. La *Presse* approuvait un projet aussi favorable aux "petits", aussi conforme à l'esprit des campagnes d'Helbronner et de J.-A. Rodier. A ce moment même, la *Presse* et le député Lacombe encourageaient une grève des employés de tramways, à Montréal. Mais Alexandre Taschereau — associé de Parent au barreau — combattit le bill, au nom de l'intérêt populaire mieux compris : Bien des ouvriers paient, en été, saison de travail, les denrées achetées en hiver, saison de chômage. Si la loi ne protège pas les créanciers, les commerçants ne consentiront plus cet indispensable crédit. Flynn rappela les mesures déjà prises, dans la province, en matière d'exemptions de saisies. Il demanda et obtint une étude plus fouillée, à la lumière des précédents. On consulta F.-L. Béique, expert en matière de rédaction législative. Renvoyé au comité de législation, le bill revint complété, perfectionné.

La part saisissable restait de un cinquième pour tout salaire n'excédant pas $3 par semaine, un quart pour les salaires de $3 à $6, et un tiers pour les salaires dépassant $6. Pour éviter la saisie, un débiteur n'aurait qu'à déposer entre les mains du greffier de la Cour cette partie saisissable de son salaire, en avertissant ses créanciers. Le greffier répartirait l'argent au prorata des créances. La loi Lacombe évitait au débiteur de bonne volonté les jugements multiples, avec leurs frais, et la saisie-arrêt. La *Presse* écrivit : "Cette loi est une des plus utiles qui aient encore été votées pour le bien des ouvriers ; il n'est que juste d'en féliciter le Parlement de Québec, et surtout son auteur, le député de la division Sainte-Marie".

Gouin fit aussi élever de 12 à 13 ans l'âge mini-

mum d'entrée à l'usine. Simple amélioration des anciennes mesures, observa encore Flynn. La législation ouvrière s'élaborait, sans retard par rapport aux autres pays, et plus facilement que la législation forestière ou colonisatrice. Elle offrait peu de prises aux batailleurs de l'opposition, mais des attaques personnelles contre Parent hachèrent les séances. Pelletier s'emportait comme une soupe au lait. Il reprochait à Parent de cumuler les fonctions de premier ministre, de maire de Québec, de président de la Compagnie du Pont, d'administrateur de sociétés, d'avocat associé à Charles Fitzpatrick et Alexandre Taschereau. Chacune de ces fonctions est rétribuée : la seule présidence de la Compagnie du Pont vaut à M. Parent $5,000 de traitement annuel. Pelletier imaginait M. Parent, président de la Compagnie du Pont, allant demander à M. Parent, maire de Québec, des fonds pour la Compagnie, et ces deux personnages allant ensemble trouver M. Parent, premier ministre de la province, dans le même but. Pelletier bravait les représailles d'une majorité nombreuse, ardente, conduite par des chefs aussi résolus que Turgeon et Gouin. Il reçut le renfort de l'athlétique député de Québec-Est, J.-A. Lane, brouillé avec Parent sur des questions de politique municipale — élu député malgré Parent, aux élections de 1900. Avocat de la Commission du port de Québec, Lane tenait à cette prébende. Il renia Parent à Québec tout en reconnaissant sir Wilfrid Laurier pour son chef à Ottawa. Enfin Pelletier comptait deux gros soutiens de presse : son propre journal — *L'Evénement* — et le journal de Tarte, la *Patrie*. Ces deux feuilles assuraient une bonne publicité aux accusations portées contre Parent. *L'Evénement,* signalant la len-

teur des travaux du pont et la faible cote des obligations, laissait craindre l'arrêt total de la grande entreprise — triplement chère à Parent, premier ministre, maire de Québec et président de la Compagnie.

Pelletier traquait Parent comme il avait traqué Mercier, après leur rupture. Il prenait des colères, et le blanc de ses yeux ressortait alors étrangement, dans son teint brouillé de bile. A plusieurs reprises, il fallut séparer le premier ministre de la province et le député de Dorchester pour éviter un pugilat. Enfin deux jeunes députés, Jean Prévost et Alexandre Taschereau, se chargèrent de venger leur chef. Pour assommer Pelletier, ils firent l'historique de son achat de *L'Evénement*. La dernière vente de *L'Evénement* présentait des côtés choquants, ainsi que la dernière vente de la *Patrie*, ainsi qu'un trop grand nombre de transactions ayant pour objet ces leviers d'influence : les journaux.

Le gouvernement subventionnait les journaux amis, à même l'argent de la province, par le procédé à peine détourné des commandes d'impression ou de reliure. Procureur général dans le cabinet Flynn, Pelletier avait fait accorder à *L'Evénement* le contrat d'impression de la *Gazette officielle*. Le gouvernement libéral, arrivant au pouvoir, rompt le contrat pour le passer au *Soleil*. Poussé par son ami et avocat Pelletier, Demers poursuit le gouvernement provincial pour rupture de contrat. Procès long et coûteux, avec les alternances habituelles, de juridiction en juridiction. L'échec final entraîne, ou hâte, la déconfiture du journal. Alors Pelletier laisse en plan son client et ami, achète la créance de la Canada Paper Co., et finalement achète le journal par l'intermédiaire, secret jusqu'à la dernière minute, du frère et ex-associé de Demers.

Ce récit révélait peu de détails inédits. Pelletier n'en fut pas assommé, mais exaspéré. Il ne ralentit point ses attaques, toujours approuvées par Lane.

Cependant la rancune de Lane, l'acharnement de Pelletier et le renfort de Tarte ne purent entamer l'énorme bloc de la majorité ministérielle. Amédée Robitaille, secrétaire provincial, proposa quelques mesures importantes. Un trait particulier du développement de Montréal, l'immigration juive, posait un problème scolaire. La législation et les coutumes de la province prévoyaient un régime scolaire essentiellement confessionnel, avec des écoles catholiques et des écoles protestantes. Quelles écoles fréquenteront les petits Juifs ? Ils sont plus attirés vers les écoles anglo-protestantes. La Commission des écoles protestantes de Montréal se chargera d'instruire les enfants juifs de la ville. Le secrétaire provincial présente le bill autorisant la fréquentation des écoles protestantes par les enfants juifs, et même l'entrée d'Israélites dans le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique. Cette mesure revêtira de l'importance par la suite, quand l'immigration juive à Montréal prendra forme de pullulement.

Robitaille présente ensuite un nouveau contrat avec l'asile de Beauport, pour remplacer celui de 1893, à son expiration prochaine. Le nouveau contrat, conclu pour vingt-cinq ans, accorde aux Sœurs de la Charité une indemnité de $110 par malade (on prévoyait de 850 à 1,000 aliénés). Il dégage le gouvernement provincial de toute obligation de garantie envers les anciens propriétaires — le sénateur Landry et Mme Roy. A part cette clause, il reproduit à peu près le contrat de 1893, rédigé par Pelletier. Cela n'empêche pas Robitaille de critiquer le contrat de 1893 pour vanter celui, presque identique, de 1903 ; et Pelletier de vanter

le contrat de 1893 pour critiquer celui de 1903. D'après Robitaille, le parti libéral rend un immense service à la province en protégeant ses intérêts contre les exigences de Landry et Cie, favorisés par le parti conservateur. Le secrétaire provincial représente d'un côté les bleus cupides pillant le trésor public, et d'un autre côté les rouges, intègres et généreux, luttant jusqu'à la victoire pour empêcher ce tripotage.

Ces bleus et ces rouges, adversaires irréductibles, saisirent cependant une occasion de présenter un front uni devant l'Etat fédéral. Ils mêlèrent leurs votes contre la loi Roddick — loi fédérale, mais subordonnée à la sanction des législatures.

La loi Roddick substituait un Conseil médical du Canada au collège des médecins de chaque province, pour réglementer les examens de médecine. Les diplômes, uniformisés, seraient valides dans tout le pays. La loi Roddick, ajoutaient d'aimables Ontariens, obligera la province de Québec à élever ses études médicales au niveau des autres.

Mais, dans la province de Québec, les médecins, les universités, et l'opinion en général, ne voulurent pas de cette entorse aux droits et privilèges acquis. Le corps médical de la province comprenait encore d'anciens professeurs de l'Ecole Victoria, combatifs, entraînés à la lutte. On dit : nos examens valent ceux des autres, nos médecins valent les autres ; la simple réciprocité interprovinciale rendrait les diplômes valables d'une province à l'autre, et permettrait, en particulier, à nos médecins d'exercer dans les centres franco-ontariens ; car l'Ouest et les provinces Maritimes admettent déjà les médecins de la province de Québec. On fit observer que le contrôle des examens aboutirait au contrôle des programmes d'étude. Or on tenait aux caractères particuliers, aux traditions classiques et aux méthodes françaises des

études médicales dans la province. D'une manière générale, la province entendait garder son droit essentiel de régler les questions d'enseignement. Qu'il s'agisse du droit civil ou des examens de médecine, toute menace à l'autonomie de la province — de la province qui a des traits particuliers à sauvegarder— se heurte à l'unanimité des chefs responsables, bleus ou rouges. A la Législative, Turgeon et Flynn s'accordèrent contre le bill, au nom des traditions, des droits et de l'autonomie de la province. Le bill fut repoussé par 48 voix contre dix, les dix étant surtout des députés de langue anglaise.

Le rajustement du subside fédéral fournit l'autre terrain d'accord entre libéraux et conservateurs provinciaux. Lomer Gouin prend la cause en main, et ne l'abandonne pas après la session, prorogée le 25 avril. Le 18 mai, il prononce un grand discours sur ce sujet, au Club de la partie est de Montréal.

Gouin rappelle que la province a dépensé $26,-000,000, en terres et en argent, pour subventionner les chemins de fer. Et qu'on n'accuse pas d'extravagance les divers gouvernements qui se sont succédé à Québec ! Il y a eu excès, mais il y a eu surtout beaucoup de générosité à prendre une large part des dépenses d'intérêt général. Si la province a été extravagante, elle l'a été au profit de l'Etat fédéral, du développement de l'Ouest, du pays tout entier. Maintenant, la province ne peut plus, sans augmenter ses revenus, faire face à ses charges croissantes et remplir ses devoirs, dans les principaux domaines, en particulier celui de la colonisation.

Or la province n'a que deux moyens d'accroître ses revenus : l'impôt direct ou l'augmentation du subside fédéral. Ce dernier moyen est le seul praticable. Il est juste aussi. En 1868, la province de Québec recevait en subventions 20 p. 100 de sa

contribution au trésor fédéral ; de dix ans en dix ans, la proportion est tombée à 14 p. 100, puis à 9 p. 100, à 7 p. 100, enfin à 5 p. 100. De 1887 à 1911, la province aura versé $412,000,000 au trésor fédéral, et elle en aura reçu environ $40,-000,000 — soit à peine 10 p. 100.

Gouin termine en proposant aux hommes d'Etat cette haute conception de leur charge : "Par une juste répartition des droits et des devoirs du gouvernement, alléger pour les citoyens le poids du contrat social". Gouin soutenait une thèse applaudie par toute la députation provinciale. Le gendre de Mercier parlait en champion de la province. Son discours, solide, documenté, et de ton élevé, produisit une grosse impression. Un point pour Lomer Gouin, dans sa rivalité tacite avec Turgeon.

Rodolphe Lemieux, intime de Lomer Gouin, appuyait aux Communes la revendication des provinces, particulièrement justifiée, affirmait-il, pour la province de Québec. La question est aiguë, avertit Lemieux. Le mois suivant, le secrétaire d'Etat Richard-W. Scott se déclarant opposé à l'augmentation des subsides aux provinces, Rodolphe Lemieux demanda s'il avait exprimé les vues du gouvernement. Laurier répondit que l'hon. Scott avait exprimé des vues personnelles, et que le gouvernement comptait étudier la question.

Le *Soleil* insista pour que cette promesse fût tenue. C'est une question vitale pour les provinces, dit-il. "Nous avons à maintes reprises démontré l'injustice du pacte fédéral à l'endroit des provinces. Il appartient au parti libéral de corriger l'erreur, la grande erreur commise en 1867".

Et d'ajouter cette déclaration de principes :

"Le parti libéral s'est toujours déclaré le champion de la cause provinciale. Le parti tory, sir John-

A. MacDonald en tête, n'a jamais dissimulé ses sympathies en faveur d'un seul pouvoir central."

* * *

Quelques mesures complétèrent les lois ouvrières votées par la législature. Le gouvernement augmenta le nombre des inspecteurs des manufactures, et précisa leurs attributions. Ces réformes répondaient à un sentiment public, et même, dans certains cas, aux démarches des "unions". Les ouvriers prenaient conscience de leur force ; ils s'organisaient et cherchaient, nous venons de le rappeler, à influencer la législation. A vrai dire, ces tentatives n'étaient pas absolument nouvelles. L'histoire du mouvement ouvrier dans la province de Québec est mal connue. On suppose à priori qu'une population très religieuse et traditionnaliste a fourni une main- d'œuvre passive, acceptant avec résignation un statut inférieur à celui des populations voisines. Les ouvriers canadiens ont été aussi remuants, parfois aussi imprudents que les autres. Nous avons déjà relaté plusieurs élections de députés "ouvriers". Nous avons vu la *Presse* esquisser la fondation d'un parti ouvrier. Mais ces tentatives se heurtèrent à de sérieux obstacles : la volonté patronale, les manœuvres des partis.

Par la race, par la religion, par la mentalité, les grands patrons étaient, dans la province, des étrangers. Ils imprimaient plus facilement à leur autorité un cachet de rudesse. Les contremaîtres transmettent ou affichent les ordres sans explication. Et surtout pas d'explication avec un délégué des ouvriers, avec une association ouvrière ! Les patrons ne tolèrent pas d'organisation ouvrière dans leurs usines. Aux filatures de la Dominion Cotton Mills, à Montréal et à Magog, et de la Montreal Cotton, à Valley-

field, toute tentative d'organisation ouvrière est dépistée et réprimée. Des patrons canadiens-français, dans l'industrie de la chaussure en particulier, manifestent la même phobie, par esprit conservateur — dans le sens de méfiant à l'égard des innovations d'ordre social. Pour plus d'un patron, au début du vingtième siècle, syndiqué était encore synonyme de révolutionnaire. Lorsque, tout de même, l'Est de Montréal ou le quartier Saint-Sauveur de Québec élisait un député "ouvrier", les grands partis organisés l'assiégeaient, l'absorbaient aussitôt. Nous avons vu le sort du grand projet de la *Presse*.

La formule même des associations à fonder ne se dégageait pas clairement. La Fédération Américaine du Travail cherchait à s'affilier des "unions" canadiennes, appelées, pour cette raison, "internationales". En 1900, vingt ans après sa fondation, la Fédération Américaine du Travail groupait deux millions d'adhérents. Et son chef, le fameux Samuel Gompers, fils d'immigrés juifs, faisait parler de lui dans le monde. Une Fédération Canadienne du Travail, fondée en Ontario avec l'encouragement du sous-ministre Mackenzie King, disposait de moyens moins puissants. Les "fraternités" québécoises qui avaient accepté un aumônier de la main de Mgr Bégin s'affilièrent à cette fédération en 1902. L'arbitrage de Mgr Bégin, à peu près inobservé, n'en avait pas moins attiré l'attention du clergé canadien sur la question syndicale. Mais la plupart des ouvriers, même très catholiques, ne voyaient encore dans le syndicalisme qu'un instrument de défense professionnelle.

Le développement industriel, la prospérité, l'exemple américain — et parfois aussi des manœuvres politiques ! — provoquèrent cependant une effer-

vescence ouvrière. A cette époque, les salaires étaient bas, pour de longues heures de travail. La loi Lacombe classe implicitement parmi les gros salaires ceux qui dépassent six dollars par semaine. Alors que s'ouvrait — pour les Holt, les Forget, et d'autres — l'ère des beaux dividendes, et surtout des gros bénéfices réalisés d'un coup, dans les émissions de capital, divisions d'actions, transformations ou fusions de compagnies. A Montréal, en février 1903, les employés de tramways cessent le travail.

Il faut comprendre le rôle de la Compagnie des tramways, à Montréal, aux premières années du vingtième siècle. Les anciens Montréalais se rappelaient sans peine les tramways à chevaux, à l'horaire fantaisiste, au confort douteux, aux accidents fréquents. Les tramways électriques, plus rapides et plus réguliers, permettent aux citadins d'habiter plus loin de leur bureau, et favorisent l'expansion des villes. Ils favorisent l'expansion de Montréal vers le nord. Ils ont permis, par exemple, l'érection canonique de la paroisse Saint-Jean-de-la-Croix, en 1900. Ils augmentent la valeur des terrains, dans les quartiers desservis. Les Forget, maîtres de la Compagnie des tramways, pourraient encore arrondir leur fortune de cette manière, s'ils le voulaient. L.-J. Forget spécule peu sur la propriété foncière, car il a plutôt le goût des "mergers", mais d'autres épient ses projets, pour en tirer parti. Les tramways, mode de locomotion populaire, universel, sont liés au développement de Montréal, avant l'ère de l'automobile. Quand les Forget veulent créer ou prolonger une ligne, et obtenir à l'Hôtel de Ville les franchises nécessaires, ils soudoient des agitateurs, et bientôt, quelques distributions d'alcool aidant, des manifestations "spontanées" réclament la ligne au

nom des intérêts du quartier, de la ville, du peuple. Le directeur d'un refuge de nuit de la rue Saint-Paul, nommé Rodias Ouimet, entraîne ses clients pour grossir la foule. Des pressions d'autre genre s'exercent en même temps au conseil municipal.

Mais les Forget, comme la plupart des grands patrons, combattent les syndicats ouvriers. Et c'est une raison de la grève. Les employés de tramways, comme d'autres ouvriers à la même époque, exigent à la fois des augmentations de salaires et la reconnaissance de leur "union". Or les Forget, associés, dans diverses entreprises, à James Ross, administrateur de la Banque de Montréal, à Herbert Holt, président de la Sovereign Bank, nouvellement fondée, voire à Thomas Shaughnessy, président du Pacifique-Canadien, les Forget comptent aussi des ennemis. Les tramways si utiles présentent aussi des imperfections. A chaque accident l'on entend critiquer "les écrasoirs à Forget". Ravie d'embarrasser les commanditaires du *Journal*, la *Presse* soutient les grévistes. Le député de Sainte-Marie — Georges-Albini Lacombe, qui présente sa loi limitant les saisies — les approuve aussi. Les procédés habituellement employés par les Forget semblent se retourner contre eux. Ne signale-t-on pas des pensionnaires de Rodias Ouimet parmi les manifestants ? L'avocat des grévistes, John Bumbray, obtient — c'est le monde renversé — une pression du conseil municipal sur les Forget. La compagnie cède, augmente les salaires et reconnaît l'Union des employés de tramways de Montréal. Une marche triomphale à travers les rues de la ville et un numéro presque entier de la *Presse* célèbrent la victoire. La *Presse* exalte "les glorieux épisodes de la lutte" et "le courage, disons plus vrai, l'héroïsme" des grévistes.

A leur tour les débardeurs de Montréal se mettent

en grève, à l'ouverture de la navigation. La saison s'annonçait active, dans le port. L'abolition récente des droits sur les canaux complétait l'œuvre du gouvernement Laurier — l'œuvre d'Israël Tarte, pendant ses six années au ministère des Travaux publics. Déjà, l'ouverture du canal de Soulanges avait amélioré les conditions de la navigation fluviale. Sur la route des Grands Lacs, prolongée par ces canaux et aboutissant à Montréal, on lançait de gros vaisseaux, transportant de 70,000 à 80,000 minots de grain. Une plus forte proportion du trafic de l'Ouest prenait la voie du Saint-Laurent — comme Israël Tarte l'avait voulu. Autour de Préfontaine tournaient les solliciteurs de contrats, qui voulaient vendre au ministère des bouées à acétylène ou des gallons de peinture. Les débardeurs pensèrent profiter de ces conditions favorables. Eux aussi veulent des augmentations de salaires et la reconnaissance de l'Union. Ils veulent même s'affilier à la Fédération Américaine du Travail. Le port vit des scènes de désordres, des brimades contre les non-grévistes.

Les grévistes invitaient Samuel Gompers. Cette nouvelle redouble l'effervescence dans tous les milieux ouvriers. Les relations se tendent entre patrons et ouvriers dans plusieurs corporations — celle des menuisiers entre autres. A Hull, une union "internationale" demande à la Compagnie Eddy d'arrêter le travail le samedi soir au lieu du dimanche matin. La Compagnie refuse, ferme l'usine pendant quelques jours, et n'embauche plus les hommes qu'individuellement. Le gérant se déclare prêt à traiter avec un syndicat local, ne recevant pas ses ordres d'ailleurs. L'ingérence éventuelle de l'agitateur américain révolte les patrons, jusqu'alors maîtres absolus. Elle inquiète aussi le clergé, méfiant,

à juste titre, devant les influences américaines. Depuis l'arbitrage de Mgr Bégin, des prêtres étudient l'encyclique *Rerum novarum* et la doctrine sociale de l'Eglise. Le 23 avril, Mgr Bruchési signe une lettre pastorale, lue dans les églises le dimanche 26. L'archevêque de Montréal, suivant les directives de Léon XIII, rappelait aux ouvriers leurs devoirs de patience et de dévouement, et plus encore aux patrons leurs devoirs à l'égard des ouvriers : salaire équitable, heures et conditions de travail, etc. L'archevêque affirme le droit d'association "pourvu que rien, dans les règlements de ces sociétés, ne dépasse une équitable mesure de protection et de secours mutuels, ou ne dégénère en tendances socialistes".

Cependant Mgr Bruchési réprouve deux recours, de la part des ouvriers : les grèves, surtout lorsqu'elles s'accompagnent de violence, et l'affiliation à des fédérations étrangères :

"Les chefs et les membres de ces unions internationales, en grande majorité, n'ont rien de commun avec nos dispositions de tempérament, avec nos mœurs et nos croyances. A concéder même que ces sociétés ne soient pas imbues de principes antichrétiens, et qu'elles n'entretiennent nulle attache avec les organisations occultes si sévèrement condamnées par le Souverain Pontife, il y aurait encore péril en la demeure.

"Par un système habile, elles exportent à l'étranger des sommes énormes versées par la population ouvrière... Et puis, au moment des conflits, est-il bien prudent de confier à des mains étrangères le sort des graves intérêts qui peuvent être en jeu ?... Vos pasteurs, votre archevêque, mes très chers frères, seront toujours disposés à vous entendre, à se constituer vos intermédiaires. Recourez d'abord à ces moyens de conciliation. Remettez vos revendications à l'arbitrage. Vous éviterez une foule d'ennuis et de vexations inutiles..."

Mgr Bruchési, après Mgr Bégin, offrait son arbitrage. Mais l'arbitrage de Mgr Bégin avait suscité des réactions, parmi les affiliés ou sympathisants de l'Internationale, parmi les radicaux hostiles aux "empiétements" du clergé, voire parmi les ouvriers catholiques défavorables à l'ingérence religieuse dans les questions professionnelles. On entendait dire, dans les assemblées de typographes ou de cigariers : "Est-ce qu'un jeune aumônier, séminariste d'hier, qui n'a jamais touché une enveloppe de paie, va fixer les besoins des chefs de famille et limiter leurs exigences ?" Le peuple de la province foncièrement catholique donna de nouveau, sur un théâtre plus restreint, le spectacle donné lors des élections fédérales de 1896. Il ferma l'oreille aux conseils épiscopaux portés sur un terrain extra-religieux.

Il est vrai que la corporation des débardeurs était cosmopolite. Elle comprenait des Canadiens français et des Irlandais, mais aussi des Italiens volubiles, des Polonais endurants, des Suédois de haute taille. Des costauds, et volontiers batailleurs. C'est parmi eux que les hommes politiques — naguère Cartier, puis Chapleau — recrutaient leurs gardes du corps, au temps où les assemblées électorales dégénéraient souvent en bagarres. C'est du port que sont parties la plupart des émeutes de l'histoire de Montréal. Cette fois encore, on se bat sur les quais. Les non-grévistes, formés en une petite union indépendante, sont rossés. La police débordée, des cordons de troupes viennent occuper les quais. De leur côté, les grévistes occupent la grande halle couverte du marché Bonsecours. Les "habitants" venus vendre leurs légumes, leurs poulets ou leurs fromages, regardent avec méfiance ces cosmopolites en grève. La *Presse* rejette toute la responsabilité des désordres sur l'intransigeance des employeurs. Au

contraire, la *Gazette*, le *Journal* et la *Patrie* soutiennent les patrons, et surtout critiquent l'appel à Samuel Gompers, le projet d'affiliation à l'Internationale.

Le président de l'American Federation of Labour arrive à Montréal le 30 avril. Malgré la mise en garde de Mgr Bruchési, toutes les associations ouvrières se portent à sa rencontre, avec bannières et fanfares. Vingt-cinq mille personnes escortent Gompers, de la gare au parc Sohmer, siège d'une immense assemblée. J.-A. Rodier, rédacteur "ouvrier" de la *Presse*, souhaite la bienvenue au chef américain, au parc Sohmer ; Helbronner lui souhaite la bienvenue et le couvre de louanges, dans le journal.

Gompers, volontairement modéré dans ses discours, donna en sous-main des ordres de résistance. Sur son conseil, les camionneurs décrètent une "grève de sympathie". Les ouvriers des deux corporations — débardeurs et camionneurs — empêchent tout chargement ou déchargement de marchandises, avec une seule exception, en faveur de la *Presse* : des grévistes transportent les rouleaux de papier nécessaires au journal de Berthiaume. Le port se trouve encombré, la navigation paralysée. Les compagnies racolent une cinquantaine de sans-travail dans les rues de Liverpool, et les transportent d'urgence à Montréal ; mais ces débardeurs improvisés sont rossés à leur tour.

L'agitation se propage, jusque dans les usines de pulpe du Saguenay, où les fortes têtes ne manquent pas. Mais elle devient surtout alarmante pour les intérêts de Montréal. La grève stérilise tous les efforts de Tarte, de Préfontaine et de la Commission du port. Les quais sont déserts ; les treuils, silencieux ; les palans, raides comme des fils à plomb.

Les grues dressent vers le ciel un bras immobile. Les entrepôts ne relèvent plus leur tablier de tôle. Mais le principe en jeu paraît trop grave aux associations patronales pour céder sans lutte. Le Board of Trade, puis la section montréalaise de l'Association des Manufacturiers Canadiens, attribuent la grève à l'action d'agitateurs étrangers, et blâment l'affiliation de l'Union des débardeurs à la Fédération Américaine du Travail. Cette affiliation pose en effet des questions de principe. Elle comporte, outre le danger moral décelé par Mgr Bruchési, un grave danger matériel. Sous l'influence, au moins en partie, de leaders juifs, le syndicalisme international prétend substituer le lien de classe au lien national. Voilà qui est déjà révoltant pour des patriotes. Mais qui sait si le syndicalisme international qui est, ici, un syndicalisme américain, ne cache pas d'autres visées ? Les intérêts américains, jaloux du port de Montréal, ont recherché le contrôle de nos chemins de fer, essayé de saboter, au moins de retarder, la construction des élévateurs. La Fédération Américaine du Travail peut reprendre ces tentatives sur un autre terrain, Elle peut, en multipliant les ordres de grève aux "unions" canadiennes, disloquer l'industrie de notre pays. Interpelé aux Communes, Laurier répond qu'il appartient à la municipalité de prendre des mesures. Cependant il dépêche sir William Mulock, ministre du Travail, et Raymond Préfontaine, ministre de la Marine, qui provoquent des entrevues entre armateurs et chefs ouvriers. En vain : les deux parties s'obstinent.

Le 8 mai, les deux ministres haranguent les grévistes assemblés au marché Bonsecours. L'ancien maire de Montréal, le chapeau en bataille, se sent à l'aise parmi ses électeurs, dans cette salle de marché

où flotte encore l'odeur crue des légumes. Mulock et Préfontaine engagent les débardeurs à la conciliation, mais sur un ton où perce la sympathie pour ces électeurs. Puis les ministres se retirent, pour laisser les ouvriers voter librement la continuation de la grève ou la reprise du travail. Une clameur unanime tient lieu de vote : "Vive l'Union !"

Si les électeurs sont unanimes, ce n'est certes pas Préfontaine qui les combattra. Préfontaine compte des amis à L'Emancipation, où l'on préfère l'Internationale à l'Eglise. Il compte des amis au conseil municipal, où la majorité favorise discrètement les grévistes. Enfin il prend l'apéritif avec Dansereau, de la *Presse*. Les autorités fédérales et municipales demandent des concessions aux compagnies — dont plusieurs sont subventionnées. Sous cette pression, les compagnies cèdent, le 11 mai. Elles accorderont une préférence, à l'avenir, aux débardeurs syndiqués, membres de l'Union — affiliée à l'Internationale.

Devant un tel succès, les employés de tramways de Montréal se piquent d'émulation. Ils affilient leur union à une fédération américaine d'employés de tramways. Ils décrètent de nouveau la grève, et se livrent tout de suite à des manifestations violentes : fils coupés, vitres brisées, tramways renversés, enfants piétinés dans la foule. Cette nouvelle grève des employés de tramways est-elle toute naturelle, toute spontanée ? La Compagnie des Tramways et la Montreal Light, Heat and Power sont les deux pièces maîtresses du monopole que les Forget s'efforcent d'établir à Montréal. Or les Forget sentent, de divers côtés, se fortifier, se multiplier les concurrences, les rivalités. Depuis un an, ils ne sont plus les seuls agents de change canadiens-français, sur la place de Montréal. Deux jeunes gens, Charles-Henri Branchaud et Louis de Gaspé Beaubien (fils de

Louis Beaubien) ont ouvert un bureau, sous la raison sociale L. de G. Beaubien et Cie. La Beauharnois Light, Heat and Power, à peine constituée, ne vise-t-elle pas à concurrencer la Montreal Light, Heat and Power, à lui disputer le monopole ? Des agitateurs travaillent le personnel de la Montreal Light, Heat and Power ; ils y provoquent une grève de sympathie, partielle il est vrai. D'autres travaillent le personnel de la Dominion Cotton Mills, également contrôlée par les Forget. Les débardeurs envisagent à leur tour une nouvelle grève, par solidarité pour les employés de tramways. La menuiserie bouge ; la chaussure ; l'industrie de la pulpe. Les fortes têtes du Saguenay pérorent, après boire.

Dans les ennuis de la Compagnie de pulpe de Chicoutimi, Dubuc soupçonna l'action des Price. De même, les Forget, qui avaient provoqué plus d'une manifestation populaire, pour servir leurs intérêts, soupçonnèrent l'action de leurs rivaux, de leurs ennemis — fort capables de fomenter une grève pour faire baisser le "Street" en Bourse. Les Forget rappelèrent leur ancien gérant, Duncan McDonald. Nous avons déjà rencontré Duncan McDonald dans les entreprises ferroviaires. Cet ingénieur se targuait d'avoir lui-même débuté comme employé de tramways, ce qui, joint à sa manière ferme et cordiale de traiter les hommes, lui avait valu popularité et succès. Sa réputation devint telle que des capitalistes français lui offrirent la direction des Tramways de l'Est parisien. Il n'y réussit d'ailleurs pas. Rappelé par câble, il posa ses conditions : carte blanche. Accepté. Duncan McDonald revint en hâte.

Le retour de Duncan McDonald — dont on attendait trop, décidément, et qui décevrait —

produisit un bon effet immédiat. En même temps, les Forget agissaient sur Préfontaine, qui, à son tour, pria Dansereau de freiner. La *Presse* cessa ses encouragements aux grévistes. D'ailleurs, ce n'étaient plus du tout des grèves professionnelles, mais une agitation socialiste, quasi révolutionnaire. La Chambre de commerce la dénonça. Les curés parlèrent sérieusement à leurs paroissiens. Un sentiment hostile aux agitateurs grandit dans le public — plus directement gêné par la grève des tramways et des électriciens que par la grève des débardeurs. Un certain nombre d'employés de la Montreal Light, Heat and Power avaient cédé à l'entraînement, et le regrettèrent. Ils se réunissent le 27 mai au soir, dans une salle à l'angle des rues Sainte-Catherine et Parthenais, et répudient leurs meneurs. Ils décident de s'en tenir à une union nationale, et de se remettre à l'ouvrage. Le 28, les tramways circulent à Montréal.

Un peu plus tard, au cours de la session, le sénateur Lougheed présenta un bill punissant de prison tout étranger fomentateur de grèves au Canada. Quatre nouveaux sénateurs de la province de Québec débutaient à la Chambre haute : J.-H. Legris, de Louiseville, remplaçant Joseph-François Armand, le dernier des sénateurs nommés en 1867, lors de la Confédération ; Jules Tessier, remplaçant Arthur Dechène ; Joseph-Henry Cloran—l'un des secrétaires dù "Comité National" formé après la pendaison de Riel — remplaçant James O'Brien ; et Laurent-Olivier David, remplaçant Rodrigue Masson dont le siège, inoccupé pendant deux sessions consécutives, avait été déclaré vacant. David fit ses débuts de sénateur en s'opposant au bill Lougheed ; il estimait impossible de considérer comme criminel de la part d'un étranger un acte

toléré de la part d'un Canadien.

Ces événements coïncidaient avec l'application de la Loi Lacombe, entrée en vigueur après la session provinciale, le 29 avril. Ils fixèrent l'esprit public sur les questions d'organisation ouvrière. Vaine en apparence, l'intervention de Mgr Bruchési après celle de Mgr Bégin suscita des réflexions, des études. Les deux archevêques avaient, à la suite du Pape, formellement reconnu aux ouvriers le droit d'association. Mgr Bégin avait confié à l'abbé Paul-Eugène Roy la nouvelle paroisse Jacques-Cartier, taillée dans Saint-Roch, en 1901. L'abbé Roy était aussi féru de questions sociales que son ami l'abbé Lortie — qui avait préparé l'arbitrage de Mgr Bégin. Les réunions de l'abbé Lortie, de l'abbé Roy, et de leurs amis, clercs et laïcs, au presbytère de Jacques-Cartier, prirent figure de cercle d'étude. Un professeur au Séminaire de Chicoutimi, l'abbé Eugène Lapointe, également attiré depuis longtemps par les questions sociales, et fort ami d'Alfred Dubuc, jugea le moment venu de mettre ses théories en pratique. On commencerait par des mutuelles, par des entreprises d'assurance sociale — qui n'existaient pas encore. La caisse populaire de Lévis avait, en deux ans, remporté un plein succès. Son fondateur Alphonse Desjardins, accompagné par le solliciteur général Carroll et par les députés Rodolple Lemieux et Henri Bourassa, exposa au ministre des Finances la nécessité d'une loi générale favorisant la création des caisses populaires. L'abbé Lapointe voulut fonder à Chicoutimi une caisse d'économie. Il ne réussit pas tout de suite, mais l'idée germera.

La vie de la province, surtout à partir de son essor industriel, n'eut pas la simplicité d'une image d'Epinal. Donnons des exemples saisissants de cette

complexité : en janvier et février 1903, entre la première grève des employés de tramways et celle des débardeurs, Albani revint au Canada, et ses concerts, à Montréal et à Québec, soulevèrent les ovations habituelles — des ovations comparables à celles qui accueillaient Laurier. Le 26 mars, la grande artiste chanta dans l'église de Chambly, sa paroisse natale. Toutes les demoiselles de Montréal et de Québec qui possédaient un filet de voix voulurent se faire entendre et encourager par la cantatrice, se faire prédire une carrière égale à la sienne.

Sans doute, les débardeurs et les employés de tramways ne figuraient guère dans les auditoires d'Albani. Mais ils figuraient parmi les spectateurs des parties de hockey, dont la grande vogue commençait. L'amour-propre local, voire national, s'en mettait. Le *Soleil* du 26 janvier 1903 constate que l'affluence et l'enthousiasme, au match entre un club de Québec et un club d'Ottawa, ont dépassé le cercle ordinaire des sports pour s'épanouir en démonstration publique. Et à Montréal, le 4 février, les "Montréal" ayant battu les "Winnipeg", les réjouissances prirent des proportions extraordinaires. Mais le clou de la saison fut la venue de Théodore Botrel et de sa femme, en avril. Le barde breton, sentimental et chrétien, chantant la vieille France catholique — la terre ancestrale des Canadiens français — toucha les fibres les plus intimes, remua les sentiments les plus profonds de toute la province. Il fut peut-être le meilleur ambassadeur jamais venu de France en ce pays. Québec se mit en fête pour le recevoir : les fanfares, les étudiants, un détachement de zouaves et un immense cortège l'accompagnèrent au Château Frontenac (29 avril 1903). Le même cortège se reforma spontanément le lendemain soir, pour le reconduire à l'hôtel, après

son concert dans la salle du manège militaire, décorée aux couleurs françaises. Montréal ne manifesta pas moins d'enthousiasme. Puis Botrel et sa femme entreprirent la tournée des villes et des collèges, qui les réclamaient. Leur apparition en costume breton, l'accent berceur de leurs chansons, réveillaient d'anciennes nostalgies. Professeurs, élèves, gens du monde, gens du peuple, toute la province fredonna *La Paimpolaise* et *Mon biniou*. Des cartes postales illustrèrent quelques épisodes du voyage de Botrel. (Mais l'éditeur, recherchant la couleur locale, en consacra la moitié à des scènes prises parmi les Indiens, à Caughnawaga.)

Telle est la vie d'un peuple. On prie, on communie ; on se met en grève, on se bat ; on acclame Laurier, Gompers, Albani, Botrel, les champions de hockey ; les étudiants dénoncent l'impérialisme; Parent et Louis-Philippe Pelletier en viennent presque aux coups ; Tarte mène son jeu, tisse sa toile ; la province et le pays prennent des forces de jour en jour ; le pont de Québec se construit lentement; les hommes d'affaires, tournés vers l'avenir, ne pensent plus qu'au chemin de fer transcontinental.

* * *

C'était la plus grande affaire, et c'est pourquoi il faut la traiter un peu à part, en rappelant sa simultanéité avec le reste : session provinciale et session fédérale, campagnes de *L'Evénement* et de la *Patrie*.

Il ne s'agissait plus d'un chemin de fer à l'échelle provinciale, comme Sénécal en avait construit. Il s'agissait de renouveler l'entreprise du Pacifique-Canadien, l'une des plus grandes d'un siècle hardi. Les hommes d'affaires et les hommes politiques des deux races du district de Québec avaient cependant conçu l'espoir de prendre l'initiative et de garder

la direction. Ils amèneraient ainsi à Québec une grande part du trafic de l'Ouest ; ils développeraient, du lac Saint-Jean à la baie James, un vaste territoire dont Québec serait l'unique débouché ; du même coup, en l'englobant dans le nouveau transcontinental, ils assureraient la prospérité du chemin de fer du Lac-Saint-Jean, auquel la plupart d'entre eux s'intéressaient.

Anglais et français, bleus et rouges, tous les hommes influents de Québec en étaient, de Parent, premier ministre libéral, à Chateauvert, caissier du parti conservateur. Le *Soleil* en était comme *L'Evénement* et le *Chronicle*. O.-E. Talbot et J.-G. Scott firent des conférences de propagande à l'extérieur, jusqu'à Winnipeg. La Société de Colonisation et la Compagnie du chemin de fer de Québec et Lac-Saint-Jean publièrent en commun une brochure pour faire connaître au public "les avantages de toute nature que présente l'immense contrée située entre le Lac-Saint-Jean et la baie James, généralement désignée sous le nom de bassin méridional de la baie d'Hudson, au double point de vue des communications transcontinentales et de la colonisation". La brochure affirmait que le tiers de ce territoire est propre à la culture du blé ; le pays est bien boisé, les sources et les rivières y abondent, le climat est moins rigoureux que dans le district de Québec.

La maladie forçait Tardivel — le seul, sans doute, qui s'intéressât au projet par pur patriotisme — à suspendre la publication de la *Vérité ;* mais Pacaud se chargeait de démontrer, dans le *Soleil,* qu'auprès du Trans-Canada le projet du Grand-Tronc, et à plus forte raison les tronçons de Mackenzie et Mann, ne seraient que des demi-mesures. Les journaux et la Chambre de commerce de Saint-Jean, N.-B., approuvaient.

Il est vrai qu'à la mi-janvier 1903, après un effort supplémentaire de John-T. Ross, Dobell, Chateauvert, Pierre Garneau et plusieurs autres, les souscriptions n'atteignaient encore que $250.000 — pas tous versés, loin de là. Mais pourvu que Parent promît un fort subside en terres, William Price se faisait fort de lever des capitaux en Angleterre.

Cependant Québec n'est pas tout le pays (on le lui répète assez souvent). Au Board of Trade de Montréal, le président, Alex McFee, parla du projet du Grand-Tronc en termes assez favorables (27 janvier) ; il faut toutefois s'assurer, dit-il, que la compagnie dirigera son fret vers les ports canadiens, non vers les ports américains. Le bruit fait à Québec autour du Trans-Canada parvenait atténué à Montréal et ne parvenait pas du tout à Ottawa. Dans la capitale fédérale, des compagnies plus puissantes assiégeaient les hommes politiques. Les grands entrepreneurs fréquentaient les couloirs du Parlement, les salles de comités, à chaque session où se débattait quelque projet ferroviaire, et leur silhouette paraissait aussi familière que celle des députés. C'étaient Charles Drinkwater et Thomas Shaughnessy pour le C.P.R. ; William Wainwright et Charles Hays pour le Grand-Tronc ; William Mackenzie et Donald Mann pour le Canadian Northern, autrement dit pour leur compte personnel. Ces messieurs se sentaient au Parlement comme chez eux. En 1903, Blair restait seul partisan de prolonger l'Intercolonial. On écartait le Pacifique par crainte du monopole — et d'ailleurs le Pacifique, tout en surveillant la situation, ne se mettait pas en ligne ; il songeait plutôt au service maritime. Mais le Grand-Tronc comptait des partisans, ouvertement conduits par le sénateur libéral George-A. Cox, de Toronto, président ou admi-

nistrateur de vingt compagnies telles que la Banque Canadienne de Commerce, la Canada Life Assurance, le National Trust, la Canadian General Electric, et fort influent sur Laurier. Enfin Mackenzie et Mann — deux Ecossais, de tempéraments différents — entretenaient aussi des projets et des amis. Ils possèdent déjà 1,500 milles de voies ferrées dans l'Ouest, et font compléter leur charte, qui permet l'extension du réseau — son achèvement en un véritable transcontinental. Impossible de les évincer. Puis, Mackenzie et Mann possèdent aussi le génie de l'intrigue. William Mackenzie, nerveux, batailleur, et réputé conservateur, se charge des bleus ; Donald Mann, géant large à favoris noirs, plus posé, et réputé libéral, approche surtout des rouges.

Seul, le Trans-Canada restait à l'état intégral de projet. Et ses points faibles n'échappaient ni à Laurier ni même à Parent. Celui-ci n'arrivait pas à faire verser les montants souscrits par les actionnaires de la Compagnie du Pont. Il prévoyait la même carence dans l'entreprise du Trans-Canada. Et supposons le projet réalisé. Le nouveau transcontinental apportera le blé de l'Ouest à nos ports de l'Est, mais il manquera de fret de retour vers l'Ouest. Parent, qui supputait en réaliste les résultats de chaque projet, appuyait celui-ci en raison de l'unanimité québécoise, de la force du courant d'opinion, mais avec une conviction personnelle très mitigée. Le sénateur Béique, auprès de qui Laurier prenait les conseils naguère demandés à Tarte, était encore plus sceptique. Le sénateur Mackay, président de la Commission du port de Montréal, n'approuvait évidemment pas le projet québécois. Laurier ne crut pas une minute à la réalisation du plan de ses électeurs — moins pra-

tique, songeait-il, que le plan de Tarte. Depuis son entrée dans la vie publique, il avait vu quinze, vingt, trente compagnies de chemins de fer formées dans la province, avec le concours d'hommes politiques, abandonner charte et travaux. En 1903, la construction du chemin de fer de Sorel — le fameux chemin de fer de la rive sud, devant traverser de riches paroisses — commencée depuis vingt ans, était interrompue faute de capitaux. Les trois ou quatre compagnies propriétaires de tronçons rayonnant à l'est, à l'ouest et au sud de Sorel n'arrivaient pas à fournir un service régulier, malgré l'activité du chantier maritime ; et les banques intéressées — la Banque de Saint-Jean et la Banque de Saint-Hyacinthe, en particulier — s'inquiétaient pour leurs créances. Laurier ne voulait pas d'un pareil échec, à l'échelle nationale, engageant sa responsabilité.

Si l'opinion exigeait un développement ferroviaire, justifié par la croissance de l'Ouest et par le développement général du pays, et susceptible "d'ouvrir" des régions septentrionales — bref, si l'on voulait un deuxième transcontinental, doublant le Pacifique-Canadien — un autre projet paraissait plus raisonnable : celui de relier le réseau du Grand-Tronc, dans l'Est, à celui du Canadian Northern, dans l'Ouest. Le sénateur Béique vit dans ce projet le moyen d'attacher le nom de Laurier, le souvenir de son gouvernement, à une grande œuvre. Et le projet comportait un aspect de compromis bien propre à séduire Laurier. Le grand conciliateur provoqua des entrevues entre Mackenzie, Mann, d'une part, Charles Rivers-Wilson et Charles-M. Hays, président et gérant du Grand-Tronc, d'autre part, en présence de Béique. Il invita ces rivaux à fusionner leurs projets.

Il acceptait pour base de discussion le mémoire de Z.-A. Lash, avocat réputé, conseiller juridique de Mackenzie et Mann. Laisser le Grand-Tronc se développer dans l'Est, où se trouve le gros de ses intérêts, et le Canadian Northern dans l'Ouest, son premier et principal champ d'action. Les relier par une sorte de chaînon intermédiaire, dont les deux réseaux assumeraient conjointement, à parts égales, la propriété et l'exploitation. Cette troisième compagnie, qui s'appellerait par exemple l'Atlantic and Pacific Railway, dirigerait tout le trafic mixte, c'est-à-dire empiétant sur les deux réseaux. Elle prendrait possession de tous les embranchements construits, à l'avenir, par l'un ou l'autre des deux premiers réseaux. Et si l'on veut aller un jour jusqu'à l'amalgame, elle l'exécutera sans peine.

Mackenzie et Mann étaient des spéculateurs. Charles Hays, gérant du Grand-Tronc, était un "railwayman", un technicien remarquable dans sa partie, assez borné d'horizon quant au reste. Pour ces hommes, l'intérêt personnel ou l'intérét du réseau primait l'intérêt national. L'intransigeance du Grand-Tronc fit échouer la tentative.[1] Le Grand-Tronc, décidé à construire, s'était ménagé de gros appuis politiques, et son champion, le sénateur Cox, s'affichait. Le doyen des réseaux canadiens n'acceptait pas de traiter le Canadian Northern — ce parvenu ! — sur pied d'égalité. Laurier et Béique examineraient d'autres projets, mais non pas celui du Trans-Canada.

Le 14 février, le *Soleil* publia, sous le titre "Ne nous emballons pas", un premier article de recul : Il faut compter avec l'opinion des autres villes et

---

1. Discours de F.-L. Béique au Sénat, le 6 novembre 1919. (Debates of the Senate, Second Session, 1919, pp. 334 à 348.)

des autres provinces, et ne pas lâcher tous les projets en cours de réalisation — comme le pont de Québec — pour le seul transcanadien, après tout, hypothétique. William Mackenzie et D. D. Mann venaient de passer à Québec, et la *Patrie* insinua qu'ils étaient généreux pour certains journaux.

La reculade du *Soleil* — inspirée par Mackenzie et Mann, ou par Laurier, ou par Mackenzie et Mann et Laurier — se confirma les jours suivants. Avant l'ouverture de la session fédérale, son correspondant parlementaire à Ottawa écrivit :

> *"Si le Grand-Tronc obtient l'aide du gouvernement pour le nouveau chemin transcontinental, n'ayez aucune inquiétude à Québec.*
> *"Il faudra toujours que ce chemin ait son terminus à Québec.*
> *"Si votre grand pont sur le Saint-Laurent a besoin d'une aide additionnelle, il l'aura."*

Le Grand-Tronc, d'une part, Mackenzie et Mann, d'autre part, poussaient leurs affaires. Le Grand-Tronc organisait une sorte de filiale, le Grand-Tronc-Pacifique, pour construire la partie ouest du futur transcontinental, et saisissait le Parlement fédéral du projet d'incorporation. Mackenzie et Mann travaillaient la province de Québec, en suivant les conseils de leur avocat, J.-N. Greenshields, lui-même très mêlé aux milieux de politique et d'affaires. C'est Greenshields qui avait procuré à Tarte les fonds nécessaires à l'achat de la *Patrie*. Donc, sur le conseil de Greenshields, Mackenzie et Mann achetèrent la majorité des actions du "Grand-Nord", chemin de fer peu florissant dans lequel plusieurs hommes d'affaires et hommes politiques de la province avaient des intérêts. Non seulement ces intérêts se trouvaient ainsi sauvegardés, renfloués, mais les hommes politiques et les

hommes d'affaires de Québec : Pierre Garneau, Victor Chateauvert, J.-G. Scott, Simon-Napoléon Parent, furent maintenus ou nommés administrateurs, à côté des représentants de Mackenzie et Mann — avec jetons de présence.

Tout se conjuguait pour refroidir l'enthousiasme de Parent à l'égard du Trans-Canada. Président de la Compagnie du Pont, il éprouvait de graves embarras. Les souscriptions ne rentraient toujours pas ; la subvention de la ville, celle du gouvernement provincial et la somme touchée sur la subvention fédérale étaient dépensées ; la compagnie était endettée, acculée à la suspension des travaux. Louis-Philippe Pelletier le savait, et l'*Evénement* représentait les actionnaires et les directeurs de la Compagnie du Pont comme une bande de spéculateurs, désireux de ne rien risquer, de construire le pont à coups de subsides, et de battre monnaie avec leurs actions impayées. Or Laurier, dans ses négociations avec le Grand-Tronc, cherchait à faire englober le pont de Québec dans le projet ; ce qui assurerait le prompt achèvement de cette entreprise. L'achèvement du pont de Québec, son exploitation par le Grand-Tronc, voilà qui représentait pour Parent un réel soulagement : au lieu de la faillite menaçante, un gros succès personnel. Alors, ma foi, le Trans-Canada...

Mais d'autres promoteurs voulaient encore marcher de l'avant. Le 31 mars, une délégation conduite par Georges Tanguay vint renouveler, auprès du cabinet provincial, la demande d'un subside en terres de 200.000 acres par mille pour quatre cents milles de chemins de fer à construire de Roberval à la limite ouest de la province de Québec, près de la baie James. Le mémoire soumis à Parent représentait les administrateurs provisoires

du Trans-Canada comme un ensemble aussi solide, financièrement, "que les premiers directeurs du chemin de fer Pacifique-Canadien, qui ont mené cette entreprise à bonne fin".

On comptait qu'une fois la province engagée, le gouvernement fédéral, présidé par un député de Québec, serait entraîné à son tour. Et William Price trouverait alors des capitaux en Angleterre. Le mémoire demandait une décision immédiate "parce qu'il y a deux autres compagnies sur les rangs, et si le subside d'Ottawa est accordé à l'une d'elles, nous arriverons trop tard, et la province de Québec aura perdu la plus grande occasion qu'elle ait jamais eue de développer son arrière-contrée, s'assurant ainsi des revenus nouveaux, et assurant aux ports de Québec et de Montréal le commerce d'exportation du Nord-Ouest".

Et l'on concluait, non sans grandeur :

"...Nous croyons fermement que cette question est la plus importante qui soit venue devant le gouvernement de la province de Québec depuis la Confédération ; et nous vous demandons instamment et respectueusement de vous rallier aux intérêts de la province, et d'obtenir pour nous la plus importante comme la plus avantageuse entreprise publique qui ait jamais été mise à notre portée."

Les circonstances conduisaient le premier ministre, représenté par ses adversaires comme inféodé à la grande industrie, à repousser le plus grand projet industriel formé dans la province. La plupart des requérants, à commencer par Georges Tanguay, étaient pour Parent des amis personnels, coudoyés à l'hôtel de ville, au Parlement, dans les cercles et dans les conseils d'administration. Or, le premier ministre leur fit une réponse évasive, peu encourageante : le capital souscrit, et plus encore le capital versé, reste très insuffisant : le gouvernement

fédéral, saisi de divers projets, réglera l'affaire. Le *Soleil* approuva cette réserve ; et la Commission de colonisation, priée d'endosser un rapport favorable au Trans-Canada, s'y refusa.

L'échec était dû, en bonne partie, aux instructions d'Ottawa. On le vit bien. Devant les services rendus par Greenshields à Mackenzie et Mann, William Price se mit en frais d'engager comme avocat, pour le Trans-Canada, quelque politicien actif et influent du parti libéral. Il jeta son dévolu sur Philippe-Auguste Choquette, l'ancien député de Montmagny, poignardé de regrets, brûlé de démangeaisons sur son fauteuil de juge à Arthabaska. Au temps de son mandat parlementaire, Choquette était intervenu dans les questions de chemins de fer — sans y rien connaître, sans doute, mais cela ne le distinguait pas des autres députés liés aux intérêts ferroviaires. Et son obstination avait arraché, pour de petites compagnies, des subsides d'abord refusés par les ministres. Price offrit à Choquette des appointements magnifiques s'il voulait démissionner "pour consacrer son influence et ses connaissances légales au Trans-Canada".[1] La lettre de Price en main, Choquette alla consulter Laurier. — "Ne faites pas cela", dit le premier ministre. Le projet de Trans-Canada n'avait aucun partisan dans le ministère, aucune chance. — "Si vous voulez quitter le banc, dit Laurier, pour nous aider dans l'organisation des prochaines élections, je vous donnerai plutôt un siège au Sénat."

William Price n'accepta pas cette défaite. C'était un jeune homme actif, héritier d'une grande for-

1. *Texte de la lettre de William Price publié dans "Un demi-siècle de vie politique" par P.-A. Choquette; p. 145.*

tune, l'un des magnats de ce commerce du bois qui alimentait les plus grandes entreprises de la province. Les Price, rois au Saguenay et princes à Québec, ne connaissaient pas l'échec. Depuis la Confédération, l'administration provinciale recevait leurs désirs comme des ordres. Or, William Price rêvait de devenir, par la réussite du Trans-Canada, l'émule des Donald Smith et des Van Horne. La résistance de Laurier, et surtout la défection de Parent, le rendirent furieux, William Price avait des intérêts et de l'influence au *Chronicle* de Québec. Le 27 avril, ce journal attaqua vivement Parent, déclaré traître à l'entreprise nationale du Trans-Canada. Cette violence, inhabituelle dans le *Chronicle,* fit sensation. Le *Soleil* répondit, sur un ton plus modéré, que M. Parent hésitait à bon droit "à se lancer dans une entreprise aussi gigantesque sans avoir une situation bien définie". Et Chrysostome Langelier, secrétaire de la Commission de colonisation, mise en cause pour son abstention, envoya une longue lettre au *Chronicle.* Les hommes qui veulent construire le Trans-Canada, dit-il, se vantent d'avoir déjà construit le Québec et Lac-Saint-Jean et le Grand-Nord. Eh bien, ils ont construit ces chemins de fer à si grands frais (citant des chiffres), avec tant de coulage, et d'une manière si imparfaite, qu'on est en droit d'hésiter avant de leur confier une entreprise beaucoup plus grande. Ils y gaspilleraient trois fois plus d'argent qu'il n'est nécessaire.

Langelier utilisait des chiffres et documents fournis par l'administration provinciale. L'affaire ratée du Trans-Canada aurait au moins ce résultat d'amener la guerre entre Parent et un nouveau groupe d'ennemis à Québec.

William Price, Victor Chateauvert, Georges

Tanguay, Onésiphore Talbot et plusieurs de leurs amis de Québec s'obstinèrent. Le 2 mai, au Club de la Garnison, les promoteurs du Trans-Canada offrirent un dîner en l'honneur de Talbot, le député de Bellechasse qui avait obtenu la charte. Il n'y eut aucun ministre, mais plusieurs députés, y compris le député fédéral (conservateur) de Pictou et deux députés de l'Ile du Prince-Edouard. William Price déclara que les actionnaires de la compagnie, mus par le seul patriotisme, lutteraient jusqu'au bout. Ils créaient à Québec l'opinion que seul le Trans-Canada servirait les intérêts de la ville et du district.

Ils avaient l'appui du *Chronicle* et de *l'Evénement ;* mais le *Soleil,* avec une gradation savante, en venait à reprendre en faveur du Grand-Tronc les arguments donnés par lui-même, quelques mois plus tôt, en faveur du Trans-Canada. En mai, la manœuvre achevée, le *Soleil* déployait son lyrisme: "L'ouverture, par un nouveau transcontinental, du nord d'Ontario et de Québec, le prompt achèvement du pont et des raccordements feront de Québec le plus grand port de mer du pays d'ici à peu d'années. La perspective est de nature à inspirer le plus vif enthousiasme à la population de notre ville et de notre district."

Dansereau maintenait presque autant que Pacaud le contact avec Laurier. La *Presse* du 25 mai, dans un long article favorable au Grand-Tronc, ridiculisa la propagande bruyante des promoteurs du Trans-Canada. Elle dit :

"Tout le monde sait que le Trans-Canada n'est pas capable de trouver cinquante ou soixante millions pour atteindre le but désiré... Le malheur est que le Trans-Canada se soit mis en travers du chemin avec

une espèce de défi qui met bien du monde mal à l'aise, mais qui n'arrêtera pas la marche des événements. On ne joue pas avec des projets de cette magnitude...

"C'est par le Grand-Tronc seul que le pont de Québec peut se terminer."

Au comité des chemins de fer, à Ottawa, Hays promit de diriger tout le fret possible vers les ports canadiens, plutôt que vers Portland ; il multiplia les déclarations rassurantes pour Québec. Les députés libéraux de la province tinrent un caucus, et malgré l'opposition de Talbot, la grande majorité décida de se rallier au Grand-Tronc. Une députation de Québec venue quelques jours après (le 27 mai) pour défendre les intérêts du Trans-Canada devant le Comité des chemins de fer, et qui comprenait William et Herbert M. Price, Georges Tanguay, John T. Ross, J.-G. Scott, William Dobell, Victor Chateauvert, Némèse Garneau, etc., vit la situation désespérée. Ces hommes d'affaires songèrent alors à obtenir quelque indemnité, par exemple en vendant leur charte au Grand-Tronc. "Une grosse partie se joue", écrivait la *Patrie,* "il y a $60.000 sur le tapis vert." Le 4 juin, le Comité des chemins de fer adopta le bill du Grand-Tronc-Pacifique. Un grand espoir s'effondrait pour Québec. *L'Evénement* de Louis-Philippe Pelletier le souligna, naturellement. Québec en garda gros sur le cœur, pendant quelque temps. L'histoire du Trans-Canada ne s'est pas écrite, parce qu'il s'agit d'un simple projet, intéressant strictement la province de Québec. Mais le Grand-Tronc, Mackenzie et Mann, et finalement les promoteurs du Transcontinental, adoptèrent plusieurs idées de James-Guthrie Scott : et cet Ecossais de Québec, homme de vision et de dévouement, mérite

ici un hommage. La suite appartient à l'histoire du Canada, plutôt qu'à l'histoire de la province, et nous la détaillerons moins.

* * *

Laurier, Béique, les ministres, et les directeurs du Grand-Tronc, mirent au point un projet qui ne manquait pas de grandeur. John-A. MacDonald ayant attaché son nom à la gigantesque entreprise du Pacifique-Canadien, Laurier attacherait son nom à la gigantesque entreprise d'un autre transcontinental. L'indispensable compensation, pour la ville de Québec, irait évidemment à la Compagnie du Pont. Sur l'insistance de Préfontaine, qui ne voulait point paraître inférieur à Tarte, les Communes votaient un prêt de trois millions à la Commission du port de Montréal, pour l'achèvement des travaux en cours. On pensa, un instant, équilibrer cette faveur accordée au port de Montréal par une faveur accordée au pont de Québec : garantie des obligations émises par la Compagnie, au montant de trois ou quatre millions de dollars. Le *Star* protesta contre cette mesure, destinée à ranimer la cote au profit des obligataires. Laurier et Parent jugèrent plus habile et plus sûr d'attendre un peu, et d'englober l'aide à la Compagnie du Pont dans le grand projet ferroviaire. Personne, à Québec, n'oserait plus combattre ce projet.

En attendant, Tarte critiqua le prêt à la Commission du port de Montréal. L'Etat fédéral devrait, non pas prêter de l'argent à la Commission, mais équiper et développer à ses frais le port national de Montréal. Tarte faisait comprendre aux intérêts montréalais qu'ils avaient perdu à sa démission. Il avait franchi le Rubicon, c'est-à-dire qu'il s'était mis à voter, presque régulièrement, avec l'opposi-

tion conservatrice. Le *Canada* et la *Patrie* se livraient une guerre quotidienne. Tarte affectait toujours de rappeler la mauvaise santé et de prévoir la retraite de Laurier, ce qui exaspérait les libéraux. Le *Canada* traitait Tarte d'oiseau de mauvais augure, de "vipère avide de ruines, de feu et de désordre", et concluait :

"Le ministre dégommé parle de délabrement physique, mais qu'est-ce à côté du détraquement intellectuel dont il donne l'exemple ?..."

Le projet de transcontinental se précisait, pendant ces escarmouches — Béique et les ingénieurs y travaillant dix heures par jour. N'ayant pu concilier les deux puissances, Grand-Tronc et Canadian-Northern, c'est au Grand-Tronc, la plus vieille compagnie, que Laurier voulut confier la tâche. Le Grand-Tronc souhaitait prolonger son réseau dans l'Ouest, jusqu'à la côte du Pacifique ; mais, disposant d'un terminus à Montréal et d'un autre à Portland, il n'avait nul besoin de traverser le nord de la province pour aboutir à Québec. Cependant si le district de Québec était frustré de ce grand espoir, il se révolterait. Laurier, député de Québec, exige cet itinéraire ; au besoin l'Etat construira lui-même cette partie du nouveau transcontinental. Mais les provinces Maritimes n'admettront pas qu'un chemin de fer national s'arrête à Québec ! On en vient à l'accord suivant : Le nouveau transcontinental part de Moncton (Nouveau-Brunswick), passe par Québec, traverse les forêts du nord de Québec et de l'Ontario, gagne Winnipeg, Edmonton et la côte du Pacifique. Le Grand-Tronc-Pacifique, filiale du Grand-Tronc, construit la moitié occidentale, de Winnipeg au Pacifique, l'Etat garantissant 75 p. 100 des obligations. L'Etat construit lui-même, sous la surveil-

lance d'une Commission des chemins de fer, l'autre moitié. de Moncton à Winnipeg par Québec, appelée National-Transcontinental et louée au Grand-Tronc-Pacifique à 3 p. 100 par an de son prix de revient.

La moitié Est — le "National-Transcontinental" — exaucerait les provinces Maritimes et surtout Québec. La *Gazette* critiqua le "provincialisme étroit" qui imposait au gouvernement cette grande mesure superflue. Mais la *Presse* adopta l'attitude contraire. Berthiaume et Dansereau rendaient un immense service à Laurier, en appuyant avec une apparence d'impartialité toutes ses décisions capitales. Dansereau prophétisa :

> *"Nul ne veut prévoir aujourd'hui les conséquences de ce projet grandiose pour la province de Québec, dont le territoire utilisable va être doublé et triplé. S'imagine-t-on bien ce que sera dans cinquante ans la région encore inconnue qui s'étend par delà les Laurentides... Les jeunes générations sont appelées à voir des développements bien extraordinaires dans notre jeune pays."*

Quelques idées de James-Guthrie Scott inspiraient ce projet — assez différent, toutefois, du projet de Trans-Canada. Le "National-Transcontinental", à partir de Québec, se dirigeait directement à l'ouest, pour suivre le plus court chemin vers Winnipeg. Ce tracé mettrait en valeur une partie septentrionale de la province, mais il négligerait le Lac-Saint-Jean et la baie James. Le *Soleil* allait-il protester ? Que non pas ; une décision du gouvernement libéral est forcément excellente ; et celle-ci abrège le trajet de Québec à Winnipeg. Tant pis pour la baie James ; Québec aura la part du lion :

> *"Québec aura la part du lion. La ville de Québec*

bénéficiera tout spécialement de ce nouveau chemin de fer, qui lui assure du coup le commerce de l'Ouest canadien et celui du nord du Nouveau-Brunswick."

Et à l'adresse du *Chronicle* :

"La feuille de la rue Buade, probablement pour faire sentir à l'hon. M. Parent la déconvenue de quelques-uns de ses patrons à propos d'affaires de chemins de fer, insinue qu'il a été pour beaucoup dans la détermination prise par le gouvernement fédéral.

"Il est possible, même probable qu'il en a été ainsi, et nous n'hésitons pas à dire que dans ce cas l'hon. M. Parent a droit à la reconnaissance la plus cordiale de tous ceux qui s'intéressent sérieusement à l'avancement de la province en général et de la cité de Québec en particulier. Quand même M. Parent n'aurait pas autre chose à son crédit, cela le placerait au rang de nos hommes publics les plus méritants.

"Que nos amis ne se laissent pas égarer par les élucubrations du "Chronicle" et de ses pareils. Si le gouvernement libéral de sir Wilfrid Laurier construit le chemin de fer en question, il peut sans crainte compter sur le concours unanime de la province, et surtout du district de Québec. Nos gens sauront bénir la main qui nous distribuera cette justice, que nous avons demandée en vain aux conservateurs durant plus d'un demi-siècle."

La Chambre de commerce de Québec — foyer de la résistance en faveur du Trans-Canada — approuva, sous certaines conditions, le principe de la construction par l'Etat. C'était une façon de poser les armes.

Laurier comptait faire voter cette grande mesure, et provoquer ensuite des élections générales. Les circonstances l'avaient conduit à donner au projet une forme un peu compliquée, mais les organes dévoués se chargeraient de faire ressortir, dans chaque partie du pays, les avantages régionaux du transcontinental. De leur côté les conservateurs ne

se laisseraient pas prendre au dépourvu, en cas d'élection générale. Dalby, du *Star*, restant organisateur général pour la province, Louis-Philippe Pelletier et Hackett, l'ancien ministre des cabinets Taillon et Flynn, furent nommés organisateurs, respectivement du district de Québec et du district de Montréal. Les conservateurs comptaient attirer ou ramener parmi eux le groupe des Price, qui ne pardonnait ni à Laurier ni à Parent leur "trahison" du Trans-Canada. Et il y avait encore Israël Tarte. L'ex-ministre des Travaux publics manœuvrait pour supplanter Monk, à la tête du parti conservateur. Les Forget, commanditaires du *Journal*, l'eussent accepté ; mais les jeunes conservateurs du *Rappel* étaient attachés à Monk ; et la *Gazette* (article du 24 juin 1903) laissa entendre que les conservateurs anglais de la province ne voulaient pas de Tarte.

Devant le projet de Laurier se dressa un obstacle moins prévu.

Laurier n'avait-il pas commis une imprudence en attirant dans son cabinet des hommes de la valeur de Tarte, Blair, Sifton, Fielding ? De tels hommes tiennent à leurs idées. Le ministre des Chemins de fer, Andrew George Blair, ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick, avait pris l'Intercolonial — chemin de fer d'Etat — en assez mauvaise situation, et l'avait nettement amélioré. Comme Tarte, il s'était attaché à son œuvre. Il eût aimé la parfaire, en prolongeant l'Intercolonial jusqu'à l'océan Pacifique. Au lieu de quoi on voulait construire, de Québec à Moncton, une ligne rivale. Le ministre des Chemins de fer voyait le gouvernement adopter des projets différents des siens, opposés aux siens, en matière ferroviaire. Blair ne présenterait pas ces projets aux Chambres ;

il démissionna le 10 juillet. Laurier tenta un replâtrage, et les journaux n'eurent la nouvelle que le 14. Le 15, Laurier l'annonça officiellement à la Chambre ; et le 16, il fournit des explications.

En même temps, la presse ministérielle s'appliquait à démontrer la grandeur et les avantages de l'entreprise. Dans la province de Québec, on ne s'occupait guère que de la moitié est, que le gouvernement devait construire et louer ensuite au Grand-Tronc, à charge de laisser passer, de Moncton à Winnipeg, les convois de toute autre compagnie. On attribuait au projet ces deux avantages majeurs : a) il ouvrirait à la colonisation la partie septentrionale de la province : les enthousiastes, reprenant le rêve du curé Labelle, imaginaient un "nouveau Québec", une vaste région de peuplement canadien-français au delà des Laurentides ; b) il apporterait à Québec, grand port estival, tout le trafic des régions nouvellement ouvertes et une partie du trafic de l'Ouest. Enfin, il développerait l'arrière des comtés de Bellechasse, Montmagny, L'Islet et Kamouraska Dès 1886, Faucher de Saint-Maurice, député de Bellechasse à la Législative, préconisait une ligne de Québec à Moncton.

Tarte, dans la *Patrie*, fit observer que le transport des marchandises lourdes, de l'ouest à l'est, s'effectuait à partir de Fort-William et de Port-Arthur, par les canaux — par les canaux, objet de sa sollicitude pendant son passage au ministère des Travaux publics. La récolte du blé de l'Ouest atteint soixante millions de boisseaux ; le Pacifique-Canadien en transporte à peine cinq millions. Donc, "au point de vue du commerce de l'Ouest, la nouvelle route transcontinentale ne sera pas d'un avantage appréciable".

La presse conservatrice présenta des critiques

variées. Les conservateurs partaient en guerre contre le Grand-Tronc-Pacifique comme les libéraux étaient partis en guerre contre le Pacifique-Canadien, par opposition systématique, par nécessité de contredire. Et les rivaux du Grand-Tronc entretenaient cet état d'esprit.

Fitzpatrick et Béique contribuèrent à la rédaction du bill, présenté aux Communes en fin juillet. Laurier exposa sa politique ferroviaire dans un discours de trois heures. Lady Laurier assistait à la séance, dans une tribune, comme à chaque discours important de son mari.

Laurier insista — pour ses électeurs de la province de Québec et pour prévenir les critiques de Blair — sur la ligne à construire de Québec à Moncton. Elle sera beaucoup plus directe et plus courte que l'Intercolonial, dévié de la ligne droite pour des considérations militaires. Une décision malheureuse a jadis "avancé la frontière de l'Etat du Maine jusqu'à près de 45 milles du Saint-Laurent" (la concession faite par l'Angleterre aux Etats-Unis, aux dépens du Canada, par le traité Ashburton-Webster). Mais un retour sur le passé serait vain. La nécessité stratégique découlant du tracé de la frontière a fait dessiner une large courbe à l'Intercolonial, de Québec à Moncton. Plus tard, la nécessité commerciale a fait construire une "ligne courte" traversant le territoire américain pour se rendre à Saint-Jean. Aujourd'hui nous voulons construire une ligne directe, sensiblement plus courte que l'Intercolonial, et cependant tout entière en territoire canadien. Elle partira du pont de Québec et traversera les comtés de Lévis, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Témiscouata, pour gagner Edmundston et Moncton.

Laurier fut un peu moins complet pour le

Grand - Tronc - Pacifique, dont tous les détails n'étaient pas mis au point. Et il s'efforça d'attribuer à cette entreprise, renouvelant celle de sir John-A. MacDonald et intéressant toutes les parties du pays, un caractère national. "La péroraison du premier ministre a été éloquente, reconnut la *Patrie*, bien qu'il fût évident qu'il était au bout de ses forces."

Borden reprocha au gouvernement de présenter un bill de cette importance en fin de session, sans étude approfondie, et malgré l'opposition du ministre le plus qualifié. Il critiqua la différence entre les procédés prévus pour l'Est et pour l'Ouest : si le principe de la construction par l'Etat est bon pour l'Est, il doit être bon pour l'Ouest ; s'il est mauvais pour l'Ouest, il doit être mauvais pour l'Est. Rien ne garantit le fonctionnement du nouveau transcontinental au bénéfice exclusif des ports canadiens, de préférence à Portland, terminus du Grand-Tronc. Mais surtout le projet, complétant l'œuvre commencée par le bill du Drummond, place l'Intercolonial sous la coupe du Grand-Tronc, offre l'Intercolonial en cadeau au Grand-Tronc.

La presse conservatrice reprit les arguments du chef de l'opposition. Pour le *Journal*, toute l'affaire revenait à offrir en cadeau "le Grand-Tronc-Pacifique, avec ses tenants et aboutissants, au sénateur Cox et à ses amis". *L'Evénement* ne pouvait se consoler de l'échec du Trans-Canada, seul projet véritablement conçu dans l'intérêt de la province de Québec. Les journaux bleus reprochèrent au gouvernement libéral de favoriser le Grand-Tronc, comme les journaux rouges avaient jadis reproché aux gouvernements conservateurs de favoriser le Pacifique-Canadien. Mais la *Presse* fut aussi enthousiaste que les organes libéraux avoués :

"Enfin le pays est officiellement saisi de ce projet gigantesque qui, au moyen de vingt pages statutaires, va doubler nos ressources nationales et doubler aussi la province de Québec."

Pacaud rappela les grands souvenirs, les grands morts :

"Ce chemin de fer septentrional n'est autre que la réalisation, sur une plus grande échelle, du rêve favori de patriotes disparus, Mgr Labelle, Chapleau, Mercier, qui n'ont cessé d'indiquer le Nord comme le véritable champ de l'expansion nationale. Conservateurs et libéraux se sont jadis enthousiasmés à l'envi pour cette cause patriotique. Peuvent-ils reculer au moment de l'exécution ?"

En théorie au moins, la *Presse* et le *Soleil* n'exprimaient pas un espoir insensé. Le curé Labelle avait bien, avant James Guthrie Scott, rêvé d'une sorte de Transcontinental. Rappelons sa lettre de février 1888 à son ami et publiciste Arthur Buies :

"...Je ne crois pas qu'il y ait un chemin de fer au monde qui ait plus d'avenir et qui soit plus important pour la race française. Il devient naturellement comme le débouché pour la colonisation des trois quarts de la province. À vingt lieues de Montréal, il "branchera" au nord-ouest et au sud-est, comme par deux immenses bras, pour tout saisir et entraîner sur son parcours. Le nord lui appartiendra. Avec le temps, les lieux, les circonstances, la nature des choses, tout cela se fera..."

Le rêve du curé Labelle ! Si la nouvelle voie, traversant d'est en ouest une partie septentrionale de la province, et conjuguant ses efforts avec ceux d'une grande politique de colonisation, aboutissait à développer une vaste région de peuplement au nord des Laurentides, il en résulterait cette conséquence très importante d'attirer vers le nord, et ainsi de retenir dans la province, les fils de familles

nombreuses émigrant vers le sud, vers les Etats-Unis. Cet espoir légitime serait malheureusement déçu.

Et que dit Tarte ? Les adversaires les plus redoutés de Laurier, à cette heure, sont deux de ses anciens collègues, Tarte et Blair. La *Patrie* affecte de peser les avantages et les inconvénients, comme il sied à un journal "n'ayant d'autre maître à servir que le bien public". Mais Tarte répète que la construction de dix lignes transcontinentales ne saurait changer cette situation : Montréal peut et doit être un très grand port, auquel le trafic de l'Ouest viendra par les canaux, plus sûrement que par le rail. Le réseau de canaux de la tête des Lacs jusqu'à Montréal, puis les facilités de navigation sur le Saint-Laurent de Montréal à la mer, voilà l'essentiel pour notre province.

Aux Communes, Blair attaqua le projet, dans un discours de quatre heures. Il critiqua surtout la ligne de Québec à Moncton, concurrente inutile de l'Intercolonial. Le prolongement de l'Intercolonial suffirait, au lieu de ce double emploi, de ce double gaspillage de l'argent du peuple, déjà saigné à blanc ! Le jour où Blair prononça ce discours, les députés conservateurs sortaient d'un lunch en l'honneur de Louis-Philippe Pelletier et Hackett, organisateurs du parti dans la province de Québec, venus prendre le vent à Ottawa. On avait trinqué ; l'enthousiasme se déclencha d'autant plus facilement quand Blair, à l'exemple de Tarte, franchit le Rubicon. Le temps ne peut attendre, avait dit Laurier. "Ce n'est pas le temps, reprit Blair, c'est Cox qui ne peut attendre".

Le *Star* appela le discours de Blair "un formidable réquisitoire, épuisant le sujet, comme en prononçait jadis Edward Blake". On peut accepter

la comparaison, dit la *Presse,* si on se rappelle cette prédiction d'Edward Blake, que le Pacifique-Canadien ne gagnerait même pas l'huile pour graisser ses roues. Et le *Soleil* toisa Blair : Il n'est pas plus capable de livrer aux bleus la province du Nouveau-Brunswick que Tarte n'est capable de leur livrer la province de Québec.

Le débat fut long et vif, comme on pouvait s'y attendre. Plusieurs ministres, dont Fitzpatrick, qui avait pris une part importante à la rédaction des contrats et du bill, affirmèrent leur pleine approbation, leur parfait accord avec Laurier. Monk, dans sa critique, signala l'imprécision du projet relativement au pont de Québec. Achètera-t-on ce pont ? Ou paiera-t-on un droit de passage à la compagnie ? On ne sait à quoi s'en tenir sur cette question importante. Fielding répondit en substance : le pont de Québec est une entreprise nationale, dont le gouvernement ne peut se désintéresser. On a examiné l'idée d'en faire une propriété d'Etat, en remboursant les actionnaires, la ville de Québec et le gouvernement provincial. En fin de compte, nous laissons la compagnie achever son œuvre ; mais nous garantirons sans doute plusieurs années d'intérêts sur une partie de ses obligations.

Il n'y avait rien là de formel. Le 3 septembre, Monk revint à la charge. Le gouvernement promet-il une aide supplémentaire à la compagnie du pont de Québec, et sous quelle forme : subvention, garantie de ses obligations, ou autre ? Fielding répondit : "Cette question est à l'étude". Laurier et Parent préparaient un accord avantageux pour Québec — et pour les obligataires de la Compagnie du Pont.

Tous les députés connus participèrent au débat. Le bill du Transcontinental fut voté à la fin de septembre aux Communes et à la fin d'octobre au Sénat. Il fut voté par les rouges contre les bleus. Laurier s'était assuré, par ses dernières nominations, une majorité honorable à la Chambre haute.

TABLE DES MATIERES

INDEX

A

B

C

D

E

F

G

J

K

L

M

N

O

P

S

T

U

V

W

Y